

Évaluation d'impact portant sur le volet
Entreprises des Programmes Opérationnels
FEDER-FSE 2014-2020 Franche-Comté
Massif du Jura et Bourgogne

29/06/2020

Rapport final

Table des matières

1.	Eléments de cadrage.....	4
1.1	Contexte régional	4
1.2	Les objectifs et le périmètre de l'évaluation	6
1.3	Présentation des Programmes Opérationnels	7
1.4	Le questionnement évaluatif et les critères d'analyse.....	11
1.5	La méthodologie d'évaluation.....	13
2.	Cohérence et pertinence de la stratégie globale d'intervention	17
2.1	Une pertinence globale avérée des interventions	17
2.2	Des choix d'intervention initiaux qui ont impacté le démarrage et les résultats potentiels des PO.....	22
2.3	Une cohérence des interventions qui se construit au fil de l'eau.....	24
3.	Analyse de l'efficacité des 3 principaux types d'intervention	29
3.1	Efficacité de l'accompagnement à la création (OS 1.3).....	29
3.2	Efficacité des actions de financement en fonds d'investissements (OS 1.3).....	36
3.3	Efficacité des aides à l'investissement (OS 1.4).....	41
4	Contribution effective aux objectifs régionaux et européens	51
4.1	Réalisation globale et atteinte des objectifs des programmes	51
4.2	Trajectoire régionale et plus-value des interventions FEDER	53
4.3	Contribution aux objectifs UE 2020	57
5	Enseignements et recommandations pour le prochain Programme Opérationnel	59
5.1	Synthèse des constats par question évaluative et par programme	59
5.2	Eléments de comparaison régionale sur la période 2014-2020	63
5.3	Enjeux pour la période 2021-2027.....	70
5.4	Préconisation pour la prochaine programmation	74
6	Annexes.....	78
6.1	Listes des personnes interrogées.....	78
6.2	Questionnaire entreprises (bénéficiaires d'une aide directe OS 1.4).....	79
6.3	Résultats d'enquête bruts	85
6.4	Focus actions accompagnement création	86

1. Éléments de cadrage

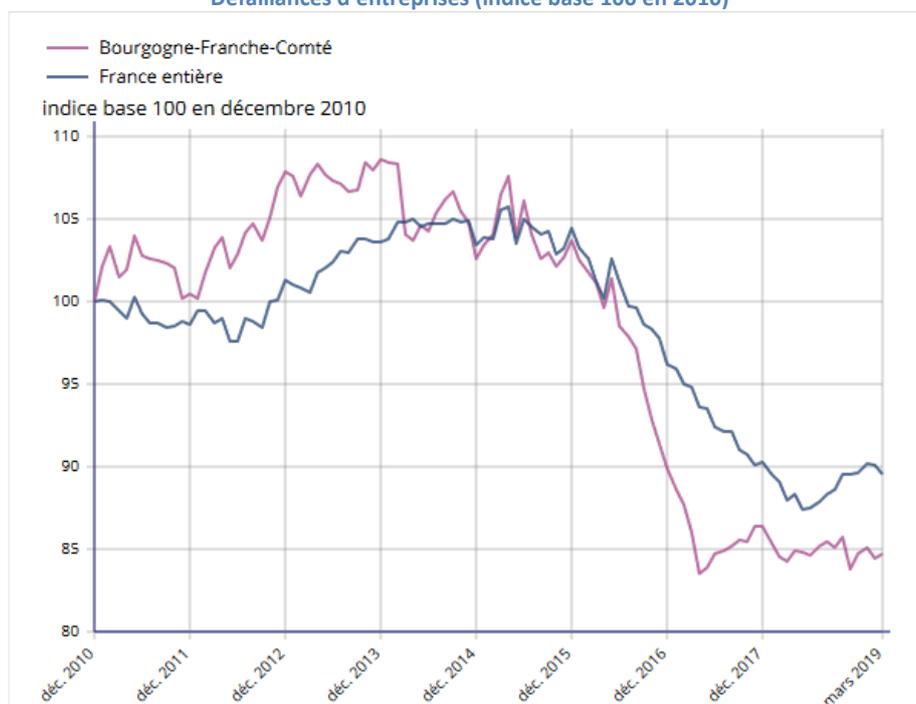
1.1 Contexte régional

Bien que disposant d'un large territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté représente une faible part du PIB Français.

La Région Bourgogne-Franche-Comté avec 2,8 millions d'habitants, présente ainsi une faible densité de population, une ruralité marquée et l'absence de grande métropole. De ce fait, **la Région dispose d'un secteur marchand en retrait par rapport aux autres régions françaises. Elle se caractérise avant tout par une économie agricole et industrielle (17,3% des salariés travaillent dans l'industrie contre moins de 14% au niveau national) mais qui présente une forte ouverture internationale.**

Alors qu'elle présentait historiquement une dynamique entrepreneuriale inférieure à la moyenne française, **la Région Bourgogne-Franche-Comté connaît depuis quelques années une plus forte dynamique de création d'entreprises** (y.c. micro-entrepreneur). Depuis 2018, elle a notamment progressé de près de 30%¹, alors que la moyenne française est de +18%². **La Région connaît également une plus forte baisse de défaillances depuis 2015**³. Le nombre de défaillances d'entreprises dépasse les 510 procédures (déposées en 2019) mais le nombre d'emplois menacés est moindre comparé à l'an passé. Sur le dernier trimestre 2019, la Région enregistre près de 3 160 nouveaux entrepreneurs (hors micro-entrepreneurs).

Défaillances d'entreprises (indice base 100 en 2010)



Source : Fiben, Banque de France.

¹ http://bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr/IMG/pdf/bulletin_regional_4trim2019.pdf

² <https://insee.fr/fr/statistiques/4283728>

³ http://bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr/IMG/pdf/bulletin_regional_4trim2019.pdf

Si la Bourgogne-Franche-Comté se situe au troisième rang des régions les moins touchées par le chômage (7,6% contre 8,6% en France Hors Mayotte⁴), **l'emploi salarié a tendance à se replier, -0,3% sur l'année 2019, alors qu'il augmente en France.** Sur le marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) a diminué de 1,5% sur l'année par rapport à l'année précédente, une baisse moins forte qu'au niveau national (-3,1%). De plus l'emploi intérimaire présente une plus forte diminution au niveau régional (-2,2% en 2019) qu'au niveau national (-1% en 2019).

La création d'emplois est cependant relativement faible dans la Région malgré la reprise économique, soulignant ainsi le besoin d'investissement dans le tissu d'entreprises existantes.

L'économie régionale repose notamment sur un savoir-faire et une base de près de 15 000 établissements industriels. Elle assoit ses domaines d'excellence via la présence de nombreuses grandes entreprises, de 5 pôles de compétitivité, de 10 clusters, de 11 plateformes technologiques...

La microtechnique, le nucléaire, la plasturgie, les véhicules du futur ou l'agroalimentaire constituent des thématiques fortes en Bourgogne-Franche-Comté. **La stratégie de développement doit ainsi assurer la capacité d'innovation et d'exportation de ses filières dans une approche collaborative, tout en assurant une offre de financement et de main d'œuvre qualifiée aux entreprises du territoire.** La croissance de l'emploi passe également par la création d'entreprises disposant de modèles viables et d'accompagnements lors de phases délicates de décollage.

Du fait de sa forte ruralité et de son historique industriel, la Bourgogne-Franche-Comté présente de fortes disparités géographiques avec : des départements comme la Nièvre et l'Yonne confrontés à l'hyper-ruralité et au vieillissement de la population, des territoires comme Belfort, Autun et Le Creusot en reconversion industrielle tandis que les zones de Beaune, Dijon ou encore le Jura se révèlent particulièrement dynamiques. Ceci implique d'assurer des retombées économiques sur l'ensemble des territoires. Le secteur du tourisme apparaît également comme un levier de développement important avec un patrimoine naturel, culturel et historique important, de même que l'Economie Sociale et Solidaire.

La loi NOTRe de 2015 ayant renforcé le pouvoir des Régions en matière de développement économique territorial, la Région Bourgogne-Franche-Comté a consolidé son rôle et sa politique à l'égard de l'innovation et de l'entrepreneuriat, notamment à travers des objectifs fixés dans la stratégie de mandat (2016-2021) et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté fin 2016.

La consolidation et la mobilisation du réseau de partenaires constitue par ailleurs une clé de voûte de sa politique : mise en place de l'Agence Economique Régionale mi-2017, de la Régie ARDEA qui a vocation à assurer le financement des PME et TPE via des avances remboursables, développement des instruments financiers avec BPI tel que l'outil PME Invest, ou encore l'animation des réseaux / clusters d'entreprises de la Région. **Les deux Programmes Opérationnels FEDER/FSE 2014-2020 ont donc vocation à contribuer aux objectifs stratégiques européens et régionaux même s'il est important de souligner que ces programmes ont été définis avant le processus de fusion des Régions** et l'adoption des orientations stratégiques de la nouvelle mandature.

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121815>

1.2 Les objectifs et le périmètre de l'évaluation

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires en matière d'évaluation des fonds européens qui s'imposent à l'ensemble des Autorités de Gestion. Il est clairement demandé lors de cette programmation de « **faire la preuve** » de l'impact du programme et ce, de façon « **systématique** ». Pendant la durée de la programmation (2014-2020), les autorités de gestion sont chargées d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et l'impact de leur programmation.

Ainsi comme précisé dans le CCTP page 3, le plan pluriannuel d'évaluation des PO s'inscrit dans ce contexte. Il conviendra, dès lors, de prendre en compte les spécificités de chacun des PO afin de nourrir les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) respectifs.

Cette évaluation porte sur les Objectifs Spécifiques (OS) 1.3 et 1.4 des axes 1 des deux Programmes Opérationnels FEDER-FSE 2014-2020 : « Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services » pour le PO Franche-Comté Massif du Jura, et « Pour une croissance intelligente » pour le PO Bourgogne.

Périmètre des travaux d'évaluation (OS 1.3 et 1.4 des deux programmes)

Axes des programmes (2 PO)	Objectif Thématique (UE)	Objectifs Spécifiques (PO Bourgogne)	Objectifs Spécifiques (PO Franche-Comté/Jura)
1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1.1 Renforcer la recherche publique en cohérence avec la RIS3	1.1 Augmenter les capacités des centres de recherche dans les domaines de la RIS3
		1.2 Accroître la valorisation des résultats de la recherche publique et stimuler la recherche partenariale en cohérence avec le RIS3	1.2 Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3
	OT3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et du secteur agricole	1.3 : Renforcer la création/reprise d'entreprises et les dynamiques entrepreneuriales	1.3 : Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises
		1.4 : Améliorer la compétitivité des PM	1.4 : Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières
2	...		
	...		

Elle vise à examiner les effets du PO sur la création-transmission-reprise d'entreprises et la compétitivité des entreprises, notamment en termes d'incitativité et d'effet levier du FEDER.

L'évaluation visera également à fournir une vision globale / transversale de la contribution de ces PO au développement économique régional, notamment :

- Examiner la convergence des deux programmes (PO Bourgogne et PO Franche-Comté Massif du Jura) et leur insertion dans la politique régionale unique en prenant notamment soin à prendre en compte :

- ✓ Des approches historiquement différentes tant sur les priorités d'intervention que sur les modalités de financement (action collective, accompagnement création, instruments financiers...)
 - ✓ Un effort important réalisé sur l'accompagnement à la création d'entreprises mais dont la plus-value doit être validée
 - ✓ Le ré-abondement récent de l'objectif thématique dédié (l'OT3) pour la fin de la programmation, notamment pour soutenir l'investissement. Il s'agira sur ce point de mieux préciser le ciblage potentiel des actions (éligibilité, critères de sélection...) et les résultats envisageables
- **Fournir des éléments de réflexion pour la stratégie d'intervention de la prochaine programmation** dans une perspective de :
 - ✓ Concentration plus importante des fonds FEDER sur l'innovation et la compétitivité
 - ✓ Stratégie de déploiement d'instruments financiers (possibilité de massifier pour toucher un plus large public ?)
 - ✓ Mobilisation si possible de coûts simplifiés, notamment pour les actions d'accompagnement et de conseil

1.3 Présentation des Programmes Opérationnels

1.3.1 PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura

La Franche-Comté, classée en 2014 parmi les régions européennes en transition, dispose d'un budget de 750 millions d'euros de fonds en gestion directe (FEDER-FSE, FEADER et Interreg V France Suisse) pour la période 2014-2020. L'enveloppe FEDER allouée en Franche-Comté sur la période 2014-2020 est de 150,9 millions d'euros.

L'axe 1 du PO FEDER/FSE Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020 « Assurer un développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de service » est consacré à la thématique des entreprises. **Cet axe bénéficie d'une enveloppe initiale de 53,8 M€ (augmentée à 59,1M€ lors de la révision du PO en 2020), soit près de 36 % de l'enveloppe FEDER.**

Au sein de l'Axe 1, l'Objectif Thématique 3 relatif à la compétitivité des PME se décompose selon deux objectifs spécifiques (OS) :

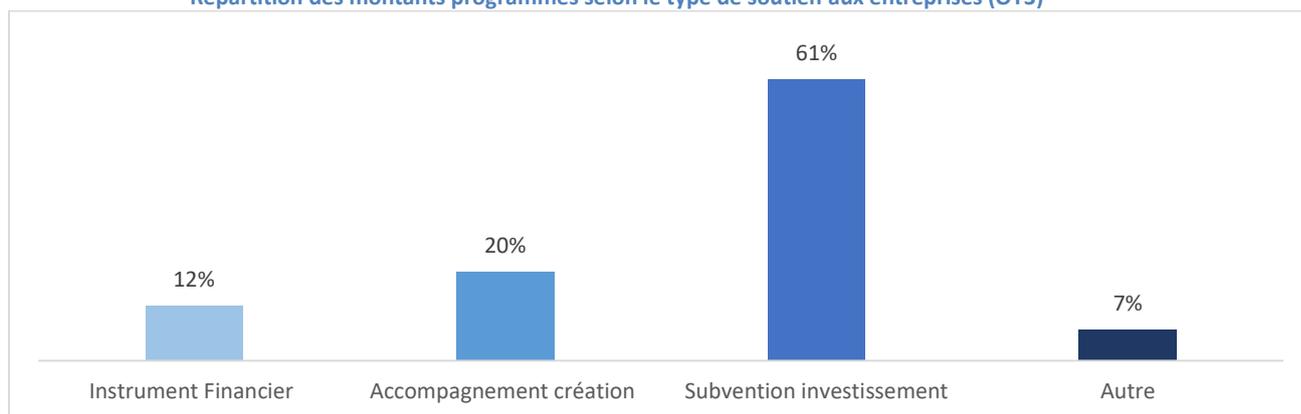
- 1.3 : accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises (9,52 M€ maquettés initialement / 7,5M€ en 2020)
- 1.4 : soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières (16,78 M€ maquettés initialement / 23,5M€ en 2020)

Le niveau global de programmation sur l'OT3 (axe 1) était de 68,9%⁵ au 31 décembre 2019, avec un montant total programmé de 18,11 M€, pour 105 opérations. Le taux de paiement⁶ de l'OT3 en montant UE est de 35,4 %, avec un montant total payé de 6,4 M€.

⁵ Mise à Jour après – données Conseil régional

⁶ Montant payé / montant programmé

Répartition des montants programmés selon le type de soutien aux entreprises (OT3)



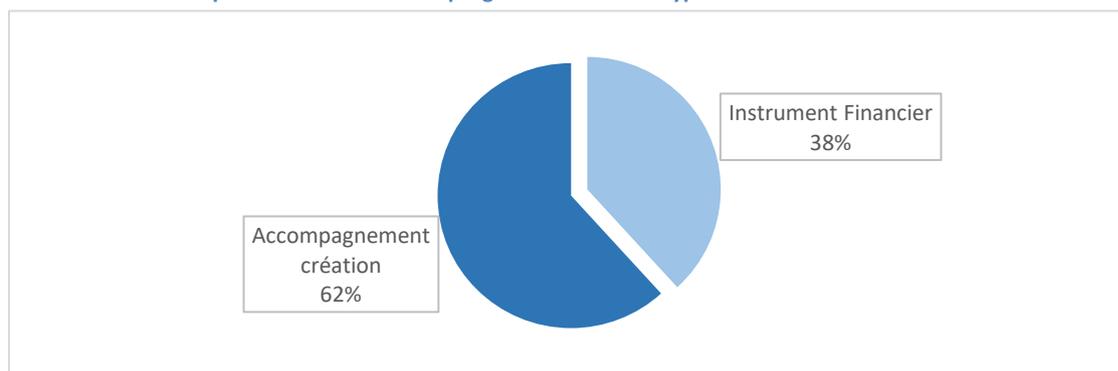
❖ **OS 1.3 : « accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises »**

L'OS 1.3 représente 31,7% des montants programmés au titre de l'OT3. Avec un peu plus de 5,7 M€ programmés, le taux de programmation de l'OS 1.3 dépasse les 60%. Il comporte deux types d'interventions :

- Le soutien à la création d'entreprises grâce à des instruments financiers
- Le soutien à la création d'entreprises via un accompagnement/conseil ante et post-crédation des porteurs de projets

Le taux de paiement en montant UE de cet OS s'élève à 28 % avec 1,6 M€ seulement payés sur les 5,7 M€ programmés fin 2019 ; ce qui reflète une certaine difficulté dans la remontée et la certification des dépenses liées aux opérations d'accompagnement du fait d'un cadre de gestion mal maîtrisé par l'ensemble des acteurs (problématique des aides d'Etat et dépenses éligibles notamment, voir chapitre 2).

Répartition des montants programmés selon le type de soutien au sein de l'OS 1.3



Le soutien en Instruments financiers, représente près de 2,2 M€ (soit 38% des montants programmés de l'OS) pour 2 opérations.

Le soutien via de l'accompagnement/conseil à la création représente plus de 3,5 M€ (soit 62% des montants programmés de l'OS 1.3) pour 23 opérations.

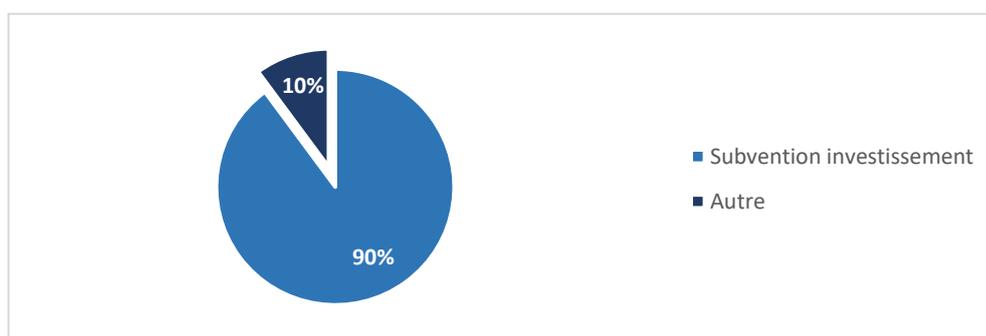
❖ **OS 1.4 : « soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières »**

Sur l'OS 1,4 12,4 M€ ont été programmés, soit 74% des montants maquetés au titre de cet OS. Le taux de paiement⁷ de l'OS s'élève à près de 39%.

La Région a programmé plus de 11 M€ (90% des montants programmés au titre de l'OS1.4) en subventions directes à l'investissement.

Au titre de cet OS, 12 opérations d'accompagnement collectif ont également été financées, pour un montant total programmé de 1 249 407 € (10% des montants programmés de l'OS 1.4).

Répartition des montants programmés selon le type de soutien au titre de l'OS 1.4



Le solde payé au titre de cet OS 1.4 s'élève à 4 810 621 € soit 38,8 % de taux de paiement⁸ pour cet OS, fin 2019.

1.3.2 PO FEDER-FSE Bourgogne

La Bourgogne, classée en 2014 parmi les régions européennes les plus développées, dispose d'un budget de 776 millions d'euros de fonds européens (FEDER-FSE et FEADER) pour la période 2014-2020. L'enveloppe FEDER allouée en Bourgogne sur la période 2014-2020 est de 183,5 millions d'euros.

L'axe 1 du PO FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 « Pour une croissance intelligente » est consacré à la thématique des entreprises. Cet axe bénéficie d'une enveloppe de 67,4 M€ soit près de 37 % de l'enveloppe FEDER.

Au sein de cet axe, l'OT3 relatif à la compétitivité des PME se décompose en deux objectifs spécifiques :

- 1.3 : accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises (5M€ maquetés)
- 1.4 : soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières (19,77 M€ maquetés).

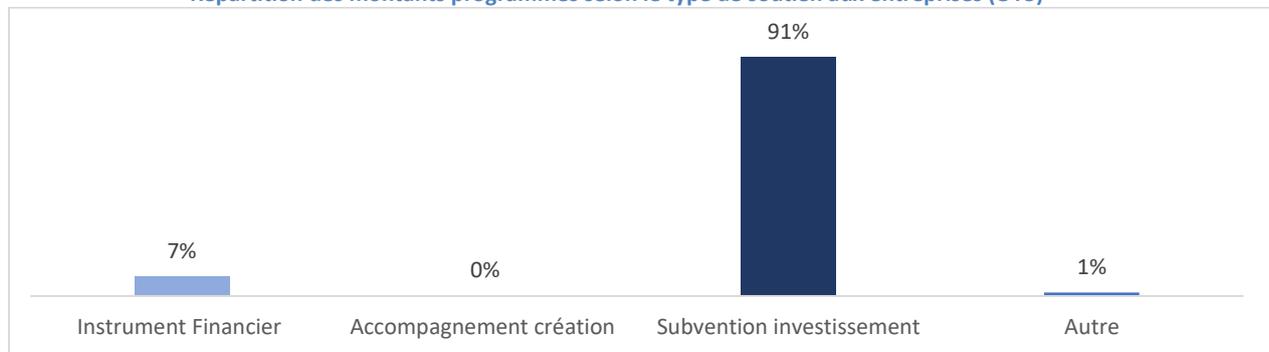
⁷ En montants UE

⁸ Taux de paiement montants UE par rapports au montant UE total programmé

L'état d'avancement du programme, au niveau de l'OT3, est de près de 72,6% fin 2019. Un montant total programmé de près de 18 M€ de programmés. Cette programmation représente près de 107 opérations.

Avec un montant total payé de 8 767 008 €, le taux de paiement⁹ de l'OT3 est de 49%.

Répartition des montants programmés selon le type de soutien aux entreprises (OT3)



❖ OS 1.3 : « accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises »

Avec un taux de programmation de 32,4%, ce sont près de 1,6 M€ qui ont été programmés au titre l'OS 1.3 à la fin 2019, cela ne représente que deux opérations.

Au 31/12/2019, 323 000 € ont été payés, soit un taux de paiement de 20% seulement, les opérations étant pour la plupart récentes.

L'OS 1.3 se décompose en deux types de soutien :

- L'accompagnement/conseil à la création – transmission et reprise
- Un financement sous forme d'instrument financier de type capital-risque

Une seule opération d'accompagnement à la création - transmission – reprise était effectivement programmée au titre de l'OS1.3.

Le soutien sous forme d'instrument financier quant à lui s'élève à près de 1,3 M€ programmés, soit la quasi-totalité des montants programmés au titre de l'OS 1.3.

❖ OS 1.4 : « soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières »

Au titre de l'OS 1.4, plus de 16,3 M€ ont été programmés, soit 91% des montants programmés au titre de l'OT3, ce qui représente une centaine d'opérations. Le taux de programmation fin 2019 de cet OS est de 82,7%, son taux de paiement¹⁰ est de près de 52%.

Le soutien au titre de l'OS 1.4 se décompose en deux types d'interventions :

- Subvention à l'investissement
- Animation / Accompagnement

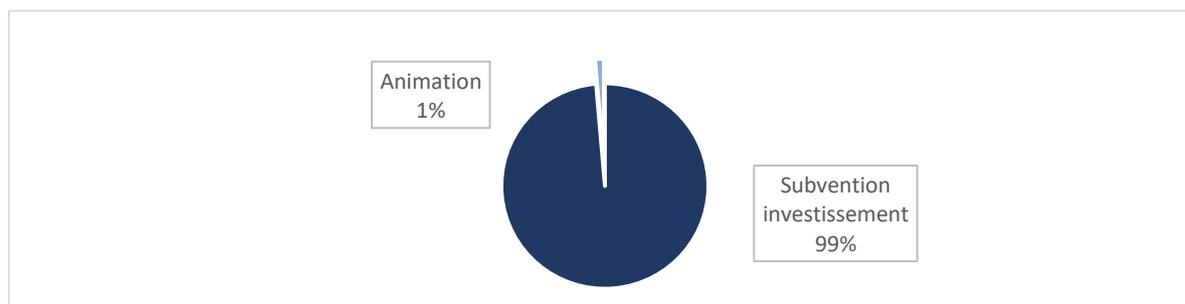
La subvention directe à l'investissement représente près de 16 M€, soit 99% des montants programmés au titre de l'OS 1.4 et 95 opérations.

⁹ Montant payé / montant programmé

¹⁰ En montants UE

Le soutien à l'animation de filière et l'accompagnement collectif représente un montant négligeable des montants programmés au titre de l'OS 1.4, via trois opérations soutenues.

Répartition des montants programmés selon le type de soutien au sein de l'OS 1.4



1.4 Le questionnement évaluatif et les critères d'analyse

Le CCTP se révèle riche en questions évaluatives qui nécessitent d'être mises en perspective avec la programmation effective et les différents types d'opérations qui ont pu être soutenus.

Le tableau proposé en pages suivantes propose une réorganisation des questions évaluatives du CCTP et fournit des précisions sur leurs portées.

Par ailleurs, certains questionnements renvoient plus à des interrogations de dimensions prospectives qui font l'objet de propositions de la part d'EDATER dans le chapitre 5 et qui ont été discutées en atelier de travail.

Au regard de l'état de la programmation et de la typologie des projets financés, une révision du questionnement évaluatif a été opérée lors du comité technique de lancement par rapport au cahier des charges initial, et validé lors du premier comité de pilotage.

Dimension de l'évaluation	Questionnement du CCTP (proposition d'ajustement)	Compréhension de la question	Périmètre et portée de l'analyse
Pertinence et cohérence	<p>1. Les choix d'intervention impactent-ils la plus-value des projets et les effets in fine observés ? Quels sont les avantages / inconvénients de chaque instrument ?</p> <p><i>Question ajustée</i></p>	Examen de la typologie d'actions, des choix et conditions de mise en œuvre et de leur degré de contribution aux objectifs des PO.	<p>Tous les types d'opérations seront ici traités, principalement de manière qualitative même si certaines données de gestion et de suivi pourront être utilisées.</p> <p>A noter que le travail ne vise pas à examiner la pertinence des choix initiaux (logique d'intervention) mais de ces choix sur l'efficacité du programme.</p>

	<p>2. Peut-on parler de cohérence au sein même des axes 1 sur les thématiques recherche, innovation et entreprise ?</p>	<p>Cohérence qui peut être vérifiée sur le positionnement thématique (RIS3) mais également en termes de continuité des actions sur l'ensemble du processus d'innovation (depuis la R&D jusqu'à la commercialisation effective).</p>	<p>Travail sur l'ensemble des types d'opération mais avec un focus sur les instruments financiers et les aides à l'investissement.</p>
	<p>3. Les objectifs spécifiques des axes 1 concernés sont-ils cohérents avec les autres axes des PO concernant l'innovation et la compétitivité des entreprises, notamment avec le Fonds Social Européen ?</p> <p><i>Question ajustée</i></p>	<p>Ce travail portera notamment sur la question du financement de l'accompagnement à la création d'entreprise, qui peut également être financé par le FSE.</p>	<p>Cette question doit permettre de nourrir la réflexion sur le futur PO régional.</p>
<p>Efficacité de mise en œuvre</p>	<p><i>Questions réinjectées dans la partie sur la pertinence & cohérence, notamment la QE1</i></p>		
<p>Efficacité (réalisation et résultats observables)</p>	<p>4. Dans quelles mesures les actions soutenues au titre du PO ont-elles permis d'augmenter les créations d'entreprises ainsi que les pérennisations et les transmissions-reprises des entreprises existantes ?</p>	<p>Cette analyse vise à apprécier le potentiel de création-reprise effectives d'entreprises résultant des opérations FEDER, de vérifier que ces actions ont permis de répondre aux difficultés rencontrées à ce stade de croissance et d'assurer leur pérennité.</p>	<p>Analyse ciblée sur les actions (3.a) de soutien individuel (instruments financiers notamment) et celles portées par des structures d'appui. L'analyse doit être différenciée autant que possible.</p>
	<p>5. Quels sont les effets des fonds européens sur la compétitivité des entreprises ? Quels leviers mobilisés et effets sur la croissance du chiffre d'affaire ?</p> <p><i>Ajustée (fusion de la QE9 et 10 du CCTP)</i></p>	<p>Appréciation de l'évolution du chiffre d'affaire, de succès rencontrés sur le positionnement à l'international et in fine de l'effet sur l'emploi.</p> <p>Les liens entre types de dépenses, de stratégie et leurs impacts sur l'activité seront notamment examinés.</p>	<p>Ce type d'estimation nécessite des informations précises au niveau des entreprises qui doivent donc être pleinement identifiables. L'effort sera donc concentré sur les aides directes individuelles.</p>

	<p>Comment la participation de l'Europe au financement des investissements matériels et immatériels permet-elle de renforcer et de soutenir la compétitivité des PME ?</p> <p><i>Question réinjectée dans la partie sur la pertinence & cohérence, notamment la QE5</i></p>		
Impact & plus-value	<p>En quoi le système d'accompagnement à la compétitivité des entreprises s'est-il professionnalisé / a-t-il permis une meilleure structuration des groupements d'entreprises ?</p> <p><i>Question supprimée du fait de l'abandon rapide de ce type d'action (traitée toutefois en partie à travers la QE 1)</i></p>		
	<p>6. Dans quelles mesures les changements dans la région en matière d'entrepreneuriat et de compétitivité des entreprises sont-ils, sur la période de programmation, imputables à l'intervention du FEDER ?</p>	<p>Ce travail en lien avec la QE 1 vise à apprécier (i) l'effet levier / l'additionalité des aides et (ii) la contribution des résultats observés aux cibles des programmes.</p>	<p>Une analyse qualitative sera réalisée sur l'ensemble des actions et une analyse quantitative sur les opérations ayant fait l'objet de travaux statistiques (QE 4 et 5 notamment).</p>
	<p>7. En quoi les objectifs spécifiques concernés des axes 1 ont-ils contribué aux objectifs de la stratégie UE 2020 ?</p>	<p>Cette question fait référence à la nécessité de démontrer cette contribution dans le cadre des RAMO. Elle consistera principalement en une synthèse des réponses aux autres QE (ex. QE 2,12...).</p>	<p>Les objectifs de la stratégie UE2020 sont plus proches des OT1, OT4 et OT8. Une mise en perspective des effets emplois et du soutien aux entreprises innovantes peut toutefois être réalisée.</p>

1.5 La méthodologie d'évaluation

1.5.1 Identification du périmètre des travaux

Hypothèse de travail : les investigations ne porteront que sur les seules entreprises présentant un engagement effectif de leur opération **au 31 décembre 2019, date de référence pour le calcul des indicateurs de programmation et de réalisation**. Il est en effet peu opportun, voire contreproductif, de chercher à observer des effets liés à des opérations qui n'ont pas encore réellement démarré.

Cet élément, du fait de la mise en œuvre récente de certains dispositifs (cf. section précédente 1.3), impacte fortement le périmètre de bénéficiaires « exploitables » pour les investigations.

❖ Sur l'OS 1.3, création d'entreprises

La nature des instruments financiers et leur déploiement tardif, en particulier sur le PO Bourgogne aboutissent à une volumétrie très limitée d'entreprises bénéficiaires. **Ce type d'opérations peut ainsi difficilement faire l'objet d'analyses statistiques mais plutôt d'un focus sous forme d'analyses qualitatives** (cf. étude de cas).

La volumétrie sur les dispositifs d'accompagnement à la création permet une analyse plus quantitative, sous réserve de pouvoir identifier les bénéficiaires finaux :

- ✓ Les données fournies sur le Programme Opérationnel Franche-Comté Massif du Jura permettent d'identifier 1 471 numéros SIREN différents (à nettoyer toutefois)

Les données fournies sur le Programme Opérationnel Bourgogne ne permettent pas d'identifier des bénéficiaires finaux sur les dispositifs d'accompagnement (programmés trop récemment pour pouvoir réaliser une analyse)

❖ Sur l'OS 1.4, compétitivité des PME

Les opérations lancées en début de programmation (action collective / soutien aux structures de type clusters, etc.) **ont été rapidement abandonnées et n'apparaissent pas les plus pertinentes à évaluer** dans la perspective de retour d'expérience pour nourrir l'élaboration du prochain programme.

- *Ces dernières ne sont appréciées qu'au regard de la première question évaluative : pertinence & cohérence*

Le travail d'évaluation sur les réalisations et les impacts porte ainsi sur les aides directes (subventions à l'investissement).

Il est important de souligner que les choix méthodologiques et la définition des périmètres d'investigation amènent à différencier les niveaux d'investigation et donc les possibilités d'analyse entre les deux programmes.

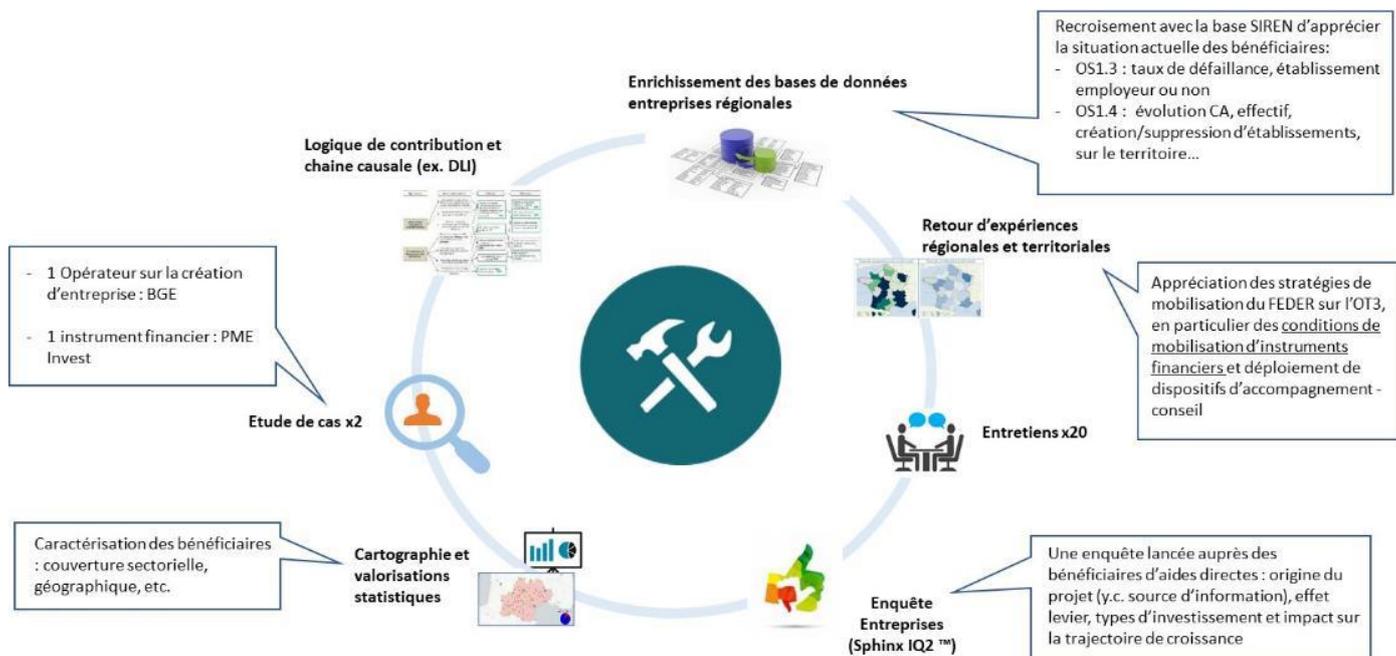
Les travaux sur l'OS 1.3 se concentrent ainsi fortement sur la Franche-Comté du fait de l'état d'avancement du programme et de la volumétrie de bénéficiaires (accompagnement à la création).

Les travaux sur l'OS 1.4 sont déployés de manière équivalente sur les deux programmes mais afin de travailler sur un échantillon suffisamment significatif statistiquement parlant, l'analyse est réalisée au niveau agrégé (retour d'enquête et traitement de la base Infogreffe).

1.5.2 Approche méthodologique et investigations réalisées

Il est proposé de mettre en œuvre **une combinaison d'approches qualitatives et quantitatives**, permettant de croiser les observations, formulées à partir de :

- ✓ Méthodes basées sur la théorie d'action (besoins initiaux, effet levier de l'aide, transformation stratégique, etc.)
- ✓ Méthodes d'analyses statistiques (caractéristiques des bénéficiaires, situation initiale et trajectoire de croissance)
- ✓ Méthodes comparatives et benchmark (par rapport à l'évolution du contexte régional ou encore d'autres stratégies d'intervention régionale)



❖ Les analyses quantitatives à partir de données Régions et de bases administratives

Ces analyses reposent sur un appariement des données issues de Synergie (export gestion et entités) et les bases administratives nationales.

Les traitements ont permis la caractérisation des entreprises bénéficiaires pour lesquelles un numéro SIREN a pu être obtenu : couverture sectorielle, géographique, etc.

- ✓ OS 1.3 (création) : 1 475 SIRET pour la Franche-Comté via un appariement avec la base Open Data SIRENE (au 01/01/2020) permettant d'identifier le code NAF, localisation, date de création, statut administratif, forme juridique, sexe unité légale, caractère employeur, etc. Les premières actions programmées ne permettent pas de travailler sur un échantillon significatif de bénéficiaires.
- ✓ OS 1.4 (aides directes) : 87 SIRET pour la Bourgogne et 68 pour la Franche Comté, soit 155 SIRET au total extraits de Synergie. Le recroisement avec la base SIREN et Infogreffe ont permis les calculs sur l'évolution du chiffre d'affaires et de l'effectif des entreprises (en complément des retours d'enquête), création/suppression d'établissements, secteur, catégorie d'entreprises...

❖ Les entretiens (hors étude de cas)

Différents entretiens ont été réalisés afin de collecter des éléments d'analyse qualitative mais également quantitative (en complément des extractions de Synergie) et ont visé deux types d'acteurs :

- ✓ Au sein du Conseil Régional : 4 entretiens avec différents responsables de la Direction Europe et Rayonnement International, 1 avec la Direction Economie, 1 avec la Direction Transitions Professionnelles et Orientation,
- ✓ Auprès de partenaires régionaux : Bpifrance, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

❖ Enquête auprès des entreprises bénéficiaires

Les premiers résultats d'enquête présentés ci-dessous concernent les entreprises enquêtées au titre de l'OS 1.4 des programmes opérationnels FEDER/FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020.

Au titre de l'OS 1.4 les PO Bourgogne et Franche Comté Massif du Jura ont programmé **177 opérations d'aide directe à l'investissement** (97 en Bourgogne et 80 en Franche-Comté) effectivement engagées au 31/12/2019.

Pour l'enquête ont été retenues les entreprises ayant bénéficié d'une subvention avant la fin d'année 2019. Sont donc exclues de l'échantillon les associations et les chambres consulaires. **L'échantillon de départ est ainsi constitué de 154 différentes entreprises bénéficiaires.**

L'enquête a été menée par questionnaire en ligne auprès de l'échantillon décrit ci-dessus. L'ouverture de l'enquête a été faite auprès des bénéficiaires par courriels. Les courriels utilisés sont extraits des données Synergie et enrichies par les services de la Région.

Le questionnaire en ligne, a été ouvert le 14/01/2020 à 14:00, sur une durée de 3 semaines. Le questionnaire a été clôturé le 07/02/2020 à 14:00.

Les bénéficiaires ont été relancés par email à 3 reprises :

- ✓ Le mardi 21/01/2020 à 14:00
- ✓ Le mardi 28/01/2020 à 14:00, à partir d'une adresse email Région
- ✓ Le mardi 04/02/2020 à 14:00.

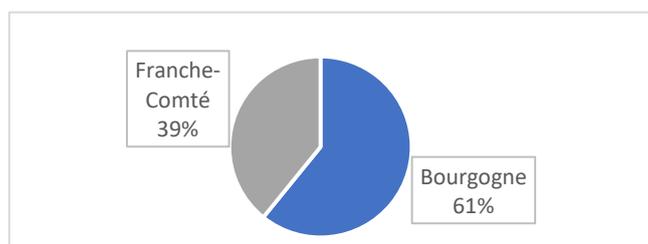
Taux de contact de l'échantillon global

Nombre total de bénéficiaires (entreprises) échantillon	Nombre total de bénéficiaires avec courriel	Courriel valide (contacté)	Courriel non valide	Blacklist
154	151	139	11	1
100%	98%	90,26%	7,15%	0,65%

Taux de réponses :

Nombre total de bénéficiaires contactables (Courriel valide)	Nombre répondants	Nombre de répondants (réponse complète)	Nombre de répondants (réponse abandonnée)	Nombre de non-répondants
139	107	101	1	32
100%	76,98%	72,66%	0,72%	23,02%

Répartition des répondants par PO



2. Cohérence et pertinence de la stratégie globale d'intervention

2.1 Une pertinence globale avérée des interventions

❖ Des programmes ciblant les principaux enjeux régionaux

Comme le montrent les éléments de contexte présentés en chapitre 1 et les éléments d'analyse en chapitre 4 (contribution aux objectifs régionaux), les priorités et choix d'intervention initiaux des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura répondaient effectivement bien aux enjeux régionaux en termes de création et de développement des entreprises.

Sans reprendre les éléments présentés par ailleurs dans le rapport, il est possible de souligner les éléments suivants au regard de la mise en œuvre effective et contribution potentielle des programmes.

Enjeux prioritaires	PO Bourgogne	PO Franche-Comté
Augmenter le taux de création d'entreprises et assurer leur pérennité	Faible enveloppe initiale, faible mise en œuvre	Enveloppe et mise en œuvre significative tant en matière d'accompagnement que de financement
Assurer le renouvellement générationnel et la transmission d'entreprises	Non prévu dans la logique d'intervention	Type d'opération ciblée et 3 actions ciblant cette problématique
Répondre aux besoins de restructuration / modernisation des TPE et PME, notamment industrielles	Dynamique de programmation sur les aides à l'investissement	Dynamique de programmation sur les aides à l'investissement
Structurer des filières notamment en vue de faciliter une appropriation rapide des technologies clés et une dynamique y.c. à l'international	Interventions initialement prévues mais rapidement suspendues du fait de problématiques de mise en œuvre et de mauvaise articulation avec les financements nationaux (voir sections suivantes)	
Développer et pérenniser les entreprises de l'ESS	Mise en œuvre tardive (2 actions sur l'OS 1.3)	Environ 20% des montants de l'OS 1.3 dédiés (voir chapitre suivant)
Faciliter le recrutement et le développement de compétences dans les entreprises	Non prévu dans la logique d'intervention*	

Globalement, les programmes ciblèrent initialement la quasi-totalité des besoins régionaux en matière de création et de développement des entreprises. A noter, par ailleurs, que d'autres dispositifs ou financements régionaux identifiés lors de l'élaboration du programme permettaient initialement de répondre en complémentarité du FEDER à ces priorités. Par ailleurs, certains enjeux notamment les questions de problématiques de recrutement et de compétences (*), ne pouvaient être facilement traités dans le cadre des financements FEDER durant la période 2014-2020¹¹.

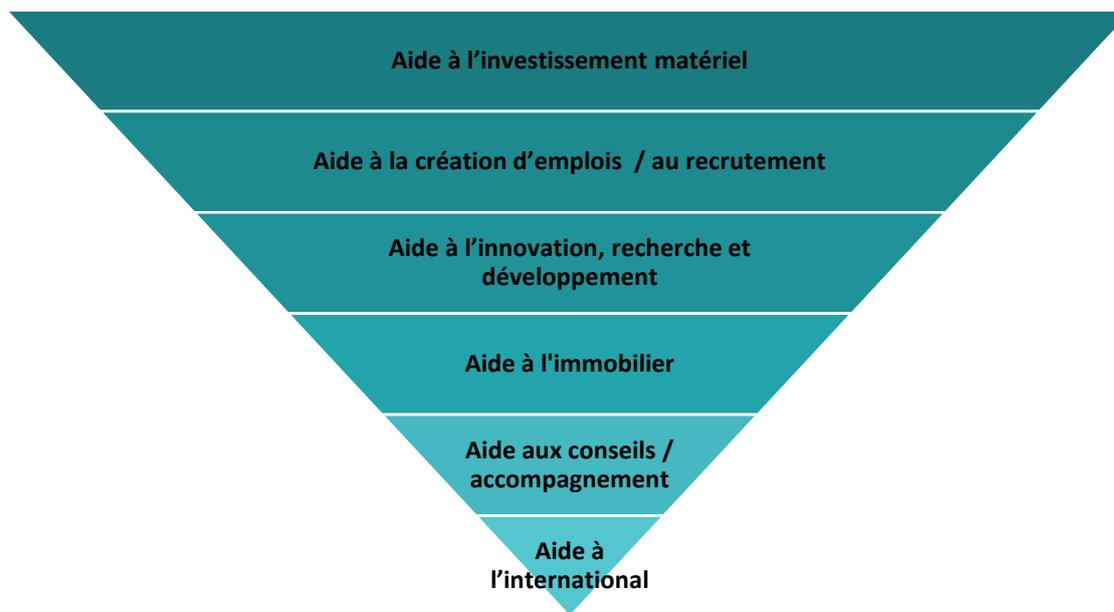
L'analyse du bilan de mise en œuvre et de réalisation (voir section précédente et chapitre suivant), souligne en revanche des difficultés de mise en œuvre et changement de contexte qui ont fortement impacté les interventions effectives entre 2015 et 2019. L'objectif de soutien à la création d'entreprise a ainsi peu fait l'objet d'interventions de type incubateur / pépinière et

¹¹ A noter que les règlements CE pour la période 2021-2027 offrent une meilleure marge de manœuvre sur ce point via l'ouverture d'un objectif spécifique (1.4)

l'accompagnement des filières stratégiques régionales n'a, in fine, été que très peu soutenu par le FEDER (voir section 2.2 suivante).

La pertinence des interventions soutenues est également confirmée à travers le retour d'enquête réalisé auprès d'entreprises bénéficiaires. Ces retours soulignent l'importance du soutien à l'investissement - matériel productif et dans une moindre mesure, immobilier -, à la création d'emplois et l'aide à l'innovation (notamment couverts par l'OS 1.2, pour les entreprises).

Besoins exprimés par les entrepreneurs enquêtés, par ordre décroissant de notation (OS 1.4 uniquement)



A contrario le soutien de type accompagnement/conseil, y compris à l'international¹², ne récolte pas l'unanimité des répondants. Ainsi, **la faible programmation sur ces types d'interventions, notamment sur l'accompagnement des démarches filières, n'est pas nécessairement pénalisante aux yeux des entrepreneurs de la Région.**

❖ **Des modalités d'aides pertinentes et, en large partie, complémentaires aux autres dispositifs**

Les modalités d'aide initialement prévues et mises en œuvre s'avèrent également pertinentes, notamment **les aides directes en subvention FEDER (OS 1.4), qui se révèlent complémentaires aux autres dispositifs régionaux et nationaux qui reposent sur :**

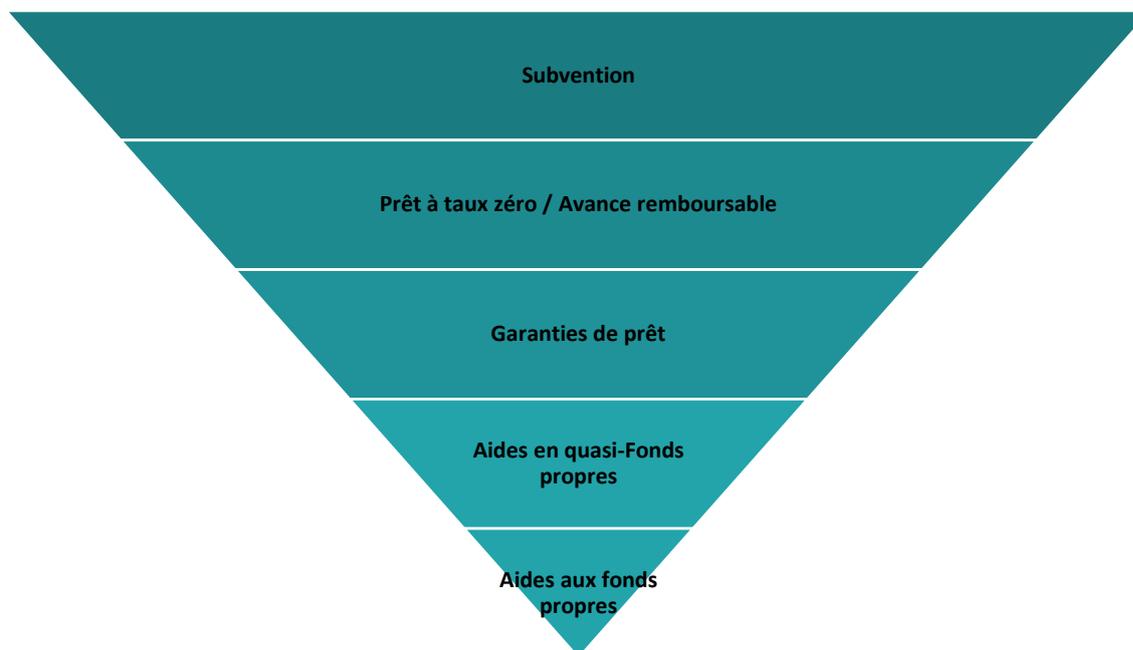
- Prêt à taux zéro, avance remboursable (Région et Bpifrance)
- Garantie/assurance (Bpifrance, SIAGI, France active...)
- Accompagnement/conseil (dispositifs régionaux, consulaire, Business France)

Le retour d'enquête souligne par ailleurs que la subvention tient la première place chez la totalité des bénéficiaires. Leur impact positif sur la capacité d'autofinancement et la trésorerie sont souvent soulignés (enquête et entretiens).

¹² Il est important de souligner que le profil des entreprises bénéficiaires, principalement des petites entreprises, peut expliquer cette faible appétence pour le soutien à l'export.

Bien qu'ayant perdu en attractivité, du fait de la conjoncture économique (faiblesse des taux d'intérêts et du taux d'inflation), **les interventions en avance-remboursable et prêt 0% restent appréciées**. A noter que les différentes enquêtes réalisées par EDATER (dans d'autres régions) montrent que ce type d'instrument est plutôt mis en avant par les plus petites entreprises, créateurs et artisans.

Besoins exprimés par les entrepreneurs enquêtés, par ordre décroissant de notation (OS 1.4 uniquement)



La garantie de prêt est également mise en avant dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt mais en parallèle, on constate **une restriction d'accès aux crédits et des demandes toujours plus fortes en matière de cautionnement, y compris personnelle**¹³.

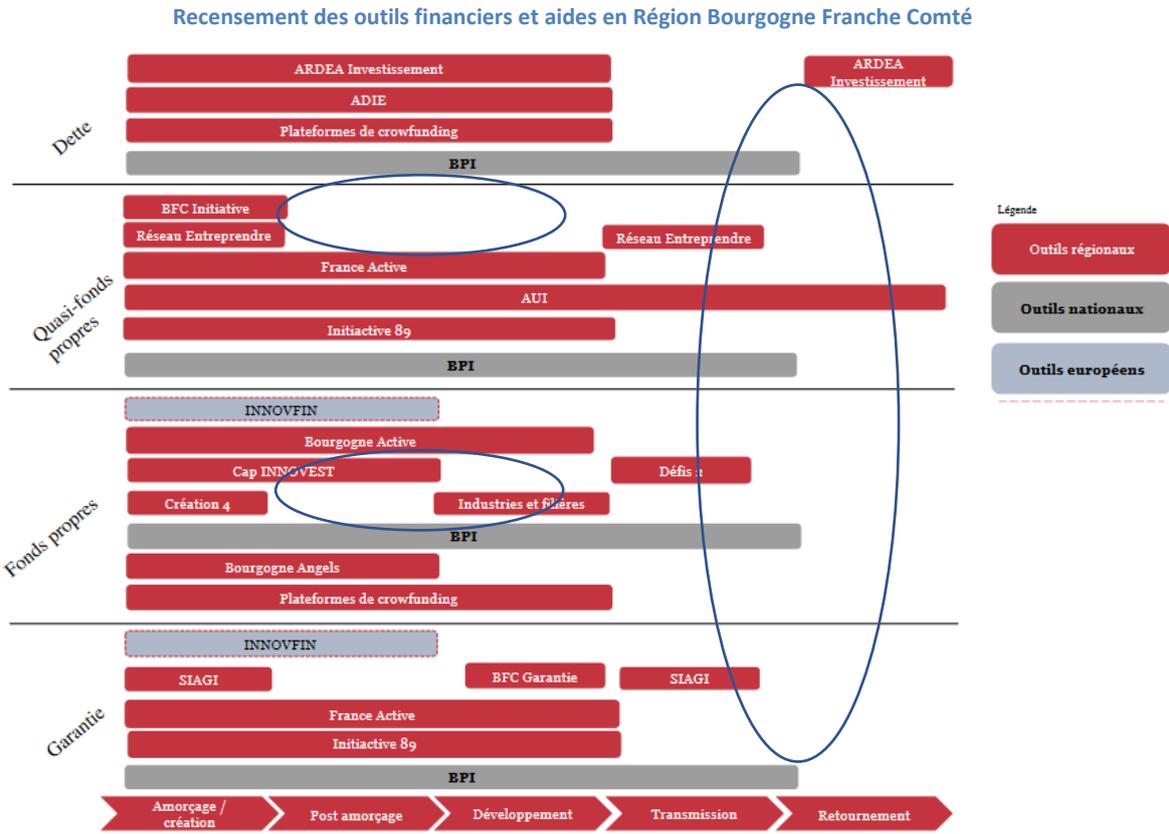
On remarque enfin que les aides en quasi-fonds propres et a fortiori en fonds propres, n'intéressent qu'une cible précise d'entreprises régionales, à savoir les start-ups et les PME en phase de décollage, mais restent peu appréciées par les autres entrepreneurs. La nature des entreprises enquêtées - petites entreprises du secteur industriel - mais également les contraintes liées à la mobilisation de fonds d'investissement (lourdeur du process, risque de perte d'indépendance, voire de dépossession...) ne constituent, en effet, pas de conditions favorisantes pour la sollicitation de tels outils.

Sur ce sujet, il convient également de rappeler que l'évaluation ex ante réalisée sur le sujet¹⁴ **ne relevait pas de défaillances majeures en matière d'offre de financement** : « L'offre de financement disponible pour les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté est relativement importante. Elle repose à la fois sur une offre de financements privée mais aussi sur une offre consolidée par les investissements publics au niveau national (notamment portés par Bpifrance) et régional ».

¹³ Notamment afin de réduire le total de l'encours de leurs instruments et ainsi permettre de satisfaire aux critères de Bâle

¹⁴ https://www.europe-bfc.eu/wp-content/uploads/2019/03/Evaluation-instruments-financiers_rapport-final.pdf

Le schéma ci-dessous rappelle les principaux types de dispositifs proposés à chaque stade de développement.



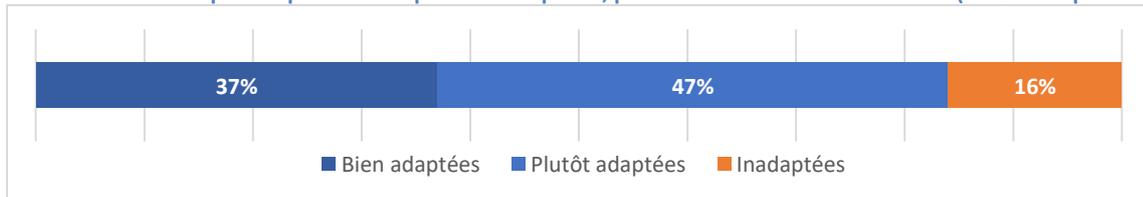
Source : Evaluation ex ante sur les instruments financiers

On remarque que certaines défaillances potentielles, méritent d'être gardées à l'esprit dans l'appréciation de la mise en œuvre du programme 2014-2020 et la préparation du prochain programme :

- Une marge réduite d'intervention sur la phase post amorçage/décollage des entreprises, notamment en fonds propres et quasi-fonds propres, donc sur des tickets plus importants que l'amorçage/création
- Une offre limitée en matière de transmission/reprise et de retournement

Au-delà des types de soutien, il convient également de souligner que les modalités d'intervention apparaissent adaptées en ce qui concerne les aides à l'investissement (OS 1.4). L'enquête souligne, en effet, que ces modalités de financement – montants, possibilité d'avance et conditions de paiement - se révèlent adaptées à leur projet pour une majorité des répondants. Les retours apparaissent en effet plutôt favorables étant donné les contraintes liées à la réglementation européenne sur ces financements.

Satisfaction exprimée par les entrepreneurs enquêtés, par ordre décroissant de notation (OS 1.4 uniquement)

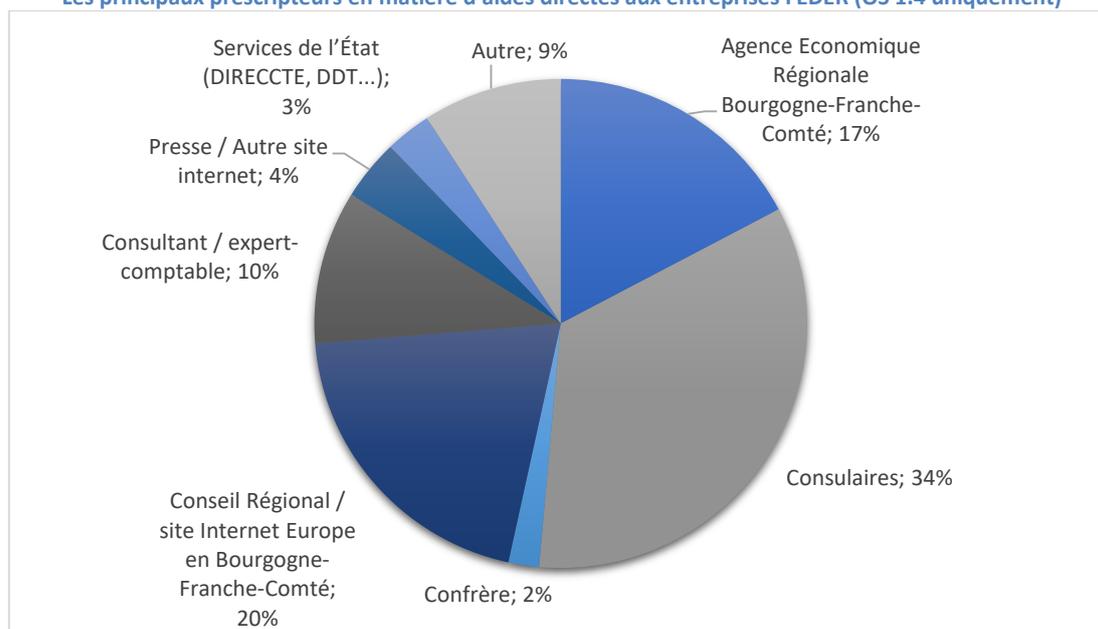


❖ **Des modalités de mise en œuvre qui apparaissent suffisamment adaptées en ce qui concerne les aides directes à l'investissement**

Les retours d'entretiens (Région et partenaires régionaux) et d'enquêtes (réalisées auprès d'une centaine d'entreprises bénéficiaires) laissent apparaître des modalités d'animation et de déploiement satisfaisantes concernant les aides directes financées au titre de l'OS 1.4.

L'accès à ces aides FEDER ne semble globalement pas poser de problème du fait d'une animation et d'une communication régionale soutenue, notamment portées par les Chambres de Commerce et d'Industrie. **Les CCI apparaissent, en effet, comme les premiers prescripteurs de ces aides, avec plus d'un tiers des bénéficiaires déclarant avoir pris connaissance du dispositif via leur relai.**

Les principaux prescripteurs en matière d'aides directes aux entreprises FEDER (OS 1.4 uniquement)



Au-delà du rôle d'animation/information, les consulaires sont également les acteurs les plus sollicités pour accompagner les entreprises dans le montage de dossiers. En effet, **deux tiers des bénéficiaires se sont fait accompagner dans le montage de dossiers dont environ 38% par le réseau de CCI.** Un pourcentage relativement faible de bénéficiaires a été accompagné par un consultant privé.

On constate par ailleurs que l'Agence Economique Régionale est, à ce stade, peu impliquée dans l'animation ou l'accompagnement des porteurs. Il convient de noter que cette Agence a été créée fin 2017, il est donc possible que son rôle et sa contribution se renforcent sur la fin de la programmation.

Le retour d'enquête souligne également que cet accompagnement est justifié. En effet, plus de 42% des bénéficiaires affirment avoir eu des difficultés à constituer le dossier de demande de subvention. **Ce taux monte à près de 52% pour les bénéficiaires n'ayant pas mobilisé d'appui extérieur.** Pour autant, **les éléments demandés dans le dossier de candidature n'apparaissent pas nécessairement jugés comme disproportionnés ou inutiles pour les porteurs,** peu de commentaires ayant été formulés dans ce sens, voire même à l'inverse :

- « Plutôt lourd et fastidieux, mais le jeu en vaut la chandelle »
- « Complexe oui mais en ayant les bonnes personnes pour nous aider cela devient plus facile »
- « Le dossier d'explication était clair et l'aide a permis de rédiger un dossier de qualité »

- « Le dossier était volumineux mais ne présentait pas de difficultés pour être renseigné. Les sommes engagées étant importantes, le dossier se doit d'être exhaustif et précis. »
- « Si on est bien organisé pour avoir tous les documents demandés sous la main, c'est faisable et cela prend du temps. C'est compréhensif »

2.2 Des choix d'intervention initiaux qui ont impacté le démarrage et les résultats potentiels des PO

❖ Des instabilités ou manques de clarté du cadre d'intervention qui ont impacté la mise en œuvre des dispositifs

Les Programmes Opérationnels FEDER-FSE 2014-2020 se caractérisent par des difficultés de démarrage, en partie du fait du séquençage et de la dépendance des étapes de déploiement du cadre d'intervention :

- Long processus de dialogue initial et d'arbitrages en France en 2014 et 2015 notamment ;
- Elaboration et approbation tardive des PO par la Commission européenne,
- Processus de désignation de l'Autorité de gestion, déléguée aux Etats-membres (CICC) mais également vérifiée par la Commission,
- Déploiement tardif des outils de gestion (synergie...)

La mise en œuvre des programmes au titre de l'OT3 (compétitivité des entreprises) a par ailleurs soulevé des problématiques additionnelles, notamment au titre de la conformité des cadres d'intervention avec la réglementation sur les aides d'Etat.

Plus largement, il apparaît que les Programmes Opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura présentaient **une large panoplie de types d'opérations dont les conditions de mise en œuvre et les prérequis n'avaient pas été suffisamment prédéfinis et sécurisés**. D'autres régions avaient, dès l'élaboration de leur programme, écarté certaines pistes d'intervention jugées peu sûres ou trop contraignantes.

Parmi les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du programme, on identifie tout particulièrement :

- **Sur les instruments financiers** : Un faux départ en Bourgogne concernant leur mobilisation, résultant de l'existence de lourdes procédures pour lancer un nouvel instrument financier et d'incertitudes sur les possibilités de mobiliser Bpifrance (notamment du fait de l'adoption très tardive du règlement OMNIBUS relatif à la délégation de gestion à une banque publique). On remarque ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté, comme dans la plupart des autres régions, l'abondement d'instruments financiers préexistants a été privilégié.
- **Sur les actions collectives / soutien aux filières** : ce type d'intervention avait déjà fait l'objet de contrôle et de redressement sur la période précédente, notamment du fait de l'obligation d'autofinancement pour les structures bénéficiaires telles que les clusters, les pépinières d'entreprises, etc. Certaines AG françaises avaient d'ailleurs abandonné l'idée de financer ce type d'intervention avec du FEDER pour la période 2014-2020. La non-reconduction du régime "actions collectives" NN 120/90 en 2015 a rendu d'autant plus difficile et risqué le financement de ce type d'intervention. Sur ces opérations, un problème additionnel s'est posé concernant l'articulation avec les financements nationaux (voir section suivante).

- **Sur l'accompagnement à la création d'entreprises** : les interventions ont été financées sous différentes formes, au regard des aides d'Etat qui ont, à chaque fois, posé des contraintes spécifiques et des risques associés. En particulier, les opérations soutenues lors des premières années de programmation ont reposé sur la notion d'intermédiaire transparent ; ceci induisant que la totalité des financements – en dehors de frais de gestion jugés raisonnables – sera « redistribuée » vers des bénéficiaires finaux (les entreprises effectivement créées). Cette approche implique, entre autres, de calculer pour chaque entreprise, le montant de la prestation au prix de marché, la part relevant d'une aide (justificatif « de minimis »¹⁵). Mais surtout, les coûts indirects, dépenses transversales, de type information, sont difficilement justifiables et remboursables dans le cadre de ce régime. Ce point semble avoir été stabilisé lors du conventionnement avec les opérateurs régionaux et ajusté a posteriori.

A noter que le dernier appel à projets (2019) a été lancé dans le cadre d'un SIEG, ce qui implique également de respecter certains principes : définition du mandat (cible, objectif...), sélection via un marché public (ou fixation de barèmes uniques...), vérification de la proportionnalité de la compensation financière et des modalités de récupération des éventuelles surcompensations, etc.

- **Sur les aides à l'investissement** : si ces aides ont été plus rapides et simples à mettre en œuvre, elles ont pour autant soulevé certains problèmes d'éligibilité, notamment dans le cas de projet d'investissement sous forme de crédit-bail. Ce dernier ne constitue en effet pas une dépense immobilisée pour l'entreprise ; les loyers de crédit-bail étant dès lors plus difficiles à justifier dans le cadre de subventions à l'investissement. La pleine acquisition de l'équipement par l'entreprise doit notamment être garantie à terme de la programmation.

De manière générale, les premières années de programmation ont été caractérisées par des changements de principes d'intervention, d'interprétation des règles (éligibilité, incitativité, etc.) qui ont pu poser des problèmes tant en matière de programmation que de paiement.

❖ **Le manque de ciblage découle de la nécessité de « consommer » mais ne permet pas de garantir ex ante l'efficacité des interventions**

Les retards en matière de mise en œuvre des Programmes Opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, associés à l'obligation d'atteinte des objectifs de réalisation et de consommation des fonds (sous peine de sanctions financières : Dégagement d'Office, cadre de performance) ont contribué à **renforcer la priorité donnée à la programmation financière et à la remontée des dépenses.**

Il apparaît ainsi que relativement peu de sélectivité a été appliquée aux projets soutenus, en dehors de dossiers écartés du fait de bénéficiaires ou de types de dépenses jugés peu sûrs. Ainsi **la sélection, et donc l'effort en matière d'instruction, aurait plus porté sur des questions d'éligibilité et de complétude de dossiers que sur la qualité intrinsèque des projets et leur plus-value économique.**

¹⁵ Le règlement dit « de minimis » permet de soutenir une entreprise dans notification à condition mais cette dernière doit recenser l'ensemble des aides relevant du règlement de minimis déjà perçues ou octroyées lors de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices précédents afin d'apprécier sa situation au regard des plafonds de minimis autorisés (montant cumulé limité à 200 000 € sur 3 ans)

On note par ailleurs sur l'OS 1.4 que les critères de sélection présentés dans le Vademecum et le DOMO sont principalement axés sur le passage de cap de développement, sans pour autant que cette information fasse l'objet d'un examen approfondi (grille spécifique de présentation / de notation, mobilisation d'expertise technique, etc...). L'appréciation au regard des objectifs d'innovation ou encore de développement durable n'apparaît pas particulièrement effective.

Ce relatif faible accent porté sur le projet de l'entreprise et le formalisme du dossier a par ailleurs été souligné par les répondants de l'enquête : « *la rigidité du cadre laissant peu de place à l'appréciation du projet d'entreprise* » « *Rigidité des procédures très éloignée de l'appréciation humaine et intellectuelle des dossiers* », etc...

Pour autant, la revue des opérations soutenues laisse apparaître un nombre significatif d'investissements que l'on pourrait qualifier d'innovation au regard de la taille des entreprises et des secteurs concernés.

Ce relatif faible effort de sélection semble également se remarquer sur les autres types d'intervention, notamment l'accompagnement à la création d'entreprises. La multiplicité des opérations y compris dans des domaines tels que l'agriculture ne laisse pas supposer une mise en concurrence marquée. L'analyse des conditions de mise en œuvre et de suivi des projets ne laisse pas apparaître de logique d'intervention forte : ciblage spécifique de public, objectifs chiffrés et modalités de paiement intégrant l'atteinte de résultats (voir chapitre 3). Les entretiens n'ont, par ailleurs, pas permis d'identifier d'effets structurants sur certains sujets spécifiques comme l'ESS.

Les entretiens et la revue de la documentation disponible ne permettent pas non plus d'identifier une orientation marquée des interventions en matière d'innovation et de développement durable. On note toutefois qu'un peu plus d'un tiers des bénéficiaires de l'OS 1.4 considèrent que leur projet d'investissement a significativement contribué à développer des pratiques permettant de préserver, de mieux exploiter et de moins gaspiller les ressources naturelles (au-delà de l'évolution standard des équipements, normes, etc.).

De manière générale, le volume relativement restreint du tissu économique local (entreprises, opérateurs financiers, etc.) et donc de bénéficiaires potentiels a également pu jouer en défaveur d'une plus forte sélectivité, celle-ci étant toujours plus facile à déployer dans un contexte de ressources limitées et de demandes accrues.

2.3 Une cohérence des interventions qui se construit au fil de l'eau

❖ Des programmes ayant été définis avant le processus de fusion des Régions en cours de convergence

Il est important de rappeler que **les deux programmes ont été élaborés et validés avant la fusion effective des deux Régions mais également avant l'adoption des orientations stratégiques régionales, soulevant ainsi un défi important en matière de convergence des cadres d'intervention.**

Cette convergence de modalités d'aides a été particulièrement importante du fait d'arbitrages stratégiques, **de choix de gestion initiaux et d'un historique d'intervention différents entre les deux territoires**, choix pas nécessairement liés à des besoins spécifiques des entreprises visées :

- Absence d'instruments financiers mobilisant des fonds européens sur la période 2007-2013 en Bourgogne et des interventions régionales globalement moins conséquentes dans ce domaine ;

- Soutien financier conséquent prévu au titre du FEDER pour le PO Franche-Comté Massif du Jura sur l'accompagnement à la création d'entreprise (OS 1.3) tandis que le PO Bourgogne reposait sur une hypothèse de financement via le FSE national (voir point suivant) ;
- Modalités d'intervention différentes sur l'OS 1.4 entre les deux PO : immobilier non éligible sur le PO Franche-Comté Massif du Jura, adossement obligatoire d'une avance remboursable en Bourgogne mais pas en Franche-Comté.

Ces différences ont progressivement été harmonisées entre les deux programmes qui dorénavant partagent les mêmes principes d'intervention, y compris dans le cadre d'un appel à projets commun. Les entretiens ont toutefois laissé apparaître **des différences subsistantes dans certains processus d'instruction, de contrôle d'éligibilité,** etc.

Il faut par ailleurs noter que **ce processus de fusion a également concerné les directions opérationnelles de la Région et leurs dispositifs hors financements UE.** Certaines pratiques sont donc également susceptibles d'impacter la mise en œuvre d'opérations du programme dès lors qu'une direction opérationnelle est concernée côté Bourgogne ou Franche-Comté, tel que l'octroi d'avances remboursables adossées aux subventions FEDER.

❖ **Une meilleure synergie avec l'ensemble des interventions publiques dans le domaine de la création d'entreprise et du développement économique doit être assurée**

Si la pertinence du diagnostic initial et des choix stratégiques réalisés lors de l'élaboration des programmes semble avérée et cohérente avec les autres dispositifs, il semble qu'un certain cloisonnement lors de la mise en œuvre n'ait pas permis d'articuler au mieux les différents dispositifs d'aides économiques dans la Région mais également avec les interventions financées au niveau national.

Le tableau ci-dessous illustre la multiplicité des types de soutien régionaux et nationaux opérant dans les domaines visés par les interventions du FEDER au titre de l'OT3.

Type d'intervention FEDER	Autres dispositifs régionaux	Autres dispositifs et financements nationaux
Accompagnement à la création d'entreprise	Financement d'intervention en fonds propres sur des opérations de formation des créateurs-repreneurs et Actions collectives en faveur des TPE et de l'ESS (ex-NACRE : création-reprise-transmission), aide à la création (A/R à PTZ), Prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés.	Soutien à la sensibilisation à l'entrepreneuriat ainsi que certaines opérations sur l'accompagnement à la création financées par le FSE national (au moins jusqu'en 2017) NACRE (jusqu'en 2017)
Structuration et animation des filières stratégiques et démarche d'innovation	Soutien à des actions collectives filière ou transversales, aide aux Pôles d'innovation, Accompagnement des PME vers l'industrie du futur...	FUI (en début de programmation), PIA3, PSPC, ...
Soutien à la modernisation et la compétitivité des entreprises	Soutien à l'international, aides au conseil, au recrutement de cadre, aide aux projets structurants...	Outil Bpifrance et Business France, aides spécifiques (aide CARSAT, ADEME, etc.).

Cette cartographie a bien évidemment évolué depuis le démarrage du programme et l'articulation entre l'ensemble de ces financements apparaît difficile à apprécier.

Deux cas illustrent notamment ces difficultés dans la recherche de synergie :

- **En matière de création d'entreprises : la complémentarité des interventions reste difficile à apprécier du fait de la multiplicité des types d'intervention (sensibilisation, accompagnement, formation, aides financières), de financeurs impliqués (FEDER, en fonds régional, FSE...) et d'opérateurs émergeant potentiellement sur l'ensemble des financements proposés.** Les remontées d'information ne permettent en effet pas de vérifier si la logique de parcours – sensibilisation/formation/accompagnement/financement – est dans les faits respectée et pour quelle proportion des créateurs soutenus.

Par ailleurs, les évolutions durant la période 2014-2020, notamment le retrait des interventions nationales (FSE national en Bourgogne, NACRE, etc.) ont conduit à des ajustements de la politique régionale mais également de la stratégie d'intervention des PO, notamment en Bourgogne avec la mobilisation récente du FEDER sur les opérations d'accompagnement à la création. Ceci sans pour autant avoir stabilisé la logique d'intervention générale de la Région et la structuration de l'écosystème.

- En matière de soutien à la compétitivité des entreprises. S'il existe une articulation entre les subventions FEDER et les avances remboursables potentiellement adossées, **on observe une forte segmentation des aides (conseil, recrutement, investissement...) sans possibilité d'apprécier les synergies entre ces dernières.** Les informations récoltées permettent d'identifier les enjeux suivants :

- ✓ Des publics sensiblement différents émergent à des aides régionales et nationales (les plus grosses entreprises se tournent vers les solutions Bpifrance)
 - ➔ *Moins de 28% des bénéficiaires FEDER (OS 1.4) a déjà émergé à un dispositif d'aide Bpifrance (retour enquête)*
- ✓ De manière similaire, les publics entre OT1 et OT3 semblent très différents, peu de synergies identifiées (une seule entreprise émergeant sur les OS 1.2 et 1.4 sur les deux programmes)
- ✓ Le lien avec les questions de recrutement et de formation doit être assuré plus fortement
- ✓ Un besoin de travailler avec les EPCI sur l'immobilier (contractualisation)

- On note enfin en matière de soutien aux actions collectives (pôles / filières innovantes) que **le basculement des financements nationaux du FUI aux financements PIA a plutôt apporté une concurrence de ces financements avec ceux du FEDER**, les perspectives de cofinancement n'étant dès lors plus assurées. Cet élément explique notamment l'abandon des financements FEDER sur ces types d'intervention.

❖ **Une contribution observable aux nouvelles orientations stratégiques régionales mais encore faible sur certains enjeux**

Le tableau en page suivante présente les contributions du FEDER aux objectifs de développement des entreprises figurant dans le document stratégique de la Région. Bien que ces derniers soient postérieurs, on note que le FEDER contribue potentiellement à la majorité d'entre eux bien que, parfois marginalement. Comme évoqué précédemment, les problématiques de mise en œuvre et

d'articulation avec les autres financements constituent notamment un frein à la pleine prise en compte de ces objectifs politiques régionaux.

Pour conclure ce chapitre, il est donc possible de confirmer la pertinence de la stratégie d'intervention des deux programmes, même si des difficultés de mise en œuvre et réorientations stratégiques ont limité le spectre d'intervention, en particulier concernant le PO Bourgogne dont la principale contribution vise à répondre aux besoins d'investissement des TPE et PME régionale via l'octroi de subvention.

La cohérence de la stratégie est avérée dans le sens où les interventions FEDER ne viennent pas concurrencer des dispositifs 100% régionaux ou même dispositifs nationaux (Bpifrance, etc.). Toutefois, il est difficile d'identifier de réelles synergies en dehors des interventions régionales en avance remboursable, qui s'avèrent complémentaires aux subventions FEDER en venant financer des besoins de trésorerie ou investissements immatériels.

Par ailleurs, un manque de lisibilité et probablement d'articulation peuvent être soulignés concernant le soutien à la création d'entreprises du fait de multiples sources de financement et acteurs régionaux qui ne semblent pas opérer dans un cadre précisément défini.

Document Champ d'intervention	Mandat Régional BFC 2016-2021	SRDEII BFC 2017-2021	PO FEDER-FSE 2014-2020	
			Bourgogne	Franche-Comté
Internationalisation	Engagement 18-Faire rayonner la nouvelle Région en Europe et dans le monde	Amplifier l'internationalisation des entreprises (ambition 2)	Sujet non traité notamment en raison des difficultés de financement des actions collectives et profil des entreprises bénéficiaires (TPE...)	
Innovation	Mesure 2 du Mandat : Favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité des entreprises Engagement 3 : Promouvoir l'innovation dans l'ESS Engagement 7 : Promouvoir l'innovation et la recherche	Confirmer le rôle déterminant de l'innovation dans la croissance des entreprises (ambition 2)	Sujets partiellement traités via les aides à l'investissement (modernisation, digitalisation), même si les critères de sélection ne portent pas spécifiquement sur l'innovation et le financement via Invest' PME	
ESS	Mesure 4 du Mandat -Développer l'économie sociale et solidaire Engagement 3 : Promouvoir l'ESS	Défi du Développement de l'ESS	Une action collective portée par l'URSCOP	4 opérations de soutien direct en Franche-Comté, deux projets filière et 2 opérations collectives
Entrepreneuriat (création/reprise)	Mesure 2 du Mandat : Favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité des entreprises	Défi de l'entrepreneuriat : Intensifier et sécuriser la création, la reprise et la transmission	Démarrage tardif sur cet enjeu avec un financement limité	Soutien financier et non financier conséquent en matière de création et transmission
Ingénierie financement	Engagement 1 du Mandat : Mobiliser l'investissement public pour relancer l'activité économique	Défi de l'ingénierie de financement	Élargissement de l'outil Invest' PME à la Bourgogne	Ré-abondement de l'outil Invest' PME et élargissement du périmètre d'intervention (tickets plus élevés). Mais pas de nouveaux outils
Approche filière	Engagement 2 du Mandat : Accompagner les entreprises et les filières porteuses d'emploi	Soutenir les filières historiques ou en émergence et l'excellence industrielle (vision commune des grands enjeux de filières ; accompagnement des acteurs des filières en émergence, ...)	6 opérations en Bourgogne avant abandon de ce type d'opération	2 projets dont un qui ne s'inscrit pas dans les domaines stratégiques de la Région
Gouvernance économique	Engagement : Fonder la gouvernance économique sur la coopération	Pour une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique (ambition 4)	Non directement finançable par le FEDER même si certains APP ont poussé à une structuration plus forte des interventions régionales (création d'entreprise)	

3. Analyse de l'efficacité des 3 principaux types d'intervention

3.1 Efficacité de l'accompagnement à la création (OS 1.3)

3.1.1 Programme Bourgogne

Pour encourager l'esprit d'entreprendre et l'entrepreneuriat dans son Programme Opérationnel, la Région Bourgogne a décidé de soutenir le parcours de la création/reprise d'entreprises, au titre de l'OS 1.3. Depuis 2014, deux opérations ont été programmées¹⁶ au titre de cet objectif spécifique.

Dans les faits, aucune action d'accompagnement à la création n'a été programmée. Toutefois, conformément aux priorités affichées dans son PO, qui ont principalement été centrées autour de la promotion et de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, une action de sensibilisation et promotion a été programmée dans le domaine de l'ESS.

Extrait du règlement d'intervention, POR Bourgogne, Pages 30 – 31.

Le FEDER sera mobilisé pour soutenir les actions suivantes :

- *Action 1 : des actions de promotion et de sensibilisation à l'esprit d'entreprise.*

[..]

CRITERES DE PRIORITE

Actions 1, 3 et 4

L'action de promotion, sensibilisation et accompagnement à la création, transmission, reprise d'entreprises sous forme de société coopérative (Société coopérative de production ou société coopérative d'intérêt collectif) a bien été programmée et un acompte a déjà été versé à l'Union Régionale des SCOP de Bourgogne-Franche-Comté, mais l'indicateur « Opération achevée »¹⁷ renseigné dans Synergie indique que l'action n'a pas démarré¹⁸.

L'indicateur de réalisation associé à l'opération dans Synergie : CO05_FEDER : Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien, affiche 2 entreprises.¹⁹

Il apparaît donc ici difficile d'apprécier l'efficacité de ce type d'actions pour le Programme Opérationnel Bourgogne.

3.1.2 Programme Franche-Comté Massif du Jura

❖ **Une Logique d'intervention large, couvrant tous les types de création et types de porteurs**

Au titre de l'OS 1.3, l'ex-Région Franche-Comté a inscrit dans son Programme Opérationnel les objectifs suivants²⁰:

- Augmenter la création d'entreprises, en lien avec les objectifs de la SRDE, et notamment l'entrepreneuriat féminin
- Faciliter la transmission d'entreprises, dans un contexte de nombreux départs en retraite, améliorer la pérennité de ces nouvelles entreprises et par conséquent les emplois.

¹⁶ Export synergie au 31/12/2019

¹⁷ Colonne I « Opération Achevée » dans fichier extrait opérations Synergie.

¹⁸ Au 31/12/2019

¹⁹ Données synergie au 31/12/2019.

²⁰ PO Franche Comté, page 41.

La Région a ainsi inscrit dans ses priorités d'actions :

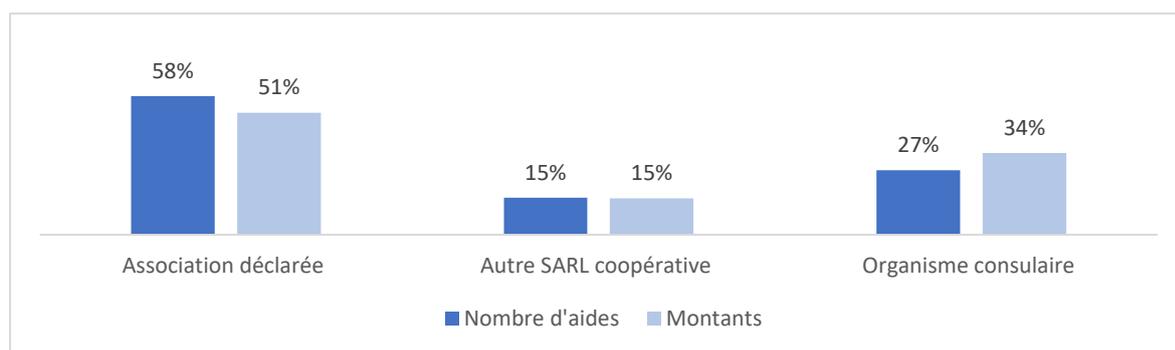
- La sensibilisation : actions de promotion, diffusion sensibilisation et promotion à la création, transmission, reprise d'entreprises.
- L'accompagnement : soutien aux pépinières, incubateurs, couveuses d'entreprises et organismes d'accompagnement à la création d'entreprises.
- Le financement : en participant à des financements de projets de création et de reprise d'entreprises en mobilisant des instruments financiers.

Ainsi à travers son PO l'ex-Région Franche-Comté a programmé 23 opérations d'accompagnement, pour un montant total programmé de 3 542 209 € de FEDER²¹, ce qui, rapporté au coût total des opérations (8 972 126€) correspond à un effort de 39,5%.

L'essentiel des opérations a été programmé pour :

- ✓ Des associations déclarées (ADIE, BGE, AFPASA)
- ✓ Des organismes consulaires, la Chambre de Métiers et l'Artisanat Franche-Comté (CMA) ayant porté 4 projets dont trois en collaboration avec la CCIR et un projet porté par la Chambre d'agriculture du Jura
- ✓ Des Sociétés coopératives : L'URSCOP et COOPILOTE

Répartition des montants et des aides (en %) programmés selon le type de porteurs au titre de l'OS 1.3²²



La logique d'intervention a essentiellement constitué en un soutien à des projets d'accompagnement à la création, aussi bien dans la phase ante-crédation que post création sans focus particulier. Certaines spécificités d'intervention peuvent toutefois être soulignées :

- 6 opérations visant spécifiquement le domaine de l'ESS et représentant environ 20% des montants engagés
- 3 opérations portant sur la transmission/reprise, environ 10% des montants, notamment dans le domaine agricole et de l'artisanat
- 4 opérations seulement visant des publics spécifiques (femmes, personnes en situation d'exclusion) représentant moins de 9% des montants engagés

Sur ce dernier point, **les entretiens ont toutefois souligné la forte proportion de demandeurs d'emploi parmi les porteurs accompagnés même si cela ne constitue pas un critère d'éligibilité ou de ciblage particulier** (à la différence d'opérations qui seraient soutenues via des fonds FSE par exemple).

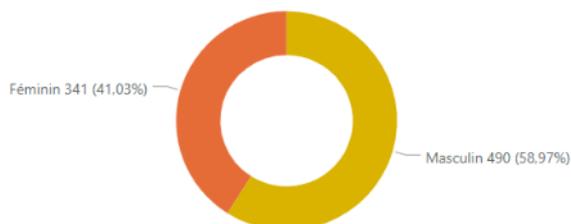
²¹ Données synergie au 31/12/2019.

²² Sources : données synergie au 31/12/2019.

Nota : Les analyses suivantes ont été réalisées sur les données de reporting remontées de Synergie du système de gestion Synergie. Ces données ont été appariées avec les bases open data Sirene et Infogreffe, à jour au 01/01/2020. On note également que les données analysées portent essentiellement sur des entreprises ayant bénéficié d'un soutien de la part de BGE Franche-Comté, des consulaires, et dans une moindre mesure de l'ADIE. Ces résultats sont donc partiels.

Les remontées de données sur 12 opérations, principalement portées par la chambre régionale des métiers (en partenariat avec la CCI) et BGE permettent d'identifier **près de 2 745 différentes entreprises créées accompagnées.**

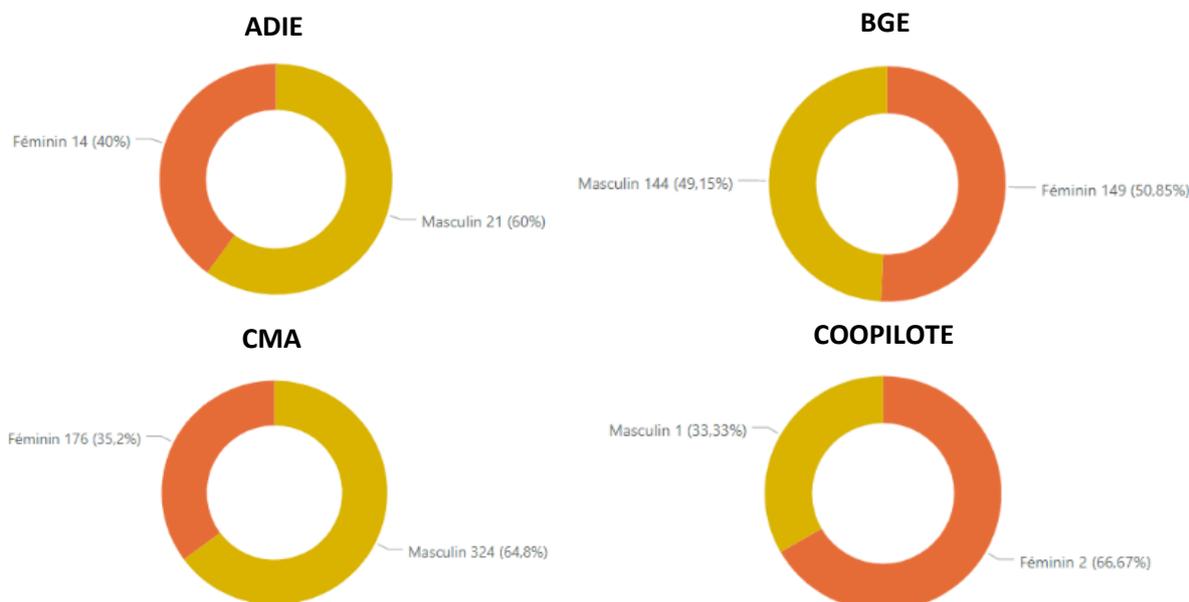
Répartition des créateurs d'entreprise par sexe au titre de l'OS 1.3 : actions d'accompagnement²³



Une attention particulière a été portée sur les publics jeunes et féminins, ainsi qu'aux projets s'intégrant à la stratégie nationale et régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3)²⁴. En réalité, l'analyse documentaire ne démontre pas d'attention particulière envers les publics cités précédemment puisque la cible exclusive des femmes représente 4% des aides et 1% des montants.

Parmi les entreprises analysées, de façon générale, **les créateurs d'entreprises sont moins des femmes (41%) que des hommes (59%), ce qui est très similaire aux moyennes observées²⁵.**

Répartition des créateurs d'entreprise par sexe au titre de l'OS 1.3 pas opérateur



²³ Analyse portant sur les données de reporting, liste remontée dans l'export Entité Transmis par la Région. (Ici sur 1269 entreprises).

²⁴ PO Franche Comté, page 42

²⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3314444#titre-bloc-20>

En revanche, il convient de mettre en évidence que pour les porteurs de projets portés par COOPILOTE les femmes (66,67%) sont plus visées que les hommes (33,33%). Cette structure, sous la forme de groupe de coopératives d'activité et d'emploi (CAE), travaille sur des publics cibles spécifiques. Les opérations soutenues visaient par ailleurs la création d'entreprises dans le domaine de l'ESS.

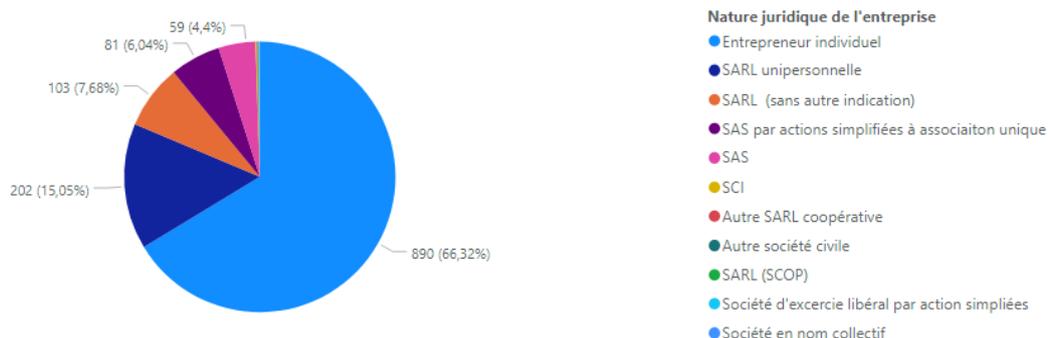
❖ Des créations qui suivent la tendance régionale bien que moins marquée sur certains aspects

Lorsque l'on s'intéresse à la forme juridique des sociétés créées à la suite de l'accompagnement, 66% ont choisi la forme « entrepreneur individuel » et 15% la forme « SARL unipersonnelle ». **Cette proportion apparaît forte mais pour autant pas supérieure à la moyenne, voire même inférieure en ce qui concerne le statut d'autoentrepreneur** (plus de 70% des créations dans la Région était réalisées sous cette forme juridique entre 2015 et 2017).

Cette dynamique est bien entendu en partie tirée par l'existence du statut d'autoentrepreneur (ex. micro-entrepreneur), qui reste fiscalement attractif malgré sa révision en 2014. Ce statut présente par ailleurs certaines limites (non-récupération de la TVA, absence d'assurance chômage, manque de crédibilité aux yeux de certains clients/ donneurs d'ordre, etc.). Les créations accompagnées par BGE semblent être relativement moins concernées par ce phénomène avec une plus forte proportion (bien qu'encore minoritaire) sous forme de sociétés.

Répartition des créations d'entreprises par forme juridique au titre de l'OS 1.3 : actions d'accompagnement

Nombre de siren par Nature juridique de l'entreprise (groupes)



De plus, les activités principalement visées par la création sont principalement le commerce, la réparation et la construction. Or, Le statut d'entrepreneur individuel ou autoentrepreneur engage une responsabilité illimitée de l'entrepreneur (pas de distinction entre patrimoine professionnel et personnel, le dirigeant engage tous ses biens personnels).

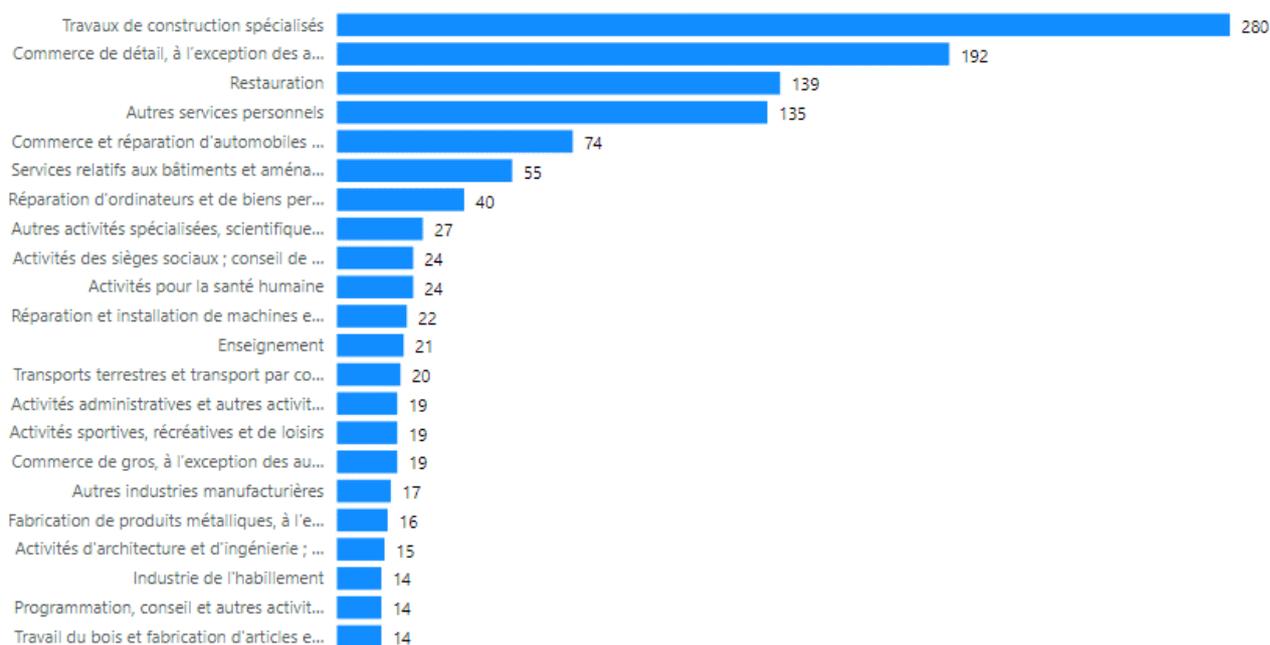
Les entretiens avec les opérateurs de l'accompagnement soulignent **l'importance de l'accompagnement sur ces aspects liés à la responsabilité du chef d'entreprise et le besoin de se couvrir en assurance** (assurance décennale, assurance responsabilité professionnelle, etc.).

Les secteurs les plus visés par la création sont en effet la construction (280 créations soit 20,8% des créations) et le commerce de détail (14,2 % des créations) puis la restauration (10,3%) et les autres activités de services personnels (10%). Cette répartition des créations n'a rien de surprenant, en effet les créations d'entreprises sur la Région Bourgogne-Franche-Comté depuis 2010²⁶ se font d'abord sur ces secteurs. Il faut donc y voir une distribution en miroir de l'activité économique régionale des 9

²⁶ Données ALTARES, https://www.altares.com/wp-content/uploads/dlm_uploads/downloads/etude-defaillance-bilan-2019-print.pdf

dernières années. Il n'est donc pas possible de confirmer une quelconque orientation dans les domaines portés par la RIS3 en ce qui concerne ces dispositifs.

Répartition des créateurs d'entreprises accompagnés par section NAF



De plus, il faut ajouter que 23% des projets programmés sont orientés vers l'agriculture mais ces créations ne sont pas comptabilisées dans les traitements statistiques présentés dans ce rapport en l'absence de données exploitables au niveau SIREN.

Répartition sectorielle des créations d'entreprises totale sur la période 2010 - 2019 en Bourgogne-Franche-Comté²⁷

Activité	Part des créations sur la période 2014 -2019
AGRICULTURE	4%
CONSTRUCTION	26%
COMMERCE	24%
INDUSTRIE	9%
INFORMATION & COMMUNICATION	1%
TRANSPORT & LOGISTIQUE	3%
ACTIVITES FINANCIERES & D'ASSURANCE	1%
SERVICES AUX ENTREPRISES	9%
SERVICES AUX PARTICULIERS	4%
HEBERGEMENT, RESTAURATION, DEBITS DE BOISSON	14%
AUTRES ACTIVITES	5%

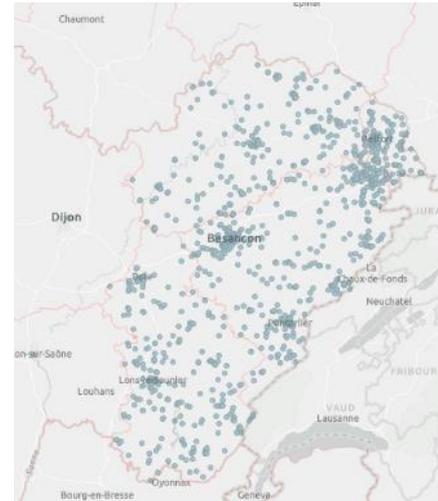
La répartition géographique des créateurs d'entreprises accompagnés apparait cohérente avec la dynamique régionale globale, bien que l'on observe une relative intensité d'intervention sur le territoire de Belfort et la Haute-Saône, mais moindre sur le Doubs.

De façon générale, le Doubs (4 447 créations en 2019) et le Jura (près de 2 000 créations en 2019) sont des départements qui connaissent une dynamique de création supérieure par rapport aux autres départements. Il y a donc un moindre besoin d'intervention publique et les créateurs sont potentiellement moins demandeurs d'accompagnement de ce type, du fait de profils différents.

²⁷ Données ALTARES, https://www.altares.com/wp-content/uploads/dlm_uploads/downloads/etude-defaillance-bilan-2019-print.pdf

Répartition des créateurs d'entreprise par département au titre de l'OS1.3 : actions d'accompagnement

	Répartition des créateurs d'entreprises accompagnés	Répartition des créations totales en Franche-Comté, 2019
Doubs	43%	49%
Jura	22%	22%
Haute Saône	19%	16%
Territoire de Belfort	15%	13%
<i>Hors territoire / N/D</i>	0,3%	

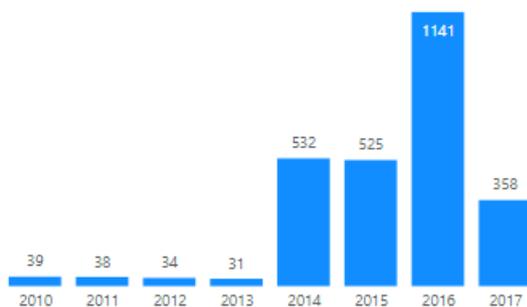


❖ Un potentiel de pérennité et de créations d'emploi plutôt positif

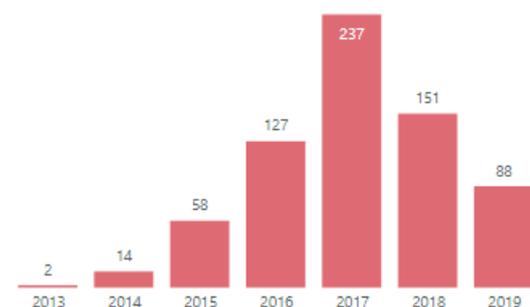
L'analyse du taux de survie des entreprises créées au titre de l'OS1.3 est positif et significatif.

Situation juridique des entreprises aidées au titre de l'OS1.3 : actions d'accompagnement²⁸

Nombre d'entreprises par année de création



Nombre d'entreprises par année de cessation



Défaillance durant la première année	Nombre d'entreprises	%
Non	1175	87,30%
Oui	171	12,70%

Défaillance durant les 3 premières années	Nombre entreprises	%
Non	1043	77,49%
Oui	303	22,51%

Etat administratif	Nombre entreprises	%
Active	998	74,15%
Fermée	348	25,85%

L'analyse du taux de défaillance montre que :

- Durant la première année le taux de défaillance est de 12,7% pour les entreprises aidées.
- **Le taux de pérennité des entreprises aidées à 3 ans est de plus de 77%, alors que la moyenne nationale est de 75% pour les entreprises créées en 2014²⁹.**

²⁸ A partir des données de reporting, liste de bénéficiaires remontés dans l'export Entité Franche Comté et consolidation OD Sirene au 01/01/2020.

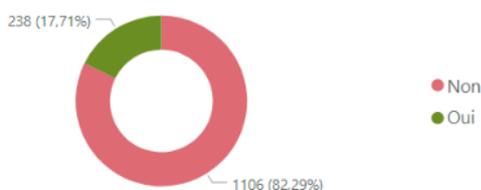
²⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4130923>

Les taux de pérennité sont difficilement comparables d'un opérateur à l'autre du fait de publics potentiellement différents et de la remontée de données partielles et potentiellement non harmonisées. L'étude de cas sur les actions portées par la CRMA souligne toutefois que plus l'accompagnement est structurant et inscrit dans la durée (par rapport à un simple et unique entretien sur la faisabilité du projet ex ante), plus le taux de survie augmente. Les principaux points traités lors de l'accompagnement portent sur :

- ✓ Le montage juridique, obligations administratives et les risques associés
- ✓ La solidité du plan de financement et viabilité à court-terme de l'entreprise (ex. sécurisation du plan de financement sur 3 ans, crash-test, etc.)
- ✓ La capacité à aller chercher de la clientèle

Concernant l'efficacité, en termes de création d'emploi, **les entreprises créées accompagnées ont un caractère employeur, (i.e. qui emploie un ou des salariés) dans 17,7% des cas.** On n'observe pas de différence significative en fonction des opérateurs concernés. Si ce pourcentage peut sembler bas, il convient de rappeler qu'**au niveau national, seul 7% des créations d'entreprises sont employeuses au moment de leur création** (seul le secteur de la restauration/hôtellerie dépasse les 10% au niveau national).

Répartition des entreprises aidées ayant un caractère employeur au titre de l'OS 1.3 : actions d'accompagnement



Finalement, nous pouvons conclure que, même si les résultats sont bons et significatifs quant à l'efficacité des aides, ils restent partiels et à confirmer. En effet, en l'absence de remontée de données de suivi pour l'ensemble des opérations financées, l'analyse quantitative présentée précédemment porte principalement sur les opérations des consulaires et de la BGE.

3.2 Efficacité des actions de financement en fonds d'investissements (OS 1.3)

NOTA : le fonds Création 4, proposé par Invest'PME, constitue le seul instrument susceptible de faire l'objet d'une évaluation a posteriori, les deux autres fonds (Création 5 et prêt innovation) étant tout juste lancés en date des investigations. Ce fonds Création 4 fait donc l'objet d'un focus particulier (étude de cas qui est ici présentée).

3.2.1 Stratégie de mise en œuvre et réalisations

Bien que l'évaluation ex ante ne soulignait pas nécessairement de nombreuses défaillances de marché et besoins prioritaires, cinq options de créations de fonds avaient initialement été envisagées dans le cadre de ces travaux. **Finalement, il apparaît qu'un seul instrument a été soutenu via les financements FEDER relevant de l'OT3³⁰.**

Les retours d'entretiens, mais plus globalement d'autres travaux (cf. évaluation nationale sur la mise en œuvre de l'OT3), soulignent **les bénéfices à terme de ces outils mais également la lourdeur et la technicité de mise en œuvre, en particulier lorsque des fonds UE sont mobilisés :**

- Réalisation d'une évaluation ex-ante,
- Définition du montage et éventuelle création de structures pour la constitution du fonds (SAS ou SA régionale, mobilisation d'un fond de fond, abondement d'un fonds existant...)
- Choix de l'opérateur via une mise en concurrence
- Conventonnement et définition des modalités de gestion et de suivi qui ne rentrent ni dans les standards des intermédiaires financiers, ni dans ceux des interventions classiques du FEDER (habitude de la subvention)

La Région Bourgogne-Franche-Comté a, à l'instar de nombreuses autres régions (Normandie, Ile de France...), préféré **abonder un fond préexistant, le FPCI Création, ayant déjà bénéficié du FEDER lors de la période 2007-2013**. La société Invest'PME, créé en 1996 par SIPAREX³¹ et la Région, gère historiquement plusieurs fonds abondés par la Région, dont le FPCI Création 4 et Invest Création 5, qui ont fait l'objet d'un financement FEDER au titre du programme 2014-2020.

L'adoption très tardive du règlement OMNIBUS relatif à la délégation de gestion à une banque publique a tout de même permis de mettre en œuvre en 2019, de façon plus simplifiée, un nouvel instrument dédié à l'innovation (soutenu via l'OT1) et géré par Bpifrance.

Cette approche, relativement modeste et prudente, permet de sécuriser autant que possible la programmation et la gestion mais **n'a pas pour autant permis d'élargir le spectre d'intervention du PO, notamment de toucher un plus large public d'entreprises régionales**. En effet, les instruments soutenus concentrent particulièrement leur intervention sur les start-up et entreprises innovantes, cibles privilégiées des fonds d'investissement. Ces entreprises sont par ailleurs généralement assez bien positionnées sur les aides à l'innovation sous forme de subvention et avances remboursables (dispositifs Région et Bpifrance).

³⁰ La Région

³¹ SIPAREX a cédé ses parts à la société UI Gestion en 2020

Le bilan financier de mise en œuvre de l'outil FPCI Création 4, constitué fin 2015, était le suivant fin 2019 :

- ✓ 6,8 millions d'Euros de souscription appelés, dont 900KEuros de FEDER. A noter qu'une deuxième tranche FEDER était initialement prévue mais n'a pu être investie faute de contrepartie privée au moment du closing ;
- ✓ 19 levées de fonds sur 16 entreprises différentes ont été réalisées, pour près de 5,7 millions d'euros directement investis ;
- ✓ Ces investissements ont mobilisé près de 84% des fonds appelés, le reste ne sera pas mobilisé sur des nouvelles participations mais pour le financement des coûts de fonctionnement et d'éventuelles réinjections de fonds dans les entreprises du portefeuille (les dernières levées réalisées relevaient en effet de ce cas de figure) ;
- ✓ Le ticket moyen des levées tourne autour de 290K€, soit près de 320K€ par entreprise soutenue en intégrant les réinvestissements. Ces chiffres se révèlent bien inférieurs aux moyennes nationales sur la période (>600 000K€ pour du capital-amorçage), mais répondent à la problématique de l'equity gap, constaté sur les tickets supérieurs à 200 k€ et inférieurs à 1 M€ durant les phases d'amorçage/décollage ;
- ✓ L'effet levier sur les autres financements varie entre 1,75 et 4, ce qui représente un multiplicateur modéré pour ce type de levées.

L'analyse du détail des investissements, de la table de capitalisation et des retours d'entretiens souligne l'importance de ce fonds pour le financement de type amorçage dans la Région. **Il est en effet rare que des business angels interviennent avant ou pendant cette phase, du fait de leur faible présence sur le territoire.** A ce stade de création, le principal apport provient donc très largement des créateurs eux-mêmes, combiné à un peu de financement non dilutif (aides et avances Région, Bpifrance et incubateurs). Quelques petits fonds bancaires ont pu être embarqués mais restent fortement minoritaires dans le montage.

Cette présence très limitée de financeurs privés sur ces phases dites de « early stage » démontre, au-delà de l'importance du financement en tant que tel, le rôle de « dénicheur » de cet instrument, Invest'PME étant immergé depuis longtemps dans le système de l'innovation (membre SATT, BPI, incubateur...).

En matière de volumétrie des levées, **le lancement de l'outil Invest création 5 devrait permettre une augmentation des tickets moyens proposés, permettant par ailleurs d'investir sur des entreprises plus en phase de décollage que d'amorçage** (ticket allant jusqu'à 1 million), avec un effet croissance et emploi plus fort. Les entreprises du portefeuille création 4 ont en effet été financées pour la plupart d'entre elles un an environ seulement après leur création.

En matière de ciblage de caractérisation des entreprises, **les entreprises se révèlent pour la quasi-totalité d'entre-elles positionnées sur des secteurs technologiques et des filières pertinentes au regard des priorités stratégiques de la Région (SRDEII, RIS3).** Parmi les deux levées qui apparaissent hors périmètre de la RIS3, Cutie Pie est probablement celle qui soulève le plus d'interrogation quant à la pertinence de l'intervention.

On note par ailleurs que certains domaines tels que les microsystèmes, la santé et, plus largement les start-ups embarquant beaucoup de digital, sont particulièrement ciblées par cet instrument. A contrario, **les domaines de la RIS3 liés à la mobilité et la transition énergétique ou encore l'agro-**

transformation sont peu présents. En effet, la nature du tissu d'entreprises positionnées sur ces secteurs, composé en large partie d'entreprises matures et de taille conséquente (ETI, GE...), ne correspond pas à l'offre proposée par ce fonds d'investissement. Cet aspect souligne les limites soulevées plus haut sur le périmètre d'intervention d'un instrument de capital-risque par rapport à d'autres instruments financiers.

Répartition des entreprises financées par domaines de spécialisation (RIS3)

Domaines spécialisation Franche-Comté	Participation Création 4	Domaine spécialisation Bourgogne	Participation Création 4
Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité		Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport	
Véhicules économes en ressources	Mahytec		
Les microtechniques et les marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...)	Novowatch, Phenomen		
Les microsystèmes	Mc robotics, Geoide, flexion, miravas	Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées	Crypto & Co
Les produits alimentaires durables du terroir		Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation	R-tech CEnologie
Intégration et efficacité des systèmes énergétiques			
Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux	Livdeo, pixee medical,		
		Intégration de solutions biomédicales (prévention, diagnostic et thérapeutique)	Belovia, texisense, Biomaneo,
		Ecoconception, écoconstruction, matériaux biosources	
Hors domaines	Afuludine, visiperf		CutiePie

Si Invest'PME permet d'intervenir à différents stades de lancement d'une start-up (amorçage, création, démarrage), les besoins et modalités de financement peuvent varier au cours de la vie d'une start 'up, notamment afin de ne pas diluer le capital des dirigeants et limiter l'endettement. A ce stade, le FEDER n'a pas été mobilisé pour assurer cette continuité dans le parcours de financement durant toutes les phases de croissance de ce type d'entreprises.

3.2.1 Résultats en termes de croissance et d'emploi et enjeux sur la sortie des entreprises

La situation actuelle des entreprises ayant fait l'objet d'un investissement via le fonds Création 4 était la suivante fin 2019 :

- ✓ **1 entreprise revendue à perte, 2 entreprises liquidées et 1 entreprise en risque de défaillance**
- ✓ **Le coefficient de retour potentiel apparait inférieur à 0,85** (multiple de valorisation), en baisse sur la période récente et légèrement inférieur aux performances observées sur ce type d'instrument au niveau national
- ✓ **Plusieurs entreprises présentent néanmoins de réelles perspectives de croissance**, à l'instar de Geoide, Afuludine, Visiperf, texisense ou encore Livdeo (voir ci-dessous)

Success story : LIVDEO

LIVDEO, créé fin 2014, propose une solution wifi de diffusion de contenus numériques sur smartphones et tablettes. Cette solution est l'évolution digitale des audio-guides, vers des audio-guides permettant aux musées de proposer du contenu supplémentaire à leurs visiteurs tout en limitant leurs investissements matériels. La solution est inclusive (contenus spécialement construits pour les publics en situation de handicap visuel, malentendants, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap mental) et sans contrainte technique (pas de connexion internet, d'application à télécharger, sans obsolescence ni d'intervention sur site nécessaire pour l'entreprise...).

L'entreprise a réalisé une levée de fond fin 2015 de 250 792 euros de la part du fond Création 4.

L'entreprise est désormais très visible sur le marché mondial de la muséographie, notamment grâce à sa plateforme GEED, récompensée aux GLAMi Awards 2019 à Boston avec le projet du Musée de Beaux-Arts & d'Archéologie de Besançon. LIVDEO a engrangé des premières commandes conséquentes, y.c. auprès de premiers clients internationaux tels que les musées de Cleveland, Dallas (USA) et Sydney (Australie).

Les effectifs de l'entreprise ont doublé et cette dernière dégage désormais un chiffre d'affaire significatif.

Les données disponibles sur les entreprises du portefeuille permettent d'identifier **une augmentation moyenne du CA depuis l'investissement s'élevant à un peu plus de plus de 650 K€, soit un CA presque multiplié par trois**. En ne s'intéressant qu'aux premières entreprises soutenues, durant la période 2015/2016), ce CA est même multiplié par 4,5 en moins de 4 ans.

CA moyen en date de la prise de participation	CA moyen en 2019	Evolution
241 679 Euros	896 143 Euros	+271%

Ces performances sont caractéristiques de fonds de capital-risque qui interviennent très en amont. Ceux plus orientés sur le décollage de l'entreprise (donc première commercialisation) présentent des augmentations en volume plus importantes, de 1 à 2 millions d'euros par entreprise, mais proportionnellement un peu moins élevées en évolution (de l'ordre de +200% environ).

Les effets en matière de création d'emploi sont également significatifs avec **un total de 142 emplois créés chez les entreprises du portefeuille depuis leur première levée de fonds**.

Effectif moyen en date de la prise de participation	Dernier effectif connu	Evolution
<5	9	+84%

L'investissement est ainsi réalisé à un moment clé où l'entreprise a déjà embauché une partie des équipes de développement (pour la validation du produit) mais doit encore renforcer ses effectifs, y compris au niveau commercial pour assurer le décollage du CA.

Cette situation est caractéristique de l'entrée dans la phase dite de l'*equity gap*, très risquée, pour la start-up. On constate d'ailleurs que les marges opérationnelles s'améliorent depuis la première levée mais restent fortement négatives en 2019 pour la quasi-totalité des entreprises aidées (en moyenne de -30%), ce qui souligne leur besoin de financement important bien qu'elle génère du CA.

Les stratégies de sorties de portefeuille constituent enfin un point important d'appréciation de la plus-value du fonds. Concernant le fonds Création d'Invest' PME, celles-ci prennent le plus souvent la forme d'un rachat de l'entreprise par un groupe, ce qui est relativement commun. A noter que le rachat, même par une entreprise non-française, implique rarement une délocalisation complète de l'activité ; l'ancrage territorial de ces entreprises étant potentiellement plus important en Bourgogne-Franche-Comté que dans d'autres régions telles que l'Île de France ou Rhône-Alpes.

Le cas de l'entreprise *Onesite medical*, soutenue via le fonds Création 3, constitue un exemple particulièrement intéressant puisque l'entreprise a été rachetée en 2013 par un groupe français (EOS imaging) mais sans absorption : l'entreprise est toujours implantée à Besançon. Par ailleurs, son fondateur a créé une nouvelle entreprise, Pixee Medical qui a également bénéficié d'une levée de fond au titre de Création 4 en 2018. Cette dernière présente de bonnes perspectives de croissance (labélisation au concours national i-Nov, participation au salon AAOS de Las Vegas, nouvelle levée de fonds privés réalisée très récemment, etc.).

Concernant le fonds Création 4, **les sorties devraient prendre la forme d'un rachat pour environ 75% de opérations, 25% des opérations donc qui donneraient suite à un développement endogène de l'entreprise** (après rachat potentiel du capital investi par les créateurs). Il convient de souligner qu'il n'existe pas d'engagement sur la sortie vers l'entrepreneur particulier pour ce fonds (de type option / obligation d'achat) mais des « management package ». **La revente des parts aux actionnaires fondateurs n'est donc pas particulièrement encouragée pour cet instrument.**

3.3 Efficacité des aides à l'investissement (OS 1.4)

NOTA : Les résultats suivants sont présentés de façon consolidée sur les deux PO afin d'obtenir une meilleure représentativité statistique en raison du nombre et de la ventilation des bénéficiaires totaux et de la disponibilité des données.

En effet, les données utilisées dans cette partie sont avant tout basées sur les résultats d'enquête, mais aussi sur une consolidation des données de suivi renseignées dans Synergie à partir de données en Open Data (SIRENE et Infogreffe)³².

D'autre part les analyses des résultats ne diffèrent que très peu d'un PO à l'autre. En conséquence, et à des fins de puissance statistique, les résultats seront traités sur les deux PO.

L'efficacité des aides sera ici abordée à partir d'une analyse de(s) effet(s) levier des aides en subvention – à l'investissement, versées au titre de l'OS 1.4, sur la réalisation des projets mis en évidence par les bénéficiaires dans l'enquête.

Cette efficacité des aides sera également analysée sous le prisme de l'évolution de la situation économique des entreprises. Cette dernière sera abordée à travers une analyse d'évolution et, de façon transversale, à travers trois indicateurs : le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et l'emploi.

3.3.1 Analyse de l'effet levier

❖ Un effet incitatif manifeste et de levier important sur la réalisation des projets

Si l'**effet déclencheur de l'aide est avéré sur la réalisation des projets pour plus de 83% des répondants**, on note que moins de 17% des répondants auraient mené leur projet à l'identique sans les aides.

L'**effet d'aubaine est quant à lui estimé à 9% des bénéficiaires**³³, c'est-à-dire des bénéficiaires pour qui l'existence de l'aide n'a pas influencé la décision de lancer le projet et qui déclarent également que le projet aurait été réalisé à l'identique sans l'aide.

On remarque également, dans les données de suivi des deux PO, quelques entreprises multi bénéficiaires. Nous pouvons, en effet, repérer une entreprise qui émerge deux fois sur le même OS dans le PO Franche-Comté Massif du Jura contre 6 entreprises dans le PO Bourgogne (dont une qui émerge sur l'OS 1.2, R&D et innovation).

On note par ailleurs que 60% des répondants à l'enquête avaient déjà bénéficié d'un soutien public, et parmi eux, 22% avaient déjà reçu des aides FEDER. **Il existe donc un risque, à terme, de baisse du taux de renouvellement des entreprises bénéficiaires et d'effet de captation.** Deux principaux facteurs explicatifs seraient à explorer : la difficulté d'accès à cette aide, induisant une sorte de barrière à l'entrée, et le relatif faible dimensionnement du tissu d'entreprises visé (TPE et PME industrielles).

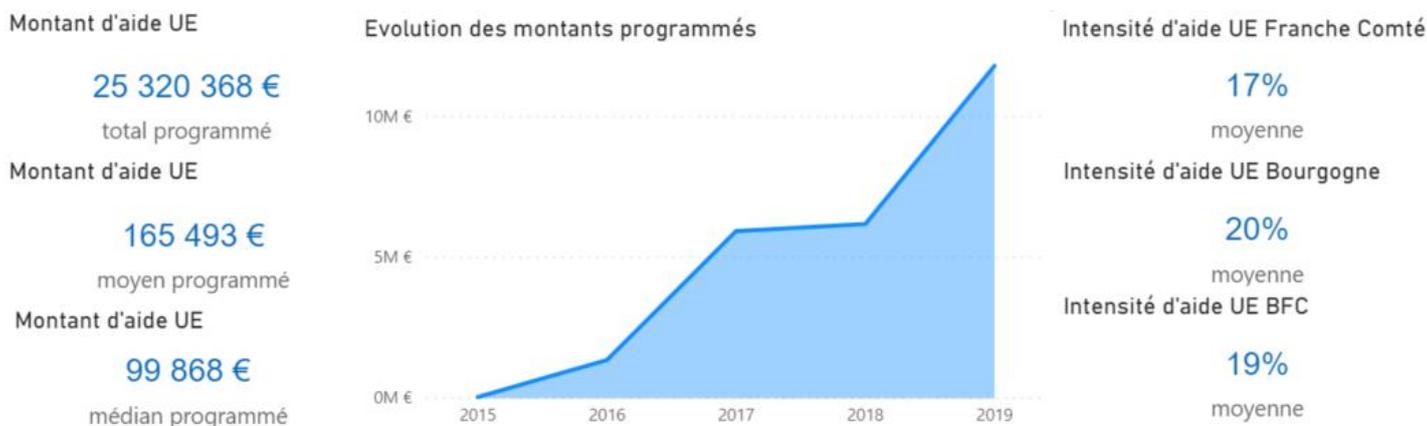
Le montant de l'aide peut paraître relativement peu incitatif puisque les montants votés au titre de l'OS 1.4 permettent de financer les projets en moyenne à près de 19% du coût total éligible du projet, l'effet déclencheur est pourtant avéré.

³² Données ODS SIRENE et OD Infogreffe au 31/12/2019.

³³ Sources enquête en ligne EDATER Février 2020.

Le montant total d'investissement pour ces projets de développement s'élève à près de 77M€ en Franche-Comté et à 83M€ en Bourgogne.

Synthèse intervention OS 1.4 Bourgogne et Franche-Comté

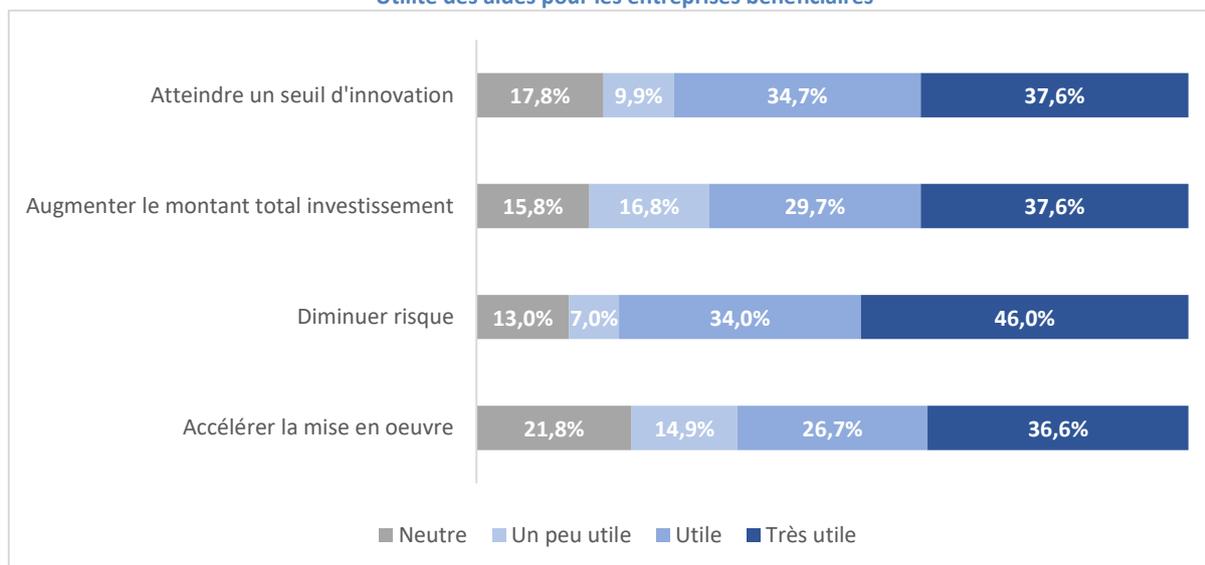


Il convient de souligner qu'à ce montant FEDER, un apport potentiel de cofinancements publics peut intervenir de la part :

- De la Région (avance remboursable),
- D'une autre collectivité territoriale (notamment sur les opérations intégrant de l'immobilier)
- Dans de rares cas, une aide nationale de type CARSAT ou ADEME

Le montant d'aide publique total atteint environ 22% en intégrant ces cofinancements, sachant que la comptabilisation des avances remboursables n'est réalisée que sur le montant du calcul d'Equivalent Subvention Brut³⁴. En intégrant le montant total des avances remboursables dans le plan de financement, le montant des investissements publics dans les projets est de l'ordre de plus de 50% pour certains projets.

Utilité des aides pour les entreprises bénéficiaires³⁵



³⁴ <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/equivalent-subvention-brut>

³⁵ Données d'enquête bénéficiaires janvier février 2020

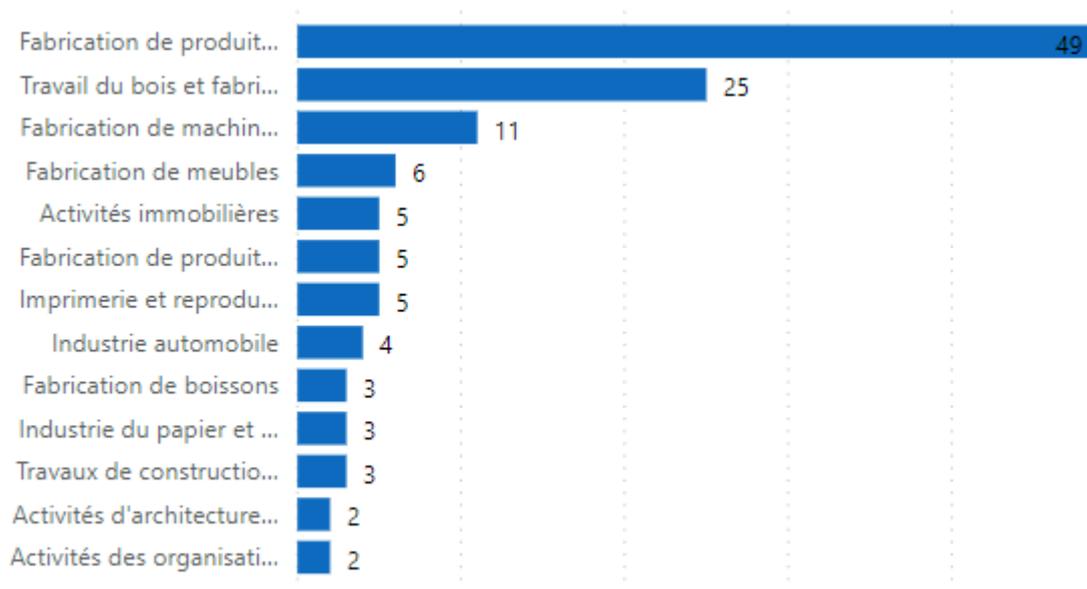
L'effet levier de l'aide est par ailleurs observable et important sur la capacité de financement des entreprises. En effet, il permet d'augmenter le montant total d'investissement porté par l'entrepreneur pour près de 85% des entreprises enquêtées. Mais il permet aussi de réduire les risques financiers (80%) et d'accélérer la mise en œuvre du projet (64%).

Un autre effet levier important mis en évidence par 83% des bénéficiaires, porte sur la capacité à atteindre un seuil d'innovation grâce à l'aide.

❖ Un levier financier important mais avec certaines limites induites

On note ainsi que dans plus de 92% des cas, un ou plusieurs prêts bancaires ont été mobilisés à la suite de l'aide attribuée. Dans plus de 50% des cas, l'aide est jugée comme ayant facilité la mobilisation de financements privés.

Répartition par groupe NAF des entreprises aidées au titre de l'OS 1.4 Bourgogne et Franche-Comté



Très peu de bénéficiaires ont cependant recouru à la mobilisation de levées de fonds, ce qui est cohérent avec la distribution des aides vers des relativement petites entreprises dans des secteurs assez traditionnels ; ce type de financement privé est plutôt caractéristique des secteurs comme le numérique, la santé, etc.

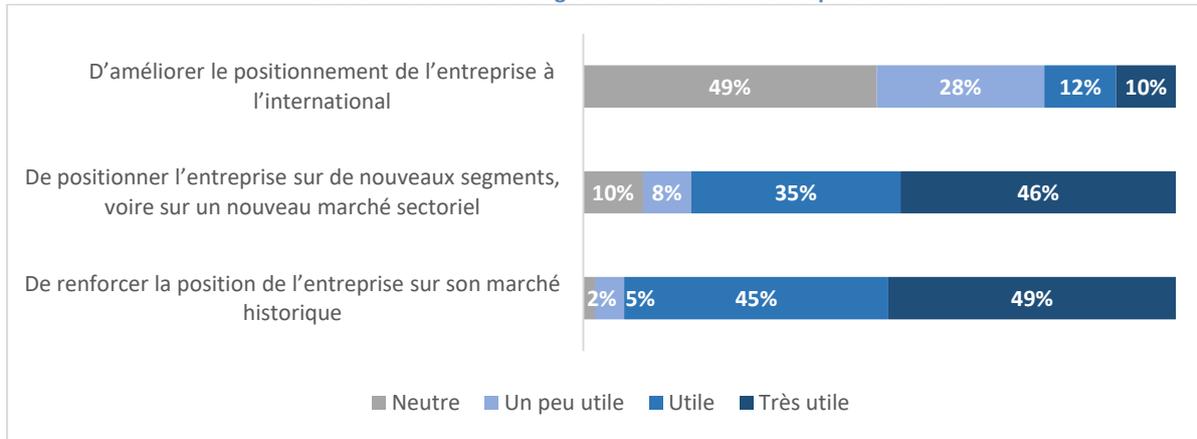
En permettant d'accéder à d'autres sources de financement, l'aide répond à la problématique de bouclage financier pour les entreprises lors de la réalisation d'investissements. Ce constat est d'autant plus important dans la mesure où l'essentiel des entreprises aidées sont des PME. L'octroi d'aides permet en effet d'accéder à un crédit avec un apport plus important, donc de diminuer les garanties personnelles et donc la prise de risques financiers pour la structure.

Par conséquent il convient d'insister sur le caractère crucial de la rapidité d'instruction, et notamment de la nécessité d'une notification rapide avant la fin de la négociation d'un crédit bancaire, notamment en raison du fait que la majeure partie des entreprises aidées sont des PME.

3.3.2 Contribution des aides aux projets de développement et aux trajectoires de croissance des entreprises

❖ Un effet sur la stratégie commerciale qui est important mais à nuancer

Effets de l'aide sur la stratégie commerciale des entreprises aidées

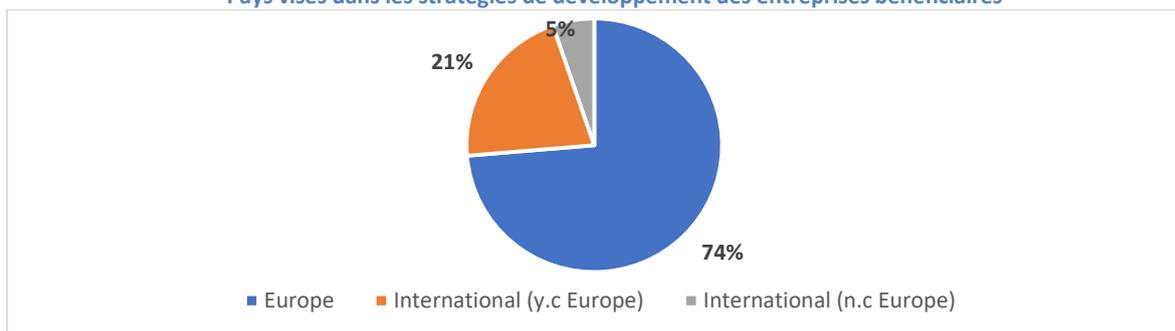


Si l'aide permet aux entreprises de renforcer leur position sur leur marché historique (plus de 94%) et de se positionner sur de nouveaux segments de marché, voire sur un nouveau marché sectoriel (pour 81%) elle ne permet pas systématiquement de passer un cap à l'international.

49% des bénéficiaires estiment neutre l'effet de l'aide permettant d'améliorer le positionnement de l'entreprise à l'international. Ils sont 22% à estimer l'aide comme utile ou très utile pour se positionner à l'international.

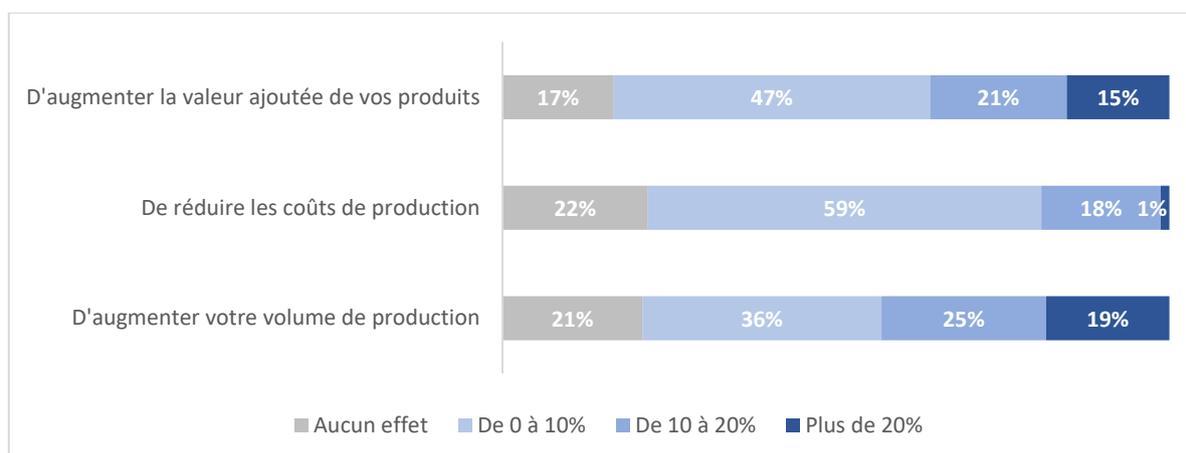
Après analyse des réponses ouvertes, il apparaît que l'aide s'avère avant tout utile auprès des entreprises pour se positionner à l'international, principalement sur les marchés européens de l'Ouest et du Nord.

Pays visés dans les stratégies de développement des entreprises bénéficiaires



❖ Des effets structurants sur les capacités et les processus de production ...

Effets de l'aide sur la stratégie de production des entreprises aidées



Les retours d'enquête mettent en évidence des effets leviers importants sur l'augmentation de la valeur ajoutée des productions (83%), la réduction des coûts (78%) et l'augmentation des volumes de production (80%).

Les entretiens réalisés soulignent le rôle de ces investissements afin de répondre à des enjeux cruciaux pour les entreprises du territoire tels que :

- Répondre aux besoins de performances/efficience et de qualité/normes imposées par le marché qui évolue rapidement dans certains secteurs
- Accroître la capacité de production afin de pouvoir cibler des clients plus importants (B2B) qui ne travaillent qu'avec des fournisseurs pouvant répondre à des commandes d'une volumétrie minimum

La digitalisation des outils de production est également fortement ciblée (fabrication additive, découpe laser, plateformes logicielles, métrologie, usinage vertical / multiaxe, robotisation, etc.)

Les domaines traditionnels sont concernés par ces investissements, tels que les scieries qui font face à un besoin majeur en termes de modernisation permettant par ailleurs d'améliorer les conditions de travail.

Sur ce point, l'enquête révèle que pour près de 92% des entreprises interrogées, le projet soutenu a permis d'améliorer les conditions de travail du personnel.

A noter que dans certains domaines, la concurrence avec les pays voisins Allemagne / Suisse renforce cet enjeu de compétitivité de l'appareil productif régional et d'attractivité des métiers (cf. le phénomène des travailleurs frontaliers).

Le retour d'enquête en ligne, révèle par ailleurs, que près de deux tiers des bénéficiaires (63,4%) ont renforcé leur ancrage géographique, grâce à leur projet, permettant ainsi de mobiliser plus fortement des sous-traitants et des fournisseurs dans la région.

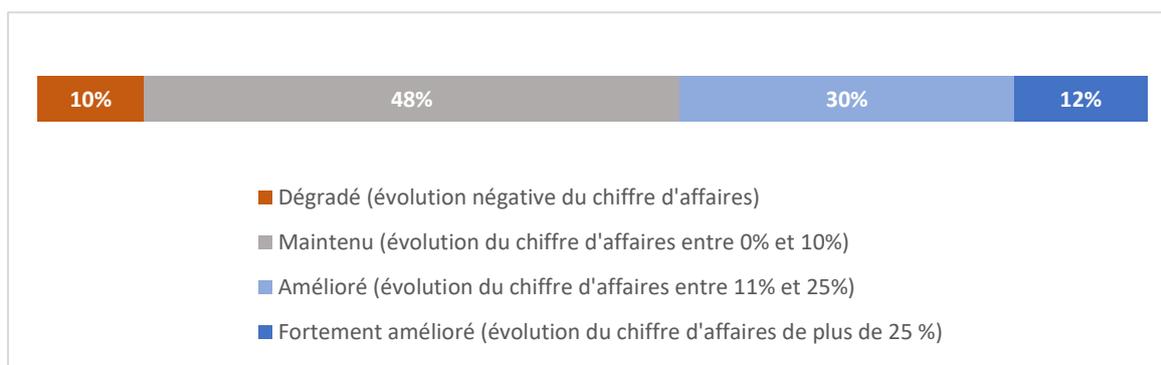
❖ ... qui permettent d'améliorer l'activité économique des entreprises aidées

Ces précédents résultats sont à mettre en perspective avec une analyse de l'évolution de la situation économique et financière des entreprises aidées. Si pour près de 70% des bénéficiaires la situation s'est maintenue, pour 22% elle s'est même améliorée.

Les retours d'enquête mettent en évidence une évolution positive de l'activité des entreprises, avec plus de 42% de bénéficiaires ayant vu leur chiffre d'affaires augmenter de 11% à 25% depuis l'octroi de l'aide. Pour près de 12% des répondants, cette hausse est même supérieure à 25% (sur une courte

période). A noter toutefois qu'un certain nombre d'entreprises bénéficiaires a été récemment créé et est encore en phase de décollage. Ces entreprises présentent donc des taux d'évolution élevés même s'ils ne sont pas nécessairement importants en valeur absolue.

Evolution du chiffre d'affaires des bénéficiaires comparé à l'évolution des entreprises industrielles régionales



NOTA : EDATER attire l'attention sur le recul faible pour réaliser ces analyses CA. Les analyses suivantes ont été réalisées sur la période 2015-2019 donc pour les seuls bénéficiaires 2017 à 2018

Analyse d'évolution du chiffre d'affaires des bénéficiaires un an après l'octroi de l'aide comparé à l'évolution des entreprises industrielles régionales

Année	Evolution moyenne du CA n+1 à l'entreprise (en €)	Evolution moyenne du CA n+1 à l'entreprise (en %)	Nombre d'entreprises dans l'analyse	Evolution (en %) du CA des entreprises Industrielles régionales n à n+1 ³⁶
2016	3 782 791 €	13%	4	9,1%
2017	713 152 €	19,21%	12	2,7%
2018	1 628 803 €	16%	15	2,7 %
2016 - 2017 - 2018	1 552 291 €	17%	31	-

Année	Evolution moyenne du CA n+2 à l'entreprise (en €)	Evolution moyenne du CA n+2 à l'entreprise (en %)	Nombre d'entreprises dans l'analyse
2017	332 813 €	112,84%	6

Bien qu'à lire avec précautions du fait de la faible volumétrie d'entreprises ayant pu être identifiée dans la base Infogreffe, ces analyses montrent bien qu'une année après le vote de l'aide, le chiffre d'affaires des entreprises augmente en moyenne de 17%.

Comparées aux résultats globaux du secteur industriel régional, les entreprises aidées ont une bien meilleure activité économique : +19,2% en moyenne pour les bénéficiaires 2017 à n+1 contre une évolution de moins de 3% pour les entreprises industrielles du territoire.

³⁶ Données banque de France : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/03/07/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2018_perspectives_2019.pdf
https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/02/20/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2017_perspectives_2018.pdf
https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/02/14/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2019_perspectives_2020_1.pdf

Il convient également de prendre en compte que certaines entreprises dans ces analyses ont surperformé et influent à la hausse sur les résultats.

Success story : RE-PACKED

La société RE-PACKED, est une société par actions simplifiées à associé unique, créée en 2014 elle est en activité depuis 5 ans.

Située à ESCAMPS (89240), elle est spécialisée dans le secteur des activités des agences de publicité. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés.

RE PACKED s'occupe notamment de packaging et de présentoirs pour les enseignes (PLV). La société travaille avec de grandes marques comme Leclerc, Asics, Look, Crayola...

En 2018 la société bénéficie d'un soutien financier via le PO FEDER/FSE Bourgogne.

La Région a accompagné RE PACKED dans son projet de création d'un concept'lab dédié aux supports de communication. Un projet dont le coût total s'élève à 300 000 €

Sur l'année 2019 elle réalise un chiffre d'affaires de 1 345 300 €.

En deux ans, près de 500.000 euros ont été investis en machines (découpe, impression...).

Le total du bilan a augmenté de 110,50 % entre 2018 et 2019.

Un an après octroi de l'aide son chiffre d'affaires augmente de 110,5%.

Sur la période 2016 – 2019, son chiffre d'affaires passe de 2 700 euros à 1 345 300€ en 2019.

❖ **Des résultats en termes de création d'emplois au-dessus des évolutions sectorielles régionales**

En termes d'emplois, pour près de 70% des répondants³⁷, le projet a permis de créer des emplois.

Ce taux grimpe à 74% si la finalité du projet permet un accroissement des capacités de production et à 70% si le projet concerne de la modernisation.

Environ 2 emplois ont été créés par entreprise bénéficiaire, (moyenne pondérée prenant en compte les entreprises déclarant n'avoir pas créé d'emploi - donnée déclarative) et une médiane se situant autour de 1 emploi. Par extrapolation, on peut considérer que les entreprises bénéficiaires ont potentiellement créé plus de 280 emplois depuis l'octroi de l'aide. En ne travaillant que sur les entreprises ayant répondu à cette question mais également ayant renseigné leur effectif total³⁸, on peut ainsi estimer à une évolution de l'emploi de près de 9% alors que l'évolution est négative sur la période pour le secteur industriel.³⁹

Des entreprises ont recruté mais rencontrent, tout de même, des difficultés à l'embauche pour plus des trois quarts d'entre elles (77%).

En effet, 82% des entreprises aidées sont dans le secteur de l'industrie manufacturière. Ce secteur rencontre des difficultés de recrutement. Les explications de cette difficulté à embaucher varient selon les secteurs et proviennent de difficultés de plusieurs ordres :

- ✓ Manque d'attrait de la profession : conditions de travail, rémunérations insuffisantes, enjeu sur la mobilité géographique ...
- ✓ Manque de formations / difficultés d'orientation et perte de certains savoir-faire (dans la métallurgie par exemple)

³⁷ Enquête EDATER, 2020 février

³⁸ Enquête EDATER, 2020 février

³⁹ Données ACCOS

Les enquêtés déclarent également à 70,8%⁴⁰ avoir eu un besoin spécifique de formation à la suite de cet investissement.

Ces difficultés de recrutement et de formation apparaissent d'autant plus importantes que celles-ci interviennent à un moment stratégique et complémentaire à l'investissement. De plus, dans la majorité des cas l'investissement doit permettre une hausse des capacités de production, des changements de procédés de fabrication, ou encore de franchir des caps en termes d'innovation.

3.3.1 Particularité liées aux programmes

Dans cette partie, il s'agira de faire ressortir les particularités liées aux différents programmes.

❖ Des résultats en matière de création d'emplois supérieurs en Franche-Comté

Si l'on s'intéresse aux évolutions de l'emploi, la création du nombre d'emploi apparaît plus élevée en Franche-Comté qu'en Bourgogne.

S'il convient de prendre avec précaution des données déclaratives reposant sur une faible volumétrie de bénéficiaire (a fortiori si on distingue entre les deux territoires), les entreprises franc-comtoises déclarent à 74,2% avoir créé de l'emploi grâce au projet soutenu, contre 66,7% des entreprises bourguignonnes⁴¹.

Le tableau ci-dessous montre un nombre moyen et médian d'emplois créés par entreprise et un pourcentage d'évolution supérieur en Franche-Comté.

Evolution globale des ETP selon le Programme Opérationnel Régional

	ETP moyen créé	ETP médian créé	Effectif moyen de départ	Evolution (en %)
Bourgogne	1,9	1	22	8,4%
F-C	2,8	1,5	27	10,2%

NOTA : données différentes du chapitre précédant car calculé sur les seules entreprises pour lesquels l'effectif total a été renseigné

❖ Des différences à relier à des contextes économiques et à des interventions différentes

S'il existe, en effet, des différences en matière de création d'emplois, celles-ci seraient plutôt reliées à des différences structurelles ou de contexte économique plutôt qu'à la logique d'intervention.

En effet, d'un point de vue régional, l'emploi salarié total baisse de 0,23%⁴² en Franche-Comté alors qu'en Bourgogne il diminue de 0,3%⁴³ sur la même période. L'enquête montre également des résultats en matière d'évolution de l'activité économique légèrement meilleurs en Franche-Comté qu'en Bourgogne.

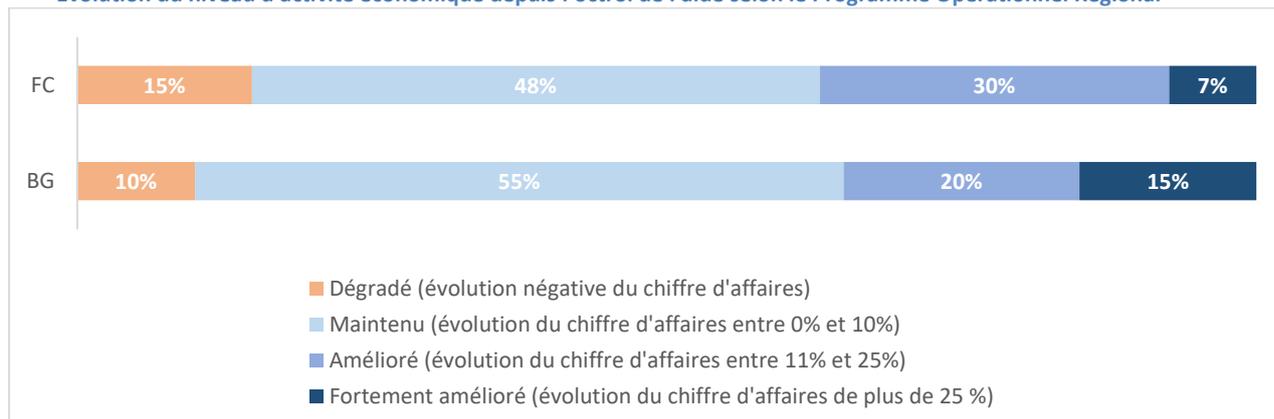
⁴⁰ Enquête EDATER, 2020 février

⁴¹ Données Enquête EDATER janvier février 2020

⁴² Entre T3 2018 et T3 2019. Données INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121815>

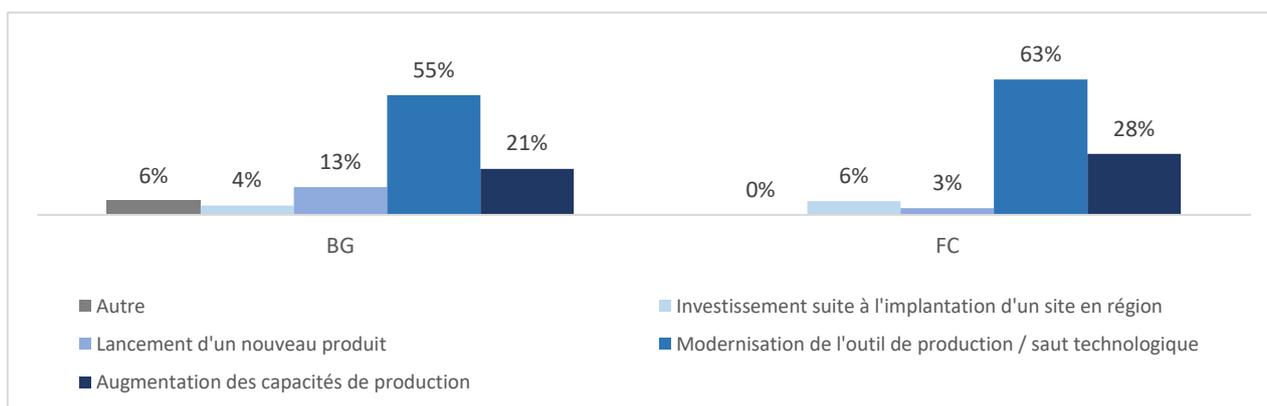
⁴³ Entre T3 2018 et T3 2019. Données INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121815>

Evolution du niveau d'activité économique depuis l'octroi de l'aide selon le Programme Opérationnel Régional⁴⁴



D'autre part, l'objectif principal des projets d'investissement soutenus est plus axé sur l'augmentation des capacités de production en Franche-Comté (28%) qu'en Bourgogne (23%). Les entreprises bénéficiaires en Franche-Comté présentant par ailleurs un effectif moyen, au départ, supérieur à celles en Bourgogne.

Répartition des projets soutenus par finalité de l'investissement selon le Programme Opérationnel Régional



Finalement ces éléments tendent à expliquer les différences en matière d'emploi entre les deux anciennes Régions. Ces différences de résultats ne sont donc pas forcément liées à l'aide, mais plutôt au contexte économique et au type d'investissements soutenus.

❖ Une intervention et un effet levier financier plus forts en Bourgogne qu'en Franche-Comté

Une intervention dans le soutien à l'investissement qui est globalement plus élevée en Bourgogne qu'en Franche-Comté.

De fait, le taux moyen d'aide en financement FEDER s'élève à 20% en Bourgogne contre 17% en Franche-Comté. A cela s'ajoute un adossement quasi-systématique à une avance remboursable (Fond régional) augmentant de ce fait l'intensité du soutien régional.

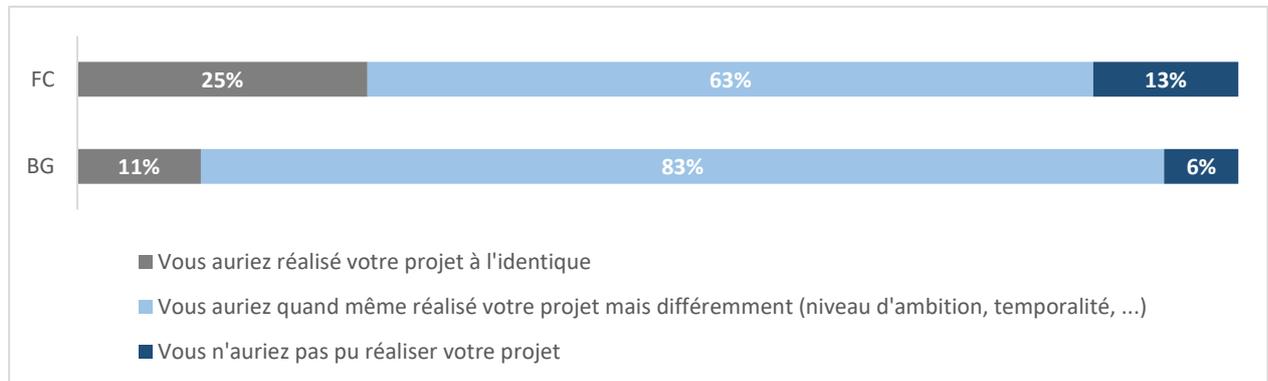
De façon générale, les montants programmés accompagnent un coût total de projet s'élevant à 83,3M€ en Bourgogne et 77M€ en Franche-Comté.

⁴⁴ Données Enquête EDATER janvier février 2020

Ces différences de modalités d'intervention entre les deux programmes impactent potentiellement le retour d'enquête sur les questions d'incitativité et d'effet levier. Ainsi, les bénéficiaires francs-comtois interrogés déclarent à près de 25% que sans l'aide FEDER ils auraient réalisé leur projet à l'identique.

De même, les bénéficiaires bourguignons déclarent à 83% (contre 63% en Franche-Comté) que l'aide leur a permis de réaliser leur projet différemment (en termes d'ambitions et de temporalité).

Effets de l'aide FEDER sur la réalisation du projet selon le Programme Opérationnel Régional



De plus, les entreprises aidées au titre du PO Bourgogne sont plus nombreuses à déclarer un effet positif sur la diminution du risque lié au projet (52% des entreprises jugent l'aide très utile en Bourgogne contre 31% en Franche-Comté) et aussi sur l'augmentation du montant d'investissement (40% des entreprises jugent l'aide très utile en Bourgogne contre 34% en Franche-Comté).

Les bénéficiaires du PO Bourgogne déclarent également à 51% (contre 47%) que l'aide accordée facilite la mobilisation de financements privés.

Finalement, au vu de ces différents éléments, il semble que l'effet incitatif et l'effet de levier financier soit plus marqué sur le PO Bourgogne. En revanche, la trajectoire de croissance (chiffre d'affaires et emploi) serait plus positive pour les entreprises bénéficiaires en Franche-Comté.

Il conviendrait, de vérifier ces résultats sur la durée et sur un volume plus important de bénéficiaires pour chaque programme.

4 Contribution effective aux objectifs régionaux et européens

4.1 Réalisation globale et atteinte des objectifs des programmes

Concernant la réalisation globale et l'atteinte des objectifs initialement fixés, l'état de la situation a été élaboré pour chaque PO à partir des données issues de Synergie au 31/12/2019 transmises par la Région à EDATER.

4.1.2 Programme Bourgogne

Suivi des indicateurs au titre de l'OS1.3 au 31/12/2019

	Description	Unité	Cible (2023)	31/12/2019
CO05	Investissement productif : nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	2 367	-
IR4	Taux de pérennité à 3 ans des entreprises	%	70%	-

Du fait de la quasi-absence d'une part de réalisation effective d'opérations (2 opérations soutenues) et de difficultés de remontées de données (notamment SIRET), aucune réalisation encore moins résultat des actions programmées au titre de l'OS 1.3 ne peut être mis en avant. La contribution du programme à cet objectif est donc à ce stade extrêmement faible. A noter que des premières actions aussi bien en termes d'accompagnement à la création que de capital-amorçage (Invest'PME) ont très récemment été lancées et devraient permettre mieux répondre à cet objectif d'ici la fin de la programmation.

Suivi des indicateurs au titre de l'OS1.4 au 31/12/2019

	Description	Unité	Cible (2023)	31/12/2019
C001	Nombre d'entreprises soutenues	Entreprises	3 836	475
C002	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	111	80
C003	Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	4	Non pertinent
C004	Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	2 000	395
C006	investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Entreprises	83 070 411	65 700 092
C007	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	Euros	1 000 000	Non pertinent
IR5	Moyenne du nbre d'emploi créés par entreprise aidée	%	10	8,4%
IR 6	Evolution du chiffres d'affaires pour l'ensemble des entreprises aidée	%	15	+17% (n+1)
IR 7	Nombre d'entreprises adhérant (pôles, grappes, cluster)	Entreprises	750	Non pertinent

Source : SYNERGIE, traitements EDATER (y.c. recouplement avec la base SIREN et retour d'enquête pour l'emploi)

❖ Des cibles atteintes voir dépassées en matière d'aides en subvention

Au titre de l'OS 1.4 la Région a atteint, voire même dépassé, sa cible sur le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier direct.

La Région Bourgogne a plutôt bien performé sur le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien en subvention (indicateur CO02 à 72%).

De la même façon les aides en subventions versées aux entreprises, ont permis à ces dernières d'augmenter leur chiffre d'affaire de 17%⁴⁵ en moyenne, une année après le vote de l'aide (voir analyse ci-après).

La cible de l'indicateur IR5, évolution moyenne d'emplois par entreprise, n'est pas complètement atteinte avec une évolution chez les bénéficiaires certes positives, mais qui reste en deçà des 10%. Pour autant, ce pourcentage pourrait s'avérer plus élevé à terme, avec 3 années de recul.

Concernant le nombre total d'entreprises soutenues, la Région s'était fixée, comme objectif à 2023, 2 091 entreprises. Au 31/12/2019, elle a atteint 22,7% de sa cible en accompagnant 475 entreprises différentes au titre de cet OS.

Mais l'abandon rapide des interventions de types actions collectives (accompagnement filière) a impacté directement l'atteinte de cette cible (cf. CO04). La quasi-totalité des actions financées sont des actions de subvention à l'investissement, donc fortement consommatrices de fonds (99%). Si cela constitue une contreperformance en matière de programmation, il convient de rappeler que les TPE et PME bénéficiaires n'ont pas particulièrement plébiscité ce type de soutien sous la forme d'accompagnement/conseil (cf. retour enquête).

L'indicateur CO03 lui s'avère non pertinent pour cet OS puisque en réalité aucune action de soutien financier, autre que subvention, n'a été déployée au titre de cet OS.

4.1.3 Programme Franche-Comté Massif du Jura

Au titre de l'OS 1.3 « création d'entreprises », les valeurs calculées (après redressement) et perspectives de réalisation à court terme laissent penser que les cibles peuvent être atteintes d'ici 2023. A noter toutefois que la cible sur l'indicateur CO03 est ambitieuse au regard de l'instrument financier déployé, le capital-risque mobilisant des fonds importants pour un nombre d'entreprises soutenues assez restreint.

Suivi des indicateurs au titre de l'OS1.3 au 31/12/2019

	Description	Unité	Cible (2023)	Valeur
C001	Nombre d'entreprises soutenues	Entreprises	500	2 745 + 16
C003	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	200	16*
C004	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	300	2 745
C005	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	150	2 745+16
C007	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	€	10 000	51% des 5,2M d'investissement ?
C008	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	ETP	80	Périmètre de calcul ?
IR3	Taux de création d'entreprises	%	14,5%	13,75% (2019)

Source : SYNERGIE, rapport d'activité Invest'PME* et traitements EDATER (y.c. recoupement avec la base SIREN)

L'indicateur de résultat est également atteignable mais il dépend bien plus de la conjoncture régionale que de la programmation FEDER.

⁴⁵ Analyses EDATER, à partir de données ODS Infogreffe et issues d'enquête bénéficiaires – janvier février 2020

Si les réalisations au titre de l'OS 1.4 « développement des PME » traduisent une bonne efficacité tant sur la mise en œuvre que les effets (emploi), elles soulèvent, en revanche, la question de la pertinence des cibles définies. En effet, on peut s'interroger, au regard des montants maquettés et programmés, mais surtout des types d'intervention soutenus, sur la pertinence des objectifs à atteindre. Ces difficultés doivent être prises en compte et permettre de mieux sélectionner et cibler les objectifs du futur programme en la matière.

Suivi des indicateurs au titre de l'OS 1.4 au 31/12/2019

	Description	Unité	Cible (2023)	Valeur
CO01	Nombre d'entreprises soutenues	Entreprises	773	210
CO03	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	211	0
CO04	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	703	139
CO07	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	€	22 486 400	Non pertinent
CO08	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	ETP	205	199*
IR4	Taux de valeur ajoutée des PME régionales (VA/CA)	%	35	35,15 (2016)

Source : SYNERGIE, traitements EDATER (y.c. recoupement avec la base SIREN et retour d'enquête pour l'emploi*)

En particulier, l'indicateur CO02 « investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier sous forme de subvention » n'a initialement pas été choisi en Franche-Comté, alors que dans la réalité ce type de soutien représente la quasi-totalité des interventions sur l'OS 1.4.

Aucun instrument financier n'a par ailleurs été mobilisé en matière de développement des PME. Les indicateurs CO03 et CO07 n'étant dès lors pas pertinents.

Le constat est partagé avec l'indicateur CO04 « Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ». Dans la rédaction du PO, cet indicateur affiche une cible très importante, avec 703 entreprises d'ici 2023, alors que dans la réalité de la programmation, seulement 71 entreprises ont bénéficié de ce type de soutien, avec 12 opérations de type accompagnement collectif / soutien aux filières programmées (10% des montants programmés consacrés).

Cette lacune résulte notamment du changement de stratégie de mise en œuvre, dès 2015, du fait de l'arrêt du financement d'action collectives au titre de cet OS et du soutien à l'investissement productif de PME.

4.2 Trajectoire régionale et plus-value des interventions FEDER

Les deux Programmes Opérationnels FEDER/FSE 2014-2020 Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura ont pour vocation de contribuer aux objectifs stratégiques régionaux même s'il est important de souligner que ces programmes ont été définis avant le processus de fusion des Régions et avant l'adoption des orientations stratégiques de la nouvelle mandature.

Les évolutions des indicateurs régionaux, ici en termes de création – transmission et reprise mais aussi d'investissement matériel et immatériel des entreprises, doivent être mis en perspective avec

les réalisations et les résultats des actions financées dans le cadre des PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura.

❖ Une participation à la dynamique régionale de création d'entreprises

De fait, sur le Programme Opérationnel Franche-Comté Massif du Jura les cibles initialement prévues, dans le cadre des indicateurs de résultats IR3, relatives au taux de création ont été atteintes 3 années avant l'échéance. En effet, avec un taux de 13,75% (IR3 cible 14.5%) pour 1 273 créations accompagnées et 5,7M€ de programmés, les résultats sont plutôt bons.

La tendance régionale, en Bourgogne et en Franche-Comté, en matière de création d'entreprises est supérieure à la moyenne nationale avec 19,7% contre 17,9%. De plus, la Région Franche-Comté s'inscrit largement au-dessus des évolutions nationales et bourguignonnes avec + 21% de créations en 2019⁴⁶.

On peut donc souligner la participation potentielle du PO Franche-Comté Massif du Jura à la bonne performance régionale. En revanche, il apparaît difficile d'apprécier ou de quantifier cette contribution dans l'évolution de la situation régionale.

Etant donné l'absence de réalisations effectives, la contribution du PO Bourgogne aux objectifs de création et de pérennité des entreprises à 3 ans apparaît quasi-nulle.

❖ Un appui du POR dans l'amélioration de la pérennité des entreprises

Les entreprises (hors auto entreprises) de la Région connaissent un taux de survie à 5 ans (2010 – 2015) similaire à la moyenne nationale (60%)⁴⁷. Le taux de pérennité des entreprises est ainsi similaire à celui de Régions comme Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire et au-dessus de régions comme l'Occitanie et PACA (55%). En revanche, en Corse et en Ile de France il est bien au-dessus avec près de 64% de pérennité à 5 ans.

Si le taux de pérennité des entreprises aidées, dans le cadre du PO Franche-Comté Massif du Jura, à 3 ans s'élève à 78%, il convient de remarquer que la moyenne nationale est de 75%, pour les entreprises créées en 2014.

On peut ainsi noter l'appui du PO dans les résultats régionaux, étant donné l'accompagnement réalisé et son efficacité en matière de pérennité des entreprises ainsi soutenues.

❖ Des aides ciblées vers des secteurs stratégiques porteurs d'emplois et qui connaissent des difficultés, notamment en termes de dynamique d'emplois

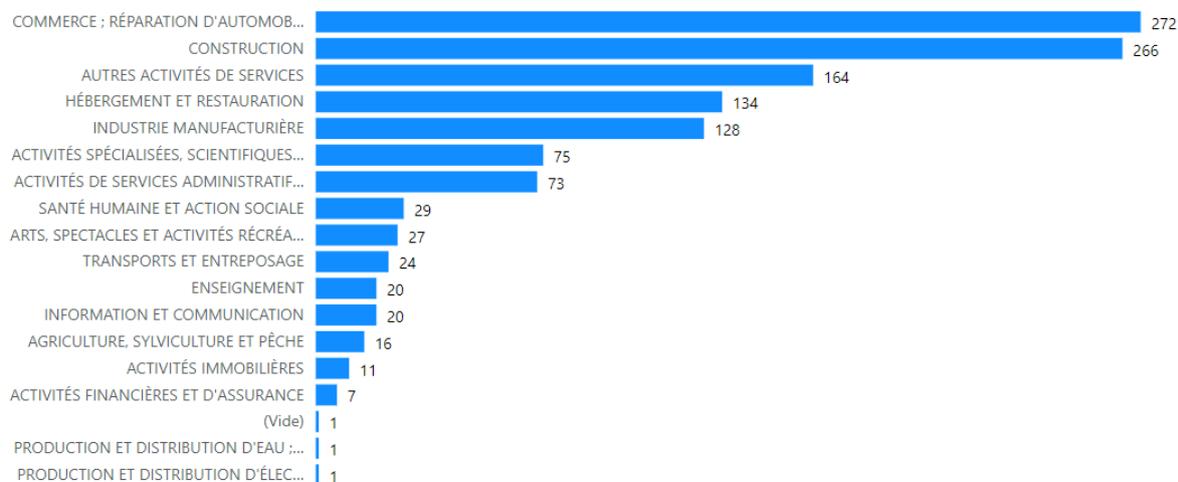
Concernant l'OS 1.3, les secteurs du commerce et de la réparation d'automobiles sont principalement concernés par les créations d'entreprises. Ce positionnement sectoriel apparaît globalement pertinent au regard du poids de secteur en matière d'emplois et de son évolution depuis 2015. L'URSSAF enregistre en effet une hausse de 0,52% des effectifs salariés.

Le focus des créations d'entreprises dans ce secteur apparaît donc cohérent au regard du nombre d'emplois portés.

⁴⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121815>

⁴⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3145309>

Répartition par section d'activité des entreprises soutenues au titre de l'OS 1.3 du POR Franche-Comté Massif du Jura



Cependant, il convient de noter que le secteur de la construction présente une tendance à la baisse de ses effectifs. En effet, depuis 2015 les effectifs salariés ont diminué de 0,54%. Mais depuis 2019, le secteur semble connaître une légère amélioration avec une hausse de 0,5% des effectifs en 2019.

Bien que modeste, on peut noter la contribution de l'OS 1.3 du PO Franche-Comté Massif du Jura dans l'amélioration de la situation, en visant particulièrement ce dernier secteur.

Concernant l'OS 1.4, on ne note pas de différences majeures dans la ventilation des entreprises aidées, par section NAF d'activité entre le PO Bourgogne et le PO Franche-Comté Massif du Jura. Globalement, une importance particulière a été accordée au secteur de l'industrie manufacturière, qui concentre respectivement, 73,7% et 92% des entreprises aidées en Bourgogne et en Franche-Comté, ce qui est cohérent avec la logique d'intervention affichée et la structure économique régionale.

En effet, la Région Bourgogne-Franche-Comté concentre 17,5% de ses emplois salariés dans l'Industrie. Ce secteur est le troisième plus important en termes d'emplois salariés dans la Région, il arrive derrière le secteur tertiaire marchand (40,5%) et le secteur tertiaire non marchand (35%).

Le secteur de l'industrie enregistre une baisse de 0,9% de l'emploi salarié total en 2019⁴⁸ et une diminution de 2,89% sur la période 2015-2018⁴⁹, alors même que ce secteur connaît un regain d'activité et de création d'emplois en France sur la même période. On peut également noter qu'il s'agit d'un secteur où les investissements sont en continuelle hausse depuis 2017 (+2,9% en 2017 ; +4,8% en 2018) même s'ils chutent en 2019 de 13,9% dans l'ensemble de l'industrie⁵⁰ et sont

⁴⁸ Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

⁴⁹ Données ACCOS – URSSAF Bourgogne Franche Comté, Traitements EDATER.

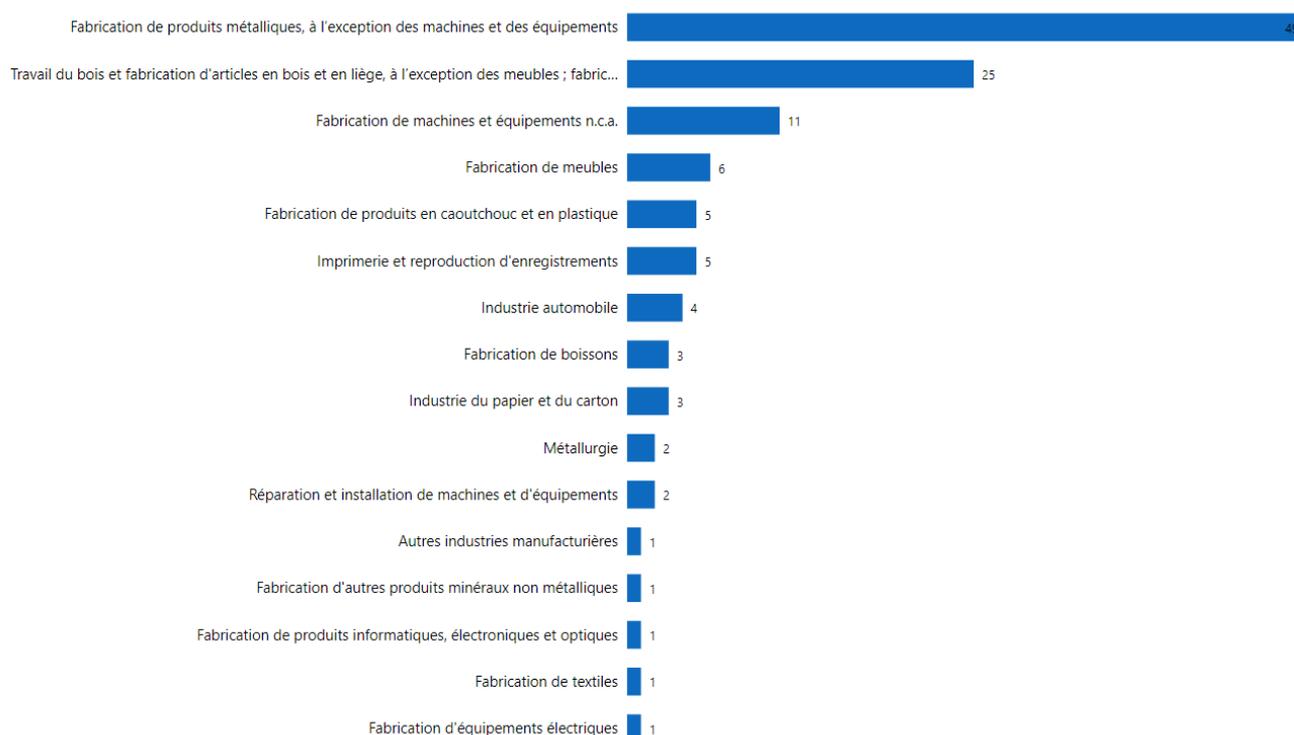
⁵⁰ Données BDF <https://www.banque->

[france.fr/sites/default/files/media/2020/02/14/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2019_perspectives_20_1.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/02/14/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2019_perspectives_20_1.pdf) https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/03/07/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2018_perspectives_20_19.pdf https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/02/20/erbp_bourgogne_franche_comte_bilan_2017_perspectives_20_18.pdf

compromis pour 2020 du fait de la situation sanitaire actuelle et des impacts potentiels sur la croissance. La stratégie d'aide à l'investissement, mise en place dans le cadre des deux PO, apparaît d'autant plus importante et nécessaire dans ce secteur stratégique.

Il semble donc que les aides aient été dirigées vers des filières qui concentrent une part importante de l'emploi mais qui connaissent des difficultés inhérentes en termes de création d'emplois ; à savoir des activités industrielles plutôt traditionnelles.

Ventilation par division NAF des entreprises aidées du secteur industriel au titre de l'OS 1.4 des POR Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura



Les ventilations, par division d'activité NAF, montrent une importance accordée, tout d'abord à la fabrication de produits métalliques (qui concentrait en 2015 34 000 emplois salariés) puis à la filière bois en Bourgogne mais surtout en Franche-Comté.

Nous pouvons rappeler que dès la rédaction des Programmes Opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, il avait été choisi de flécher la filière Bois. Le FEDER devant permettre d'atteindre des tickets d'investissements plus importants qu'avec du FEADER.

En effet, en Bourgogne-Franche-Comté, la filière forêt-bois emploie 23 500 personnes début 2015, plus de quatre personnes sur cinq en étaient salariées (19 200 salariés). La filière concentrait 2,2% de l'emploi salarié régional. De plus, elle connaissait une situation économique défavorable, avec, entre 2011 et 2015, une diminution de 6% de ses effectifs⁵¹.

Depuis 2017, le secteur connaît une bonne évolution de son activité, avec +4,7% d'activité en 2017 et +1,9% en perspective pour 2019.

⁵¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3127714>
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/La-filiere-foret-bois-en-Bourgogne>

Etant donné l'importance économique, en termes d'activité, mais aussi et surtout en termes d'emplois de la filière bois, l'intervention des PO dans les divisions NAF « Travail du bois et fabrication d'articles en bois », « Fabrication de meubles et industrie du papier carton », s'en trouve d'autant justifiée, notamment en Franche-Comté.

Après analyse des projets financés au titre de l'OS 1.4 et de la ventilation de ces dernières par division d'activité NAF, il apparaît que les entreprises soutenues s'inscrivent très faiblement dans les domaines de spécialisation de la RIS3 en Franche-Comté et en Bourgogne. Seuls les domaines liés à l'écoconception et aux matériaux biosourcés semblent directement concernés par les dispositifs. En matière de numérique, si les entreprises soutenues ne s'inscrivent pas directement dans les domaines visés (microsystèmes, procédés avancés, etc.), les investissements comportent une forte dimension digitale qui est susceptible de stimuler la demande en la matière (sous réserve que les entreprises fassent appel à des fournisseurs locaux...).

4.3 Contribution aux objectifs UE 2020

La stratégie Europe 2020 s'engage pour une croissance intelligente, durable et inclusive, ce qui souligne l'implication de l'Europe en faveur du développement durable. Trois priorités majeures sont identifiées pour renforcer l'économie européenne en faisant face aux contraintes de la mondialisation, de la raréfaction des ressources et du vieillissement de la population :

- ✓ Développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation
- ✓ Promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive
- ✓ Soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale

Pour les mettre en œuvre, la stratégie UE 2020 a fixé cinq objectifs liés entre eux. L'évolution des indicateurs liés à ces objectifs et la contribution potentielle des interventions soutenues au titre de l'OT3 des deux programmes à ces derniers est explicitée dans le tableau ci-dessous :

Objectifs UE2020	Indicateurs	Types d'opérations potentiellement concernées (OT3)	Commentaires sur la contribution des PO (OT3)
Investir 3 % du PIB dans la recherche et l'innovation	1,6% ⁵² en 2017 (Légère baisse depuis 2014)	Fonds d'amorçage (OS 1.3) Soutien aux filières innovantes Aide à l'investissement (OS 1.4)	Du fait de l'abandon rapide du soutien aux filières RIS3, de la nature des entreprises soutenues (OS 1.4) et de la faible volumétrie d'intervention en capital risque. La contribution potentielle est jugée très limitée.
Atteindre un taux d'emploi de 75 %,	En 2018 : Bourgogne : 67,7% F-C : 68% (en hausse de 4,5 pts depuis 2014)	Fonds d'amorçage (OS 1.3) Accompagnement à la création (OS 1.3) Aide à l'investissement (OS 1.4)	Les interventions présentent un potentiel de création d'emplois de près de 1 500 emplois ⁵³ , donc une contribution positive et significative. A noter une contribution potentiellement plus importante en F-C.
Réduire de 20 % les émissions de GSE et la consommation d'énergie	24,5 MTeqCO2 et 92,2 MWh consommés en 2016 (La tendance à la reprise économique depuis 2013 contribue à une augmentation de ces indicateurs dans le secteur industriel)	Aide à l'investissement (OS 1.4)	Bien qu'une part significative des répondants affirme avoir baissé significativement ses émissions de gaz à effet de serre, les projets d'investissement ne ciblent pas (critère, bonus, etc.) spécifiquement des objectifs environnementaux. De nombreux projets visent par ailleurs une augmentation de la production. La contribution de ces interventions est donc jugée au mieux neutre.
Réduire de 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	Taux de pauvreté 12,8% en 2017 (en légère baisse depuis 2014)	Accompagnement à la création (OS 1.3)	Bien que la quasi-totalité des interventions ne ciblent pas spécifiquement les publics en risque d'exclusion, les publics accompagnés sont principalement des demandeurs d'emploi donc potentiellement exposé à cette pauvreté.
Réduire le taux d'abandon scolaire à 10 % et porter à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans diplômé de l'enseignement supérieur	Non pertinent		

⁵² 1 211 M€ (dépenses intérieures de R&D, sources MESRI-SIES) / 74 026 M€ (EUROSTAT), ratio de 1,8% en 2016 (source INSEE)

⁵³ Sous réserve de validation des données relatives aux effectifs pour les entreprises du portefeuille Invest PME

5 Enseignements et recommandations pour le prochain Programme Opérationnel

5.1 Synthèse des constats par question évaluative et par programme

5.1.1 Programme Opérationnel FEDER-FSE Bourgogne

Dimension de l'évaluation	Question évaluative	Conclusion
Pertinence et cohérence	1. Les choix d'intervention impactent-ils la plus-value des projets et les effets in fine observés ?	<p>Le manque de sécurisation sur la définition de certains types d'intervention a pu impacter la réalisation de certains objectifs, notamment sur l'OS 1.3 (création) pour lequel le retard pris au démarrage ne sera pas rattrapé.</p> <p>La mobilisation de subvention à l'investissement sur l'OS 1.4 (développement) permet de proposer des aides structurantes pour le projet des entreprises bien qu'en terme de volumétrie de réalisation l'effet levier est plus limité que via d'autres types d'intervention (instruments financiers et actions collectives).</p>
	2. Peut-on parler de cohérence au sein même des axes 1 sur les thématiques recherche, innovation et entreprise ?	<p>Il existe une complémentarité dans les interventions mêmes si peu de synergies peuvent être observées du fait de cibles très différentes entre les différents OS de cet axe.</p> <p>Un lien est plus clairement établi entre les fonds d'investissement création 4 et 5 (OS 1.3) et les interventions réalisées au titre de l'OS 1.2 : soutien aux projets partenariaux de R&D, jeunes chercheurs entrepreneurs, incubateur régional (Premice) et accompagnement au transfert de technologie accompagné par la SATT Grand est. On observe en effet que pour nombre des start-ups du portefeuille Invest'PME, les porteurs de projets ont bénéficié des actions de valorisation et de soutien à l'innovation régionale en amont de la création. Ceci illustrant une sorte de continuum d'intervention</p>
	3. Les objectifs spécifiques des axes 1 concernés sont-ils cohérents avec les autres axes des PO concernant l'innovation et la compétitivité des entreprises, notamment avec le Fonds Social Européen ?	<p>La cohérence avec les autres axes du PO est difficile à apprécier tant la nature des opérations et celle des bénéficiaires sont différentes.</p> <p>Concernant la thématique transversale liée au développement durable, elle ne semble pas avoir fait l'objet d'une attention spécifique au-delà des exigences réglementaires.</p> <p>Concernant l'articulation avec le FSE, les opérations d'accompagnement à la création étaient financées via le PO national FSE jusqu'en 2018 avec le transfert complet vers la Région du soutien à la création d'entreprises. Toutefois, le passage de relais ne semble pas avoir pu</p>

		<p>être sécurisé au regard de la quasi-absence de réalisation fin 2019 sur l'OS 1.3 sur ce type d'intervention. Par ailleurs, une question se pose sur les lignes de partage entre FSE et FEDER sur le soutien à la création d'entreprises</p>
Efficacité (réalisation et résultats observables)	<p>4. Dans quelles mesures les actions soutenues au titre du PO ont-elles permis d'augmenter les créations d'entreprises ainsi que les pérennisations et les transmissions-reprises des entreprises existantes ?</p>	<p>Le retard pris au démarrage (instrument financier) et la récupération de la responsabilité en matière de financement qu'à partir de 2018 n'ont pas permis au PO d'assurer des réalisations et résultats significatifs en la matière.</p> <p>Les interventions liées au FSE appuyées par les actions de formations à la création (en fonds région uniquement) ont été les principales contributrices à cet enjeu.</p>
	<p>5. Quels sont les effets des fonds européens sur la compétitivité des entreprises ? Quels leviers mobilisés et effets sur la croissance du chiffre d'affaire ?</p>	<p>La forte programmation en matière de soutien à l'investissement a visé la modernisation des PME, notamment en vue de renforcer leur position sur leur marché historique et de se positionner sur de nouveaux segments. Les résultats en matière de croissance et d'emploi sont observables et supérieurs à la moyenne.</p>
	<p>6. Dans quelles mesures les changements dans la Région en matière d'entrepreneuriat et de compétitivité des entreprises sont-ils, sur la période de programmation, imputables à l'intervention du FEDER ?</p>	<p>Les changements en matière d'entrepreneuriat, qui sont positif depuis 2014, ne peuvent être imputables à l'intervention du PO FEDER/FSE régional.</p> <p>La contribution du programme en matière de compétitivité est avérée même si elle est forcément limitée au regard du volume de PME bénéficiaires.</p>
	<p>7. En quoi les objectifs spécifiques concernés des axes 1 ont-ils contribué aux objectifs de la stratégie UE 2020 ?</p>	<p>La contribution des interventions de l'OT3 est concentrée sur l'objectif de création d'emploi, le PO ayant relativement peu contribué aux objectifs liés à l'innovation, la réduction des émissions de GES et l'inclusion sociale.</p>

5.1.2 Programme Opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura

Dimension de l'évaluation	Question évaluative	Conclusion
Pertinence et cohérence	<p>1. Les choix d'intervention impactent-ils la plus-value des projets et les effets in fine observés ? Quels sont les avantages / inconvénients de chaque instrument ?</p>	<p>Les opérations d'accompagnement à la création (OS 1.3), si elles ont été effectivement programmées ont vu leur cadre d'intervention fortement évoluer au fur et à mesure de la programmation, ce qui a été facteur d'instabilité et de délais dans la gestion des projets. Le volume de réalisation reste toutefois significatif.</p> <p>L'instrument financier (Création 4 et 5) en capital risque permet quant à lui de viser des projets à fort potentiel. A noter que ce type de financement couvre un public très spécifique et restreint, le FEDER n'ayant pas financé d'instrument à vocation plus large.</p> <p>La mobilisation de subvention à l'investissement sur l'OS 1.4 (développement) a été actée en cours de programmation. Les actions de soutien à la structuration de filière étaient initialement envisagées. La plus-value est donc facilement observable pour les bénéficiaires directs mais pas pour un ensemble de filières initialement visées.</p>
	<p>2. Peut-on parler de cohérence au sein même des axes 1 sur les thématiques recherche, innovation et entreprise ?</p>	<p>Il existe une complémentarité dans les interventions mêmes si peu de synergies peuvent être observées du fait de cibles très différentes entre les différents OS de cet axe.</p> <p>Un lien est plus clairement établi entre les fonds d'investissement création 4 et 5 (OS 1.3) et les interventions réalisées au titre de l'OS 1.2 : soutien aux projets partenariaux de R&D, jeunes chercheurs entrepreneurs, incubateur régional (Premice) et accompagnement au transfert de technologie accompagné par la SATT Grand est. On observe en effet que pour nombre des start-ups du portefeuille Invest'PME, les porteurs de projets ont bénéficié des actions de valorisation et de soutien à l'innovation régionale en amont de la création. Ces entreprises sont pour leur quasi-totalité positionnées sur des filières clés de la 3S, notamment les microsystèmes et microtechniques. Ceci illustre une logique de continuum d'interventions.</p>
	<p>3. Les objectifs spécifiques des axes 1 concernés sont-ils cohérents avec les autres axes des PO concernant l'innovation et la compétitivité des entreprises, notamment avec le Fonds Social Européen ?</p>	<p>La cohérence avec les autres axes du PO est difficile à apprécier tant la nature des opérations et celle des bénéficiaires sont différentes.</p> <p>Concernant la thématique transversale liée au développement durable ne semble pas avoir fait l'objet d'une attention spécifique au-delà des exigences réglementaires.</p> <p>Concernant l'articulation avec le FSE. Les lignes de partage pour cette région, les opérations d'accompagnement à la création ont été financées par</p>

		<p>le FEDER. Le POn FSE avait pour seul objectif de financer des actions expérimentales sur des publics cibles localisés (QPV). Un seul AAP a été lancé en 2016 par la DIRECCTE sans succès (manque d'animation, de stratégie d'intervention commune avec les services de l'Etat qui gèrent la Politique de la Ville).</p>
Efficacité (réalisation et résultats observables)	<p>4. Dans quelles mesures les actions soutenues au titre du PO ont-elles permis d'augmenter les créations d'entreprises ainsi que les pérennisations et les transmissions-reprises des entreprises existantes ?</p>	<p>Les actions d'accompagnement à la création d'entreprise présentent des bons résultats tant en volumétrie de réalisation qu'en termes de pérennité des créations.</p> <p>L'instrument financier Création 4 (et 5) présente une plus-value au regard du besoin d'intervention publique sur cette cible amorçage qui reste peu attractive pour les financeurs privés. La volumétrie est nécessairement limitée</p>
	<p>5. Quels sont les effets des fonds européens sur la compétitivité des entreprises ? Quels leviers mobilisés et effets sur la croissance du chiffre d'affaire ?</p>	<p>La forte programmation en matière de soutien à l'investissement a visé la modernisation des PME, notamment en vue de renforcer leur position sur leur marché historique et de se positionner sur de nouveaux segments. Les résultats en matière de croissance et d'emploi sont observables et supérieurs à la moyenne.</p>
	<p>6. Dans quelles mesures les changements dans la Région en matière d'entrepreneuriat et de compétitivité des entreprises sont-ils, sur la période de programmation, imputables à l'intervention du FEDER ?</p>	<p>Les changements en matière d'entrepreneuriat, qui sont positifs depuis 2014, peuvent être en légère partie imputés à l'intervention du FEDER régional (les créations effectives représentent entre 2 et 3% des créations annuelles totales dans la région).</p> <p>La contribution du programme en matière de compétitivité est avérée même si elle est forcément limitée au regard du volume de PME bénéficiaires.</p>
	<p>7. En quoi les objectifs spécifiques concernés des axes 1 ont-ils contribué aux objectifs de la stratégie UE 2020 ?</p>	<p>La contribution des interventions de l'OT3 est concentrée sur l'objectif de création d'emploi. Le PO F-C présente également une contribution - limitée - aux objectifs d'innovation (fonds création 4 et l'inscription dans les domaines de la S3), et l'inclusion sociale (quelques actions d'accompagnement à la création ciblée mais finalement une minorité d'entre elles).</p>

5.2 Eléments de comparaison régionale sur la période 2014-2020

5.2.1 L'accompagnement à la création d'entreprise

Ce type d'opération a fait l'objet d'un soutien très divers et disparate selon les régions avec des interventions couvrant tant l'appui aux têtes de réseau, l'appui à l'émergence des projets de création (études de marché, analyse de la viabilité des projets, diagnostic de la capacité du porteur de projet à le réaliser, incubateur/pépinière, ...), l'accompagnement des créateurs (via de l'accompagnement technique, de la formation individuelle et/ou collective) – notamment certains publics spécifiques (créatrices, étudiants, publics très éloignés de l'emploi...) ou encore l'accompagnement post-crédation. **Les lignes de partage entre les volets déconcentrés du POn FSE et les PO régionaux ont été établies région par région mais des voies d'amélioration ont été identifiées.**

Cette diversité de sources de financements, auxquels ont pu s'ajouter d'autres dispositifs (NACRE jusqu'en 2017), **rend parfois difficile la lisibilité de la politique de soutien à la création d'entreprise et présente un certain risque de double financement.** La multitude des acteurs émergeant sur le sujet (consulaires, BGE, ADIE, initiative France, mais aussi Pôle Emploi via son action Activ'Créa soutenue par le FSE national), renforce cet enjeu de lisibilité et d'optimisation de l'efficacité des périmètres d'intervention.

Le tableau suivant fournit une vision synthétique des choix de mobilisation concernant le financement des opérations d'accompagnement à la création. Bien entendu, les programmes FEDER ont par ailleurs pu financer la création de start-up (incubateurs, financement, prestation conseil...) via d'autres types d'opération, voir priorités du programme (PI 1.b).

Choix d'intervention dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise selon les programmes

Région	PO	Mobilisation du FSE/IEJ	Mobilisation du FEDER
AURA	Auvergne	X	
	Rhône Alpes	X	
Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne		X (en partir de 2018)
	F-C		X
Bretagne	Bretagne	X	
Centre Val-de-Loire	CVdL		X
Grand Est	Alsace	X	
	Lorraine		X
	Champagne-Ardenne		X
Hauts-de-France	Picardie	X	
	NPdC		X
Ile-de-France	IdF	X	
Normandie	Haute-Normandie		X
	Basse-Normandie		X
Nouvelle Aquitaine	Aquitaine	X	
	Poitou-Charentes	X	
Occitanie	Languedoc-Roussillon	X	
	Midi-Pyrénées	X	
Pays de la Loire	PdL		x
Région SUD	PACA		x
National	POn FSE / POn IEJ	X (sur Bourgogne notamment jusqu'en 2018)	

Le choix de soutenir avec du FEDER ou du FSE au niveau des Régions ne semble pas nécessairement relever particulièrement de stratégies à vocation plus ou moins sociales mais bien souvent d'arbitrages financiers, en fonction des enveloppes disponibles sur chaque fonds. Autant de PO

régionaux ont mobilisé du FSE que du FEDER sur ce sujet, avec certaines régions se retrouvant après fusion avec des PO divergeant en la matière (Haut-de-France, Grand-Est...).

On retrouve ainsi les mêmes acteurs de cet écosystème émergeant sur les deux fonds y compris national (France Active, ADIE, BGE...). On retrouve ainsi dans certaines Régions, des projets à forte vocation sociale financés par le FEDER, y.c. portés par des Maisons de l'emploi, PLIE, missions locales (ex. « Fabrique à entreprendre Intercommunale »).

On identifie inversement des opérations financées par le FSE qui ont soutenues des porteurs qui n'étaient pas nécessairement en situation de chômage ou d'inactivité (NEET par exemple). Une part significative de ces créateurs soutenus par le FSE disposait d'un niveau postbac (CITE 5 à 8)⁵⁴.

Toutefois quelques différences semblent se dessiner dans la pratique, notamment pour le FSE :

- ✓ La possibilité de soutenir l'accompagnement individuel et la professionnalisation des structures par le FSE mais de manière séparée via deux types d'opérations distinctes ;
- ✓ Le ciblage de publics spécifique (chômeurs, inactifs...) est plus facilement adopté et, dans certains cas, vérifié sur le FSE (notion d'éligibilité), tandis qu'il reste moins systématique et explicite pour les opérations financées via le FEDER ;
- ✓ Les opérations soutenues par le FSE reposent sur une logique de soutien à des participants (personne physique) et non de soutien à une structure, une organisation, une entreprise (personne morale) ;
- ✓ Du fait des éléments cités précédemment, le suivi de ces actions est fortement structuré autour du parcours des personnes accompagnées ;
- ✓ La problématique des aides d'Etat peut plus facilement être contournée (SIEG via un marché public ou tout simplement hors aide d'Etat...).

Concernant le FEDER, **l'expérience montre que le choix du régime d'aide peut fortement impacter les conditions de mise en œuvre et de contrôle des opérations d'une Région à l'autre**. Il apparaît que de nombreux montages ont été expérimentés par les AG (type de mise en concurrence, régime d'aide, contractualisation...), mais avec différentes difficultés à chaque fois rencontrées.

Il est par exemple important de souligner que la mobilisation d'un régime de type Intermédiaire transparent (pour l'opérateur) associé au *de minimis* pour le bénéficiaire ultime, implique :

- ✓ Que seules les dépenses directement allouées à l'entreprise accompagnée soient comptabilisées. Ceci peut notamment poser des difficultés lors d'accompagnement ante-crédit qui n'aboutirait pas à une création (non éligible) ou d'activité d'accompagnement collectif / activités transversales ;
- ✓ Une mauvaise compréhension de ce régime de la part des entreprises mais également des porteurs de projets semble impacter la collecte des attestations de *de minimis* et donc un risque accru en matière de contrôle.

⁵⁴ EDATER, AMNYOS (2020), *Etude relative au bilan de la mise en œuvre en 2014-2020 du Fonds social européen en France et aux perspectives de la programmation 2021-2027*, réalisé pour le ministère du travail

Focus Ile-de-France

La Région Ile-de-France, du fait de sa spécificité, disposait au titre de la période 2014-2020 d'une enveloppe FSE bien plus conséquente que pour le FEDER.

A ce titre, l'axe 3 FSE du POR consacre à la création/reprise d'entreprise une enveloppe de 55,612 M€ de FSE, soit 11,5% de la maquette totale du POR. Plus de 81% de cette maquette est gérée directement par le Conseil Régional en qualité d'Autorité de Gestion (AG), dont une partie (environ 1/5ème de l'enveloppe de l'AG) passe par les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) et près de 19% gérée par la CCIP dans le cadre d'une délégation de gestion.

Trois types d'actions sont particulièrement ciblés : la création-reprise d'entreprise, la pérennisation d'activité et l'émergence de projets de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plusieurs types d'accompagnement sont éligibles : l'information collective, l'entretien "accueil-orientation" et l'accompagnement renforcé (individuel et collectif).

Si l'objectif cible 2023 de 15 955 accompagnements, fixé dans le POR, est d'ores et déjà atteint, l'objectif financier à 2023 est loin d'être atteint avec 50% de programmation fin 2019. Par ailleurs, la problématique de la structuration et de la lisibilité de l'offre régionale se posait sérieusement.

Dans la perspective de mieux structurer l'offre régionale et d'optimiser le financement de ce type d'intervention, la Région Ile de France a récemment revu sa politique de soutien à la création d'entreprises dans le cadre de son programme Entrepreneur #LEADER, avec des objectifs ciblés à la clé.

L'accompagnement se découpe ainsi en 3 étapes, avec pour chacune d'entre-elles des opérateurs identifiés et regroupés en consortium avec un chef de file :

- 1/ le montage de projets (ante-crédation) (Chef de file : BGE Paris)
- 2/ le financement (Chefs de file : Initiative Ile-de-France)
- 3/ l'accompagnement post création (Chef de file : CCI)

Les financements FSE interviennent actuellement sur les phases 1 et 3. Les premiers AAP avec une exigence sur les chefs de file (au sens gestion des fonds UE) ont été lancés début 2020. Il n'y a donc pas suffisamment de recul pour apprécier la faisabilité de cette approche. La Région Ile de France mobilise le régime d'intermédiaire transparent pour le financement de ces dispositifs. L'application d'un barème de coûts standard constitue une piste privilégiée de simplification pour la période 2021-2027 sur ces dispositifs régionaux clés.

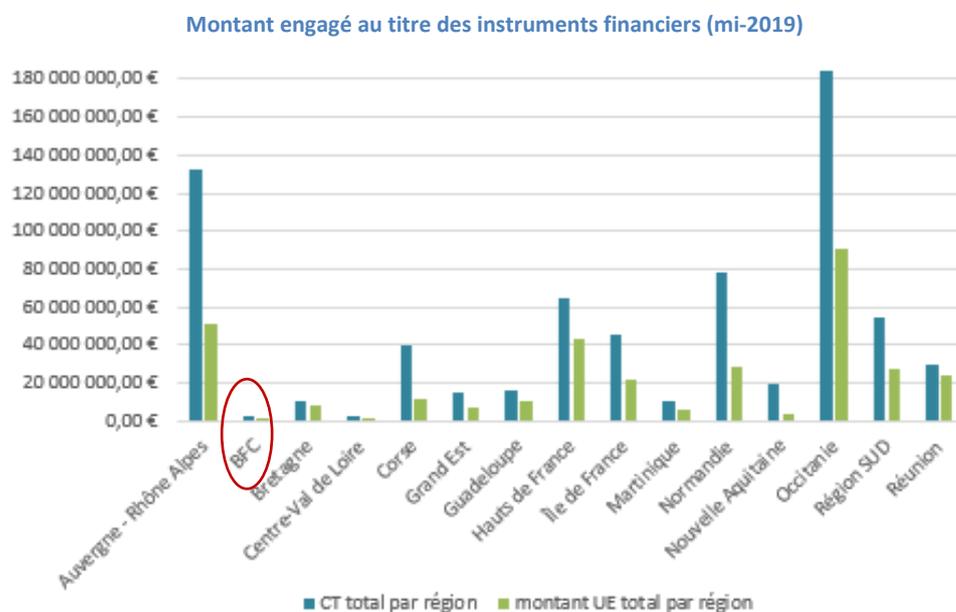
Toutefois, afin de ne pas fermer la porte à de nouveaux projets (et porteurs) de moindre envergure mais potentiellement plus innovants ou ciblant des publics, territoires (QPV) ou secteurs spécifiques, la Région se laisse la possibilité de financer des opérations avec du FSE hors programme Entrepreneur#LEADER.

5.2.2 Les instruments financiers

Au cours de la période 2014-2020, la mobilisation du FEDER via des instruments d'ingénierie financière (IF) s'est largement accrue pour soutenir la compétitivité des PME. **La mobilisation du FEDER via des instruments d'ingénierie financière représente environ 20% des montants totaux de FEDER programmés et/ou soldés au titre de l'OT 3 pour la période 2014-2020 en France. La Région BFC se situe en retrait sur ce sujet, notamment sur le programme Bourgogne.**

La quasi-totalité des Conseils Régionaux, Autorités de Gestion (AG) du FEDER en France, ont mobilisé, de manière plus ou moins importante (nombre d'outils et volumes financiers), des fonds FEDER sur des IF (sur des natures d'outils différents) pour financer la compétitivité des PME.

Les instruments soutenus par le FEDER ne représentent néanmoins qu'une part mineure (environ 1/3) de l'ensemble des instruments déployés par les régions. Comme indiqué dans la section 3.2, les lourdeurs associées à l'injection de fonds européens dans des instruments financiers, certaines incertitudes règlementaires (règlement omnibus, potentielles contradictions avec le code de collectivité...) et la nécessité de disposer de compétences internes spécifiques en la matière n'ont pas encouragé les AG à la mobilisation de fonds UE dans de multiples instruments.



Source : ANCT

Dans la plupart des cas, on observe que **les Régions avec un historique important sur la période 2007-2013 en matière de programmation de fonds UE sur des instruments financiers, ont plus massivement mobilisé cette possibilité durant 2014-2020** (régions Occitanie et AURA par exemple). La Région Sud, elle a choisi, compte-tenu de son expérience, de concentrer ses fonds sur le renforcement de son outil de capital investissement (voir encadré page suivante). La Région a par exemple considéré que les réalisations du fonds Jeremie étaient en deçà des objectifs fixés, du fait notamment d'instruments standardisés et peu adaptés à son territoire⁵⁵ et d'une faible visibilité du dispositif de garantie (proximité insuffisante du Fond Européen d'Investissement, manque d'animation de la part du réseau bancaire partenaire, etc.). La Région Sud a donc concentré ses fonds sur le renforcement de son outil de capital investissement (voir encadré page suivante).

Les instruments recensés en France sont pour l'essentiel des outils de type généraliste (ex : Jeremie, FOSTER, prêts et garanties FEDER BPI, ...). Ils couvrent les différentes phases du cycle de développement (création, développement, voire transmission) et associent différentes formes de soutien (participation, prêts, et dans une moindre mesure garantie fait l'objet d'un soutien via les Fonds Régionaux de Garanties Bpifrance). **Si la finalité innovation et la cible start-up ont souvent bien été recherchés, il apparait clairement que la capacité des fonds (soutenus par le FEDER) n'ont pas nécessairement permis de viser d'autres enjeux de développement et de mutations des**

⁵⁵ A l'inverse de la Région Occitanie qui suite à une négociation concertée entre le FEI et la Région sur l'adaptation d'un cadre rigide proposé par le FEI se révélait finalement totalement adapté à la typologie du territoire languedocien et de son tissu économique.

entreprises, y compris pour les besoins plus traditionnels (transition énergétique, internationalisation, transmission, foncier, ESS, etc.).

Focus : Région SUD Investissement

Au cours de la période 2007-2013, le Conseil Régional a souhaité mettre en place un fond d'amorçage centré sur l'innovation et ciblant les secteurs d'activités stratégiques. Le fond, géré par la Région, était doté de 12M d'euros de FEDER et 12 M d'euros de fonds régionaux et permettait de soutenir surtout des petits projets d'amorçage. Dans le cadre du renouvellement de la stratégie de développement économique, il a été décidé d'aller sur un fond plus ambitieux et complet. En effet, l'amorçage présente un risque important (notamment de retour sur investissements, cf. retour sur CAP' Invest création), ne permettait pas de répondre à des besoins plus importants et la Région se retrouvait seule co-financeur des projets.

La Région prend l'initiative dès 2009 de créer Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement, un fonds de co-investissement de 80 millions d'euros, dont la moitié provient du FEDER. Ce fond était piloté en direct par le Conseil Régional. Le fond prenant de l'ampleur et la Région souhaitant élargir le périmètre d'intervention, la SAS Région Sud Investissement, détenue à 100% par la Région, a été créée et est devenue le bénéficiaire des fonds FEDER (50%). La tranche 2 actuelle du fond est de 54M d'euros.

Sud Investissement intervient désormais en phase d'amorçage, de démarrage, ou d'expansion avec des tickets allant jusqu'à 2 millions d'Euros pour cette dernière phase ; le ticket moyen pour l'ensemble des opérations étant de 420k€ par investissement (multiplié par 2 minimum, sachant que l'effet levier est estimé à 6).

Le fonds intervient en effet en fonds propres ou quasi-fonds propres :

- intervention, principalement, en capital,
- souscriptions d'obligations convertibles (OC), associées ou non à des bons de souscriptions d'actions (BSA),
- valeurs mobilières composées donnant accès au capital
- Prêt participatif

Et ce, systématiquement en co-investissement.

Ceci est un facteur différenciant de cet outil avec Invest'PME : le respect des taux d'intervention (en fonction des régimes d'aides) et l'obligation de pari-passu sont assurés à chaque tour de table. Si le fond est géré par un gestionnaire spécialisé dont la principale mission est l'identification, l'émergence et la première sélection des projets d'investissements (dealflow d'environ 150 dossiers par an), c'est la SAS qui prend la décision d'investissement, et qui elle-même rend compte à son actionnaire principal à savoir le Conseil Régional.

Ce mode de fonctionnement a été très structurant pour appuyer la stratégie d'investissements de la Région et pour la gestion et le pilotage du fond (mise en place d'une équipe dédiée, recueil des procédures, guide d'achats, ...).

L'approche implique toutefois un travail conséquent afin de trouver et s'accorder avec les co-investisseurs issus des réseaux de Business Angels, fonds régionaux et fonds nationaux ; ce pour le gestionnaire mais également la SAS régionale qui a sa propre équipe d'expert (3 personnes) et qui assure la liaison avec le gestionnaire, la relation avec les co-investisseurs et valide les choix d'investissement. La SAS a par ailleurs sélectionné avec le gestionnaire un certain nombre de co-investisseurs, dit Véhicules Décisionnels, ayant répondu au présent Appel à Manifestation d'Intérêt via un appel à manifestation d'intérêt en 2015.

Les lignes de partage sont claires entre les parties et c'est une vraie valeur ajoutée pour le fonctionnement du fond. Par ailleurs, le Conseil Régional a fait le choix de mettre une équipe de spécialiste à la gouvernance de la SAS, ce ne sont pas des élus qui préside et gère la SAS. Cela semble également être un point important pour le bon fonctionnement des fonds. Il n'y a pas d'ingérence politique.

5.2.3 Soutien à l'investissement

Les aides à l'investissement productif représentent une part conséquente de la mise en œuvre de l'OT3 dans les PO régionaux français : plus de 40% du nombre total d'opérations programmées et/ou payées et près de 50% des montants totaux programmés et/ou payés en France.

L'avance remboursable est très peu mobilisée dans le cas des interventions FEDER, la subvention étant le mode de soutien privilégié dans la quasi-totalité des cas (estimé à 97% concernant les investissements productifs). En effet, les avances remboursables sont généralement destinées à des plus grandes entreprises (non éligibles à l'OT3) et/ou pour financer de la trésorerie ce qui implique une réactivité et une simplicité de mise en œuvre qui est plus difficilement compatible avec les règles de gestion UE.

Si ces aides à l'investissement ont représenté une partie conséquente des interventions au titre de l'OT3 des programmes français, les modalités d'intervention sont relativement différentes d'une région à l'autre.

L'organisation générale propre à chaque Région en matière de gestion des fonds (notamment concernant la mobilisation des directions opérationnelles dans la mise en œuvre des PO) **et l'existence des dispositifs régionaux d'aide à l'investissement sous la forme de subvention ou non semble fortement impacter la stratégie d'intervention sur ce type de soutien.**

Les différents exemples suivants peuvent être soulignés :

- ✓ PO Région centre (gestion centralisée) : dispositif de subvention à l'investissement FEDER distinct du dispositif régional CAP développement fonctionnant principalement sous forme d'avance remboursable au-delà des 20K€ d'aide
- ✓ PO Région Rhône-Alpes (gestion centralisée) et PO Région Ile-de-France (centralisé): des dispositifs phares régionaux (Investissement Industrie du future, PM'up...) qui fonctionnent sans financements européens, le FEDER intervenant sur des actions complémentaires, notamment actions collectives et instruments financiers
- ✓ PO Région Occitanie (gestion décentralisée) : interventions régionales clés sous forme de subvention (contrats, voir encadré ci-dessous), qui bénéficient d'abondement FEDER à 100% ou non en fonction de la nature et de la taille des projets.

La Bretagne (mode de gestion décentralisé) présente une approche comparable à la Région BFC dans la mesure où celle-ci propose en fonds propres un dispositif sous forme d'avance remboursable (PASS investissement), et propose en parallèle (mais pas de manière conjointe) des subventions d'investissement via les financements FEDER.

Ces différentes approches ont un impact potentiel sur l'insertion des aides FEDER dans la stratégie régionale, leur mode de sélection et plus globalement la lisibilité de l'intervention régionale.

Focus : les contrats Occitanie

La Région Occitanie propose une gamme d'aides sous forme de subventions, parfois complétées par des avances remboursables.

Le PASS Occitanie constitue une aide facilement déblocable pour des petits projets de développement (par exemple porté par des TPE). Le contrat expertise, visant un accompagnement en vue de valider un projet d'innovation ou de croissance d'une entreprise, propose un soutien de faible montant financier. Ces deux dispositifs ne bénéficient pas de financements européens.

Le contrat croissance et le contrat immobilier font eux potentiellement l'objet d'un financement FEDER, en fonction du montant et du niveau de capacité du porteur de projet. Environ la moitié des projets immobiliers fait l'objet d'un financement européen et 15% des projets de croissance.

Pour le contrat immobilier les dépenses soutenues sont :

- Les dépenses d'acquisition
- Les dépenses de travaux
- Terrain (dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles du projet concerné)
- Honoraires liés à la conduite du projet (maîtrise d'œuvre, géomètre, frais d'acte...)

Pour le contrat développement :

- Investissements immatériels ou en matériels (le portage en crédit-bail est éligible)
- Dépenses de conseil externe (étude de marché, élaboration du plan de développement, Analyse du risque financier...)

Les dépenses relatives à l'accroissement de la masse salariale ou l'augmentation du BFR sont financées uniquement sous forme d'avance remboursable complémentaire (hors FEDER).

Des critères d'éco-conditionnalité et d'innovation sociale appliqués par la collectivité sont dimensionnés à la mesure des porteurs de projet et des projets eux-mêmes.

La spécificité liée à la mobilisation du FEDER réside dans la stratégie dite de paiement alternatif : les projets sont financés soit en fonds région uniquement, soit en FEDER uniquement. Ceci ne pose pas de problème en matière de respect de taux de cofinancement puisque la contrepartie privée est nécessairement plus importante que le soutien public du fait des régimes d'aide. Le principe d'additionnalité est quant à lui vérifié au niveau du dispositif dans son ensemble (le niveau de dépense en fonds propres sur ce type d'intervention est au moins égal à celui de la période précédente).

L'autre spécificité tient dans la gestion unique de ces dispositifs avec ou sans FEDER. Les dossiers déposés par les entreprises sont orientés vers l'une ou l'autre solution par la direction économie qui instruit et suit quoi qu'il en soit tous les dossiers, qui sont sélectionnés selon les mêmes principes. Une « task force » vient cependant en appui pour assurer la régularité des dossiers (conventionnements et paiements), notamment au regard des spécificités des fonds européens (éligibilité des dépenses, respects des taux, etc.).

A noter également le contrat Occitanie attractive, qui mélange du contrat innovation, contrat croissance et contrat immobilier pour aider les entreprises à s'implanter dans la région mais qui ne mobilise pas de FEDER car le dispositif vise en partie des ETI et GE.

5.3 Enjeux pour la période 2021-2027

5.3.1 Les nouveaux règlements UE et orientation pour la France

Pour la période 2021-2027, la **Commission ambitionne de moderniser et de simplifier la politique de cohésion**, qui est la principale politique d'investissement de l'UE et l'une des expressions les plus concrètes de son action dans les territoires européens. La simplification passe par différents aménagements réglementaires⁵⁶ mais également par la volonté de déployer plus largement les options de coût simplifiées (OCS) et instruments financiers.

La plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs stratégiques du règlement UE, à savoir :

- ✓ OS1 : une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- ✓ OS2 : une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;

De 65 % à 85 % des ressources du FEDER seront ainsi consacrés à ces deux priorités en fonction de la richesse relative des États membres. La concentration thématique est placée au niveau régional et diffère fortement en fonction de la catégorie visée :

- ✓ Les régions plus développées devront consacrer 50% du FEDER à l'OS 1 et 30% à l'OS 2 (85% sur OS 1 et 2 et au moins 60% sur l'OS 1, proposés initialement par la CE) ;
- ✓ Les régions en transition 40% sur l'OS 1 (contre 45% initialement proposé par la CE) et 30% sur l'OS 2

Cet élément est central pour la Région Bourgogne-Franche-Comté qui devrait se classer en région en transition et donc ne pas avoir de contraintes trop fortes en matière de répartition financière. A titre de comparaison, les régions en transition devaient sur la période 2014-2020 consacrer 60% minimum de leur enveloppe sur les OT1, 2 et 3 (équivalent de l'OS1 et une partie de l'OS2), dont 15% sur la transition énergétique (OT3).

Le rapport 2019 pour la France, en date de Février 2019, présente dans son annexe, des avis préliminaires des services de la Commission sur les domaines d'investissement prioritaires et les conditions-cadres pour la mise en œuvre effective de la politique de cohésion 2021-2027. Au titre plus spécifiquement de l'OS 1 « Une Europe plus intelligente », **la France affiche en effet, des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale, et l'indice de compétitivité régionale des petites et moyennes entreprises fait apparaître d'importantes disparités internes**. Ainsi, **des besoins d'investissement hautement prioritaires ont ainsi été mis en évidence, en vue d'améliorer plus spécifiquement la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises, d'opérer une transformation industrielle intelligente et de favoriser le renforcement des connexions entre les acteurs** (regroupements), en particulier pour :

- ✓ Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups) en facilitant l'intégration des résultats de la R&D et de l'innovation dans le processus d'exploitation économique des PME du secteur productif et du secteur des services ;

⁵⁶ Par exemple : plus de flexibilité, de proportionnalité dans les contrôles, suppression de l'autorité de certification nationale, éligibilité de la TVA ou encore suppression de la notion de projet générateurs de recettes

- ✓ Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple)
- ✓ Contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale.

Dans le cadre des réflexions sur la programmation 2021-2027, et notamment au cours des différents ateliers organisés dans le cadre de la présente étude, les Régions ont toutes exprimé le souhait de concentrer les fonds FEDER sur un nombre limité d'opérations pour lesquelles les principes de mise en œuvre sont plutôt bien maîtrisés et permettre des effets levier accrus du financement européen. Ainsi, les fonds FEDER pourraient être mobilisés pour consolider des dispositifs d'ores-et-déjà existants et relativement maîtrisés : outils financiers (prêts, garantie, fonds propres, ...), investissements productifs, investissements matériels pour le soutien à la compétitivité des entreprises en mode subvention notamment, soutien à la création d'entreprises. La question de l'immobilier d'entreprise a également été soulevée à plusieurs reprises.

Du fait de la crise récente liée à la pandémie du COVID-19 (voir encadré ci-dessous), **des nouvelles orientations ont été soulevées dans le projet d'Accord de partenariat, notamment le soutien au tissu économique des PME/TPE/ETI, à travers la relocalisation de chaînes de productions liées en particulier aux secteurs sanitaires, sociaux et alimentaires.** Les chaînes d'approvisionnement locales et nationales devraient également être sécurisées. A noter que à la suite de la crise **des modifications des projets de règlement ont été proposées dont, concernant l'OS1, l'introduction du financement de la création d'emploi des PME** dans l'objectif spécifique 1.3 (FEDER).

Un autre élément clé concernant le cadre national concerne les lignes de partage Etat/Région notamment au regard du champ d'intervention du futur PO national FSE. **L'accompagnement à la création d'entreprise et l'Economie Sociale et Solidaire qui avait fait l'objet d'une discussion Région par Région en 2014 reste un sujet qui n'a pas encore fait, en date de la rédaction de ce rapport, l'objet d'arbitrage clair pour la période 2021-2027.** Les responsabilités en la matière doivent encore être clarifiées en la matière.

Focus : Impact de la crise du COVID-19 et la stratégie de relance européenne

Le 27 mai 2020, la Commission européenne a publié un plan de relance européen de 750 milliards d'euros en réponse à la crise de la COVID-19, ce plan était accompagné d'une nouvelle proposition de CFP pour 2021-2027 de 1,1 milliards d'euros.

Son objet est de réparer les dommages causés par la crise et préparer un avenir meilleur à la prochaine génération en accélérant la transition énergétique et numérique. L'enveloppe proposée serait de 750 milliards, dont une allocation estimative pour la France de 39 milliards. La Commission européenne contracterait des prêts sur les marchés financiers et ils devront être remboursés directement par l'UE entre 2028 et 2058.

Ces fonds seront acheminés par l'intermédiaire de programmes de l'Union sur le CFP 2021-2027 (700 milliards), REACT EU sera rattaché à 2014-2020.

Les trois piliers de cette relance :

- 1- Investissement et réforme (prêts nationaux, REACT EU, réabondement du Fonds pour une transition juste, et du FEADER notamment)
- 2- Relancer l'économie via l'investissement privé (soutien à la solvabilité des entreprises, augmentation d'Invest EU, facilité d'investissement stratégiques)
- 3 - Enseignement à tirer de la crise (EU4health et autres Programmes sectoriels)

Ces fonds seront acheminés par l'intermédiaire de programmes de l'Union sur le CFP 2021-2027 (700 milliards), mais pour REACT EU sur le cadre actuel 2014-2020.

L'initiative REACT EU vise à renforcer l'aide aux Etats-membres en matière de cohésion à court-terme et prendra la forme de 55 milliards (Enveloppe UE) supplémentaires, 4,7 milliards potentiellement alloués pour la France, pour l'actuelle programmation entre 2020 et 2022 qui concernent FEDER (hors Interreg), FSE (hors IEJ) et le FEADER. Certaines règles 2014-2020 seront assouplies pour permettre la mise en œuvre rapide de ces fonds additionnels (taux de cofinancement possibilité de soutenir des entreprises mise en difficulté à la suite de la crise, etc.).

Ces fonds seraient donc affectés soit à un ou plusieurs axes prioritaires des programmes existants – qui devront alors être modifiés – soit à un nouveau programme opérationnel spécifiquement dédié. Ces financements seront programmés en parallèle avec les premières années de la programmation « classique » 2021-2027.

De ce fait, il est important d'assurer une distinction claire entre ce fonds d'urgence et le futur programme opérationnel qui n'a pas vocation à faire face aux difficultés immédiates mais bien, d'accompagner des changements structurels d'ici 2030.

Un dernier élément d'importance concernant le cadre des futurs programmes FEDER concerne leur suivi et leur évaluation. En effet le cadre réglementaire prévoit :

- ✓ Un nouveau set d'indicateurs de réalisation ET de résultats pour le FEDER, ces indicateurs de résultats sont liés aux opérations soutenues (voir préconisations) et non plus les opérations
- ✓ Un cadre de performance qui intègrera les indicateurs de résultats
- ✓ La transmission plus régulière des données à la CE (tous les deux mois / trimestre ?)
- ✓ Un reporting annuel plus axé sur les réalisations et les résultats que la programmation financière, via une procédure de policy review avec la Commission
- ✓ Une revue en 2024 des performances du programme et éventuels changements conjoncturels susceptibles de justifier un ajustement des programmes

Au regard de l'expérience 2014-2020 en matière de suivi des opérations et des difficultés rencontrées en vue de calculer les indicateurs de réalisation et de résultat sur les axes 1 des programmes Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, **ces nouvelles exigences doivent être sérieusement considérées et anticipées pour le prochain programme.**

5.3.2 Les premières orientations du programme régional

La programmation 2021-2027 se caractérisera par **un programme unique Bourgogne-Franche-Comté** et donc par la nécessité d'adopter une stratégie unifiée et un cadre d'intervention stable, sécurisé et homogène.

La réduction probable de l'enveloppe globale pour la France, et des contraintes relativement souples en matière de concentration sur l'OS1 (si la Région est bien catégorisée Région « en transition ») ne devraient conduire à une enveloppe financière plus importante que durant la période 2014-2020 sur la thématique compétitivité. Il est donc possible que le futur programme soulève d'autant plus le besoin de **focaliser les interventions sur les enjeux clés et à fort potentiel pour le développement des entreprises régionales.**

En Bourgogne-Franche-Comté, la concertation avec les partenaires a été lancée début octobre 2018 à l'occasion d'une réunion organisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Durant l'année 2019, deux réunions de concertation ont eu lieu, et des ateliers thématiques ont été organisés. A partir de

ces travaux, le projet de version 1 du futur programme FEDER-FSE+ 2021-2027 et sa notice d'aide à la lecture ont pu être envoyés à la Commission européenne le 27 février 2020⁵⁷.

En matière de besoins des entreprises, plusieurs enjeux ont notamment été soulignés dans cette première version du programme :

- ✓ La création et la reprise d'entreprise mais également la pérennisation de ces projets constitue un enjeu central pour la Région ;
- ✓ La transition industrielle est encore inachevée et nécessite des investissements conséquents ;
- ✓ Pour ce qui concerne l'innovation, dans la phase d'amorçage, le secteur bancaire reste hésitant et les entrepreneurs tentent de capitaliser leurs entreprises via des levées de capital ;
- ✓ Il n'existe pas d'intervenants régionaux sur des tickets de 1-5 M€ pour des entreprises en croissance qui souhaitent développer une innovation ;
- ✓ Le secteur bancaire est généralement frileux à soutenir les petits commerces, sociétés de service et d'artisanat en création. Les tickets entre 50 et 150K€ en quasi-fonds propres pour les TPE/PME de petite taille sont peu rentables pour les investisseurs aujourd'hui actifs sur le territoire.

Les premières orientations stratégiques d'intervention sont à ce stade les suivantes :

Objectifs spécifique 1.3 : renforcer la croissance et la compétitivité des PME

- Soutenir l'investissement matériel et immobilier, notamment afin de promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur ;
- Développer des outils visant à renforcer la structure financière des PME et les investissements immatériels
- Soutenir l'hébergement touristique dans le Massif du Jura (priorité interrégionale)

Objectif 1.4 : développer les compétences pour la spécialisation intelligente et l'esprit d'entreprise

- Soutenir les outils de financement à la création d'entreprises et start-up innovantes
- Soutenir les actions d'accompagnement et de formation à la création / reprise d'entreprise

Ces premières orientations amènent plusieurs remarques au regard des enseignements de l'évaluation de l'OT3 sur la période 2014-2020 :

- ✓ Le soutien à la croissance des PME présente une logique d'intervention fortement rationalisée et concentrée par rapport à la période 2014-2020
- ✓ Le focus sur les investissements matériels et immobiliers repose sur une logique de sécurisation de la mise en œuvre des dispositifs de subvention, il est toutefois important de rappeler que les PME ont plus de mal à financer de l'immatériel (qui ne peut faire l'objet de nantissement ou cautionnement dans le cadre d'un prêt) que du matériel ;
- ✓ Le choix d'intervenir en subvention ou instrument financier devra reposer sur une analyse d'opportunité de chaque projet de développement (la mobilisation d'une subvention est-elle justifiée au regard du niveau de risque pris et plus-value potentielle ?) ;

⁵⁷ <https://www.europe-bfc.eu/wp-content/uploads/2020/02/Projet-V1-PO-BFC-21-27.pdf>

- ✓ Le renforcement de la structure financière constitue un sujet clé qui peut être soutenu via différents instruments plus ou moins intrusifs pour le chef d'entreprise, et qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi (prêt participatif, avance remboursable, obligation convertible...)
- ✓ Le secteur du tourisme constitue un enjeu important au regard de la crise actuelle mais plus structurellement de la difficulté de certains acteurs (ex. hôtellerie) à accéder à des prêts bancaires depuis déjà quelques années.

Le choix du financement de l'accompagnement à la création/reprise semble se porter sur le FEDER plutôt que le FSE pour la prochaine programmation :

- ✓ Il apparaît intéressant de soutenir cet enjeu de la création, y compris la formation des créateurs grâce à l'ouverture réglementaire pour 2021-2027 au titre de cet OS 1.4 : et ce au sein d'un même OS afin de faciliter la mise en œuvre d'un cadre régional harmonisé et structurant ;
- ✓ Le soutien à la création de start-up semble uniquement prendre la forme d'ingénierie financière et le lien avec les actions financées au titre de l'OS 1.1 apparaît peu évident (n'y-t-il pas un chaînon manquant ?) ;
- ✓ Le financement des phases de décollage et accélération des jeunes entreprises innovantes est un sujet clé mais le financement au titre de cet OS plutôt que l'OS 1.3 devra être vérifié au regard du cadre européen ;
- ✓ Il convient de noter que cet objectif stratégique est susceptible d'être contraint par les objectifs de spécialisation intelligente. Le périmètre d'application de la stratégie 3S révisée, en matière de domaine d'intervention, devra donc être vérifié avec la Commission européenne ;
- ✓ La transmission/reprise devra faire l'objet d'une attention spécifique au regard des effets positifs observés, y compris sur les besoins éventuels d'intervention en amont lors de la phase de préparation de la transmission.

Les enjeux soulevés ici font l'objet de propositions d'orientation stratégique et de principes d'intervention dans la section suivante.

5.4 Préconisation pour la prochaine programmation

5.4.1 Une nécessaire restructuration du financement de l'accompagnement à la création

Le manque de lisibilité du dispositif régional d'accompagnement à la création d'entreprises et les difficultés de mise en œuvre durant la période 2014-2020 plaident pour une revue complète des modalités d'intervention régionale, que ce soit avec ou sans financement européens.

Les principales composantes sont :

1. **Repréciser la logique d'intervention régionale et la notion de parcours**, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs, éventuellement différenciés en matière d'accompagnement ante et post-crédation, voire des financements associés (microcrédit, dispositif ACRE, etc.) :
 - La grande majorité des interventions pourrait s'insérer dans un Programme phare régional avec la recherche de volume, de publics cibles et de résultats déterminés ;

- En fonction des lignes de partage Etat/Région et des orientations du PO national FSE, il pourrait être pertinent de laisser une possibilité de financement en parallèle d'initiatives innovantes ciblées via des AAP spécifiques ou dans une logique bottom-up (ESS, public / territoire en difficulté) ;
- Afin de renforcer la dynamique et les succès en matière de transmission d'entreprises dans la Région, il serait opportun d'interroger les possibilités de soutenir la reprise par les salariées, donc plus via la préparation en amont de phase par exemple la compensation de salaire⁵⁸. L'appui financier en termes de trésorerie est également important à assurer.

2. Des modalités de mise en œuvre et de financement incitant à la coopération et l'efficience :

- Pousser à une plus forte structuration et collaboration entre acteurs via des critères clés de sélection, voire l'obligation d'adopter une approche de type chefs de file, a minima pour les opérations clés (voir exemple Ile de France) ;
- La mise en place de chèque conseil⁵⁹ constitue une alternative à cette approche intégrative sous forme de chef de file, puisque l'ensemble des acteurs régionaux (y compris privés, comme des sociétés de conseil), seraient susceptibles d'être sollicités par les créateurs, instaurant ainsi une concurrence entre prestataires ;
- Adopter un ou plusieurs barèmes de coût standard pour le FEDER (paiement par prise en charge ante et/ou post-crédation) qui soit unique et partagé entre opérateurs ;
- Pour les projets les plus expérimentaux, le financement sur la base de projets de budget (réservé aux opérations de moins de 200 000 Euros) constitue également un mode de financement à explorer.

3. Assurer un pilotage effectif de la stratégie régionale :

- La mise en place d'une stratégie globale régionale implique de consolider les capacités de pilotage de la Région en la matière. Le choix du FEDER comme source de financement plutôt que le FSE implique d'assurer, au-delà des exigences communautaires en matière de suivi, une remontée de données exhaustive, robuste et exploitable.
- En fonction du régime d'aide retenu (cf. intermédiaire transparent) et de l'éventuelle mise en œuvre de coûts simplifiés (barème), il s'agira de pouvoir identifier chaque bénéficiaire ultime, son type d'accompagnement, la création effective de son entreprise et l'éventuel bénéfice d'un autre soutien (financier, formation, etc.).

⁵⁸ Voir initiative en Occitanie : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/contrat-transmission-reprise-dentreprise-volet-transmission>

⁵⁹ <https://www.wallonie.be/fr/demarches/se-faire-accompagner-pour-la-creation-ou-le-lancement-de-son-entreprise-cheque-conseil-la-creation>

5.4.2 Un élargissement maîtrisé des interventions en ingénierie financière

NOTA : ces premières préconisations ne préjugent pas des conclusions d'analyse de défaillances de marché et nouveaux instruments envisagés dans le cadre de l'évaluation ex ante en cours.

Deux pistes principales peuvent être avancées pour la prochaine période.

- 1. Pour la mise en place d'un fonds d'investissement stratégique régional.** Les analyses réalisées et premières priorités affichées du futur programme soulignent le besoin de renforcer le financement des entreprises innovantes dans la Région. Au-delà de l'amorçage, il s'agirait ainsi de :
 - Compléter la gamme de l'offre vers le décollage et la pérennisation des entreprises innovantes sur le territoire, y compris sur des projets plus ambitieux (investissements supérieurs à 1 million d'Euros)
 - Eviter la multiplication de petits fonds spécialisés qui présentent des coûts de gestion et un niveau de risque important (voir le multiple de valorisation actuel sur Création 4, un fonds couvrant des phases en aval permettrait de rééquilibrer le risque)
 - Interroger l'opportunité de proposer pour ces instruments des financements complémentaires, voire alternatifs, à la prise de capital avec un effet dilutif, permettant au créateur d'augmenter les fonds de son entreprise tout en gardant la maîtrise de son projet et la possibilité de récupérer de manière privilégiée les parts (souscriptions d'obligations convertibles, associées ou non à des bons de souscriptions d'actions...)
 - Le montage et modèle de gouvernance pourrait également être interrogé et amener à évoluer ; le rôle décisionnel de la Région dans les choix d'investissement étant relativement limité comparé à d'autres montages (ex. Région Sud Invest). Il est important de souligner qu'une telle approche conduit de facto à une plus forte implication des équipes de la Région, à la mise en place d'un montage relativement complexe, nécessitant une expertise juridique et financière forte.

- 2. Le déploiement d'outils plus accessibles au tissu régional de PME.** Au-delà de l'offre de financement pour les start-ups et jeunes entreprises innovantes, un ou plusieurs instruments pourraient être déployés en vue de répondre au tissu d'entreprises plus traditionnelles, généralement peu enclin à ouvrir le capital de leur entreprise et présentant des besoins de financements différents (immobilisations incorporelles et bas de bilan) en prenant en considération les enjeux suivants :
 - Prêts et garanties : à envisager en fonction du contexte monétaire et financier post-covid. S'il n'est pas nécessairement anticipé d'augmentation des taux directeurs, les banques, ayant subi de lourdes pertes pourraient être tentées d'encherir leurs conditions. Par ailleurs, l'accès au crédit bancaire peut être fortement contraint dans les années à venir, du fait de l'incapacité des banques à respecter les critères de Bâle sur le total de l'*encours* de leurs instruments et les exigences de fonds propres. Les banques sont d'autant plus frileuses lorsqu'il s'agit de financer des investissements immatériels ou matériels avec un potentiel de dépréciation important
 - Quasi-fonds propres : ce type de financement (prêt participatif, prêt d'honneur voire obligations convertibles qui préservent la capacité d'emprunt) s'avère très pertinent,

notamment pour les phases de création ou pour des projets de développement plus risqués

- L'intérêt de ces outils réside dans leur effet levier financier important et la possibilité de couvrir un spectre beaucoup plus large d'entreprises régionales. Le succès de ces outils repose donc probablement sur un renforcement des partenariats avec Bpifrance ou autres types d'intermédiaires public (CdC), voire via l'outil InvestEU, et la mobilisation des principaux acteurs régionaux dans le secteur bancaire traditionnel
- La mise en place de manière de parcours de formation en amont et après le financement auprès des dirigeants pour ces cibles traditionnelles peut également être une piste de travail

5.4.3 Intégrer les subventions à l'investissement comme un outil ciblé de la politique régionale

Les subventions à l'investissement ont constitué un pilier central de la programmation 2014-2020 et seront reconduites pour la prochaine période.

Il s'agira de sécuriser leur condition de mise en œuvre et d'assurer une plus-value maximale de ces interventions, par rapport à d'autres soutiens proposés, notamment sous les instruments financiers.

La simple modernisation afin de ne pas être « dépassé par la concurrence » ne justifie en effet pas nécessairement une intervention sous forme de subvention publique. Il est donc important d'associer ces aides à des projets de développement précis et ambitieux : pivot technologique, relocalisation/implantation d'activité, positionnement à l'international, transition énergétique, projet de croissance pour franchir un cap clé (notamment vers une ETI), etc.

Les modalités d'interventions suivantes sont à apprécier au regard de la mobilisation des fonds UE :

- ✓ Financer sous forme de subvention des investissements matériels mais également immatériels dans une logique plus intégrée de projet de développement des PME
+ *financement du BFR mais sous forme d'A/R (non systématique et non financé par le FEDER)*
+ *immobilier d'entreprise dans des conditions particulières (nouvelle implantation en Région, accroissement substantiel sans fermeture d'un autre établissement régional...)*
- ✓ Assurer une sélectivité sur la plus-value économique, sociale et environnementale des projets via l'application d'une grille définie de critères et de notation du projet de l'entreprise et appliquer des conditionnalités (environnementales et sociales) effectives, mais proportionnées aux projets
- ✓ Orienter vers du financement 100% régional ou 100% FEDER en fonction de la taille des projets et de la solidité des dossiers (et des porteurs...). L'additionnalité des fonds UE pouvant être démontrée sur le bilan global du dispositif.
- ✓ Assurer une instruction unique des dossiers, avec une consolidation juridique dans le cas de mobilisation du FEDER
- ✓ Assurer une communication et une animation conséquente en amont auprès des entreprises régionales afin d'éviter des candidatures d'opportunité non pertinentes, avec des dossiers non complets et provoquant des tensions en matière de charges de travail dans les services instructeurs : vers un accompagnement au montage de dossier obligatoire par les prescripteurs régionaux ?

6 Annexes

6.1 Listes des personnes interrogées

Direction Europe et Rayonnement International	
Amélie CHAPPAZ	Cheffe de service appui transversal FESI
Stéphanie VUILLEMIN-MOREL	Chargée de mission suivi FESI
Dominique PINARD	Cheffe de service du PO FEDER - FSE Bourgogne
Mathias MESLIER	Chargé de mission pilotage du PO FEDER - FSE Bourgogne
Aysun KERIK	Chargée de mission axe 1 PO B
Hervé HILAND	Chef de service du PO FEDER - FSE Franche-Comté Massif du Jura
Pierre-Olivier CHARLES	Chargé de mission pilotage du PO FEDER - FSE Franche-Comté Massif du Jura
Valérie CHAMPROY	Chargée de mission axe 1 PO FCMJ
Véronique MENETRIER	Chargée de mission axe 1 PO FCMJ
Direction Economie	
Olivier NICOLI	Directeur Economie
Nicolas BERTHAUT	Directeur Adjoint Economie
Direction Transitions Professionnelles et Orientation	
Pierre LEPLAT	Chef de service développement et sécurisation des parcours
Christine DUBOIS-MASSON	Chargée de mission politiques prioritaires
CCI	
Laurent VOLLE	CCI régionale
Jean-Michel CHAUVIN	CCI régionale
CMAI	
Virginie CHESSEL	CMAI Franche-Comté
AER	
Hatim CHAMCHI	AER BFC
BPI France	
Stéphane CLERGET	BPI France
CRESS	
François BAULARD	Directeur - CRESS BFC
DIRECCTE	
Emilie DURAND	DIRECCTE BFC - service FSE
ENGELHARD Sophie	DIRECCTE BFC - service FSE

6.2 Questionnaire entreprises (bénéficiaires d'une aide directe OS 1.4)

1 ETAT D'AVANCEMENT DE VOTRE PROJET

Quel est le stade d'avancement de votre projet ?

- En cours Achevé Abandonné

Merci de préciser

← Précédent

Suivant →

2 ORIGINE ET EFFET LEVIER DE VOTRE AIDE

Avant d'émarger sur ce dispositif FEDER, votre entreprise avait-elle déjà bénéficié d'autres dispositifs publics de soutien ?

- Oui Non

Le(s)quel(s) ?

- Accompagnement ou prestation de conseil Subvention européenne (FEDER ou autre)
 Autres subventions (précisez) Autre
 Prêts, garantie ou assurance Bpî France

Merci de préciser :

L'état de votre projet lorsque vous avez identifié le financement européen :

- Pas encore bien défini Planifié voire engagé
 Stabilisé Autre

Merci de préciser :

← Précédent

Suivant →

L'existence du financement européen a-t-elle influencé votre décision de lancer ce projet ?

- Oui, significativement Oui, à la marge Non

Sans cette aide FEDER :

- Vous auriez réalisé votre projet à l'identique Vous auriez quand même réalisé votre projet mais différemment (niveau d'ambition, temporalité, ...)
- Vous n'auriez pas pu réaliser votre projet

L'aide FEDER vous a-t-elle été utile pour :

	Très utile	Utile	Un peu utile	Neutre
Accélérer la mise en oeuvre du projet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Diminuer le risque lié au projet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Augmenter le montant total d'investissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atteindre un seuil d'innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

← Précédent

Suivant →

Les modalités de financement (montants / possibilité d'avance / conditions de paiement) se révèlent-elles adaptées à votre projet ?

- Bien adaptées Plutôt adaptées Inadaptées

Merci de préciser :

Avez-vous mobilisé des sources de financements privés pour votre projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- Aucune Levée de fonds
 Autofinancement Crowdfunding
 Prêt bancaire (dont crédit-bail) Autre

Merci de préciser :

Estimez-vous que l'aide FEDER accordée facilite la mobilisation de ces financements privés ?

- Oui Non Sans avis

Merci de préciser :

← Précédent

Suivant →

3 VOTRE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Précisez l'objectif principal de ce projet d'investissement :

- Augmentation des capacités de production
- Investissement suite à l'implantation d'un site en région
- Lancement d'un nouveau produit
- Modernisation de l'outil de production / saut technologique
- Autre

Merci de préciser :

Le projet soutenu a-t-il contribué à développer des pratiques permettant de préserver, de mieux exploiter et de moins gaspiller les ressources naturelles (eau, énergie, matière première) ?

- Oui, significativement
- Oui, à la marge
- Non

← Précédent
▬
Suivant →

En termes de stratégie commerciale, l'investissement soutenu vous a permis :

	Très utile	Utile	Un peu utile	Neutre
De renforcer la position de l'entreprise sur son marché historique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De positionner l'entreprise sur de nouveaux segments, voire sur un nouveau marché sectoriel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'améliorer le positionnement de l'entreprise à l'international	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Quel(s) pays cible(s) à l'international ?

Le projet soutenu a-t-il conduit à renforcer l'ancrage géographique de votre activité (plus forte mobilisation de sous-traitants et fournisseurs en Région Bourgogne-Franche-Comté) ?

- Oui
- Non

← Précédent
▬
Suivant →

4 EFFETS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Pourriez-vous nous préciser l'effectif de votre entreprise ?

Effectif moyen du personnel en 2019

Le projet soutenu a-t-il contribué à la création d'emplois ?

Oui Non

Depuis l'octroi de l'aide FEDER, précisez le nombre d'emplois créés en lien avec le projet soutenu (ETP) :

Avez-vous eu des difficultés pour recruter de nouveaux salariés ?

Oui Non

Ce projet de développement a-t-il induit un besoin spécifique de formation ?

Oui Non

L'investissement a-t-il permis d'améliorer les conditions de travail du personnel ?

Oui, significativement Non
 Oui, à la marge

NOTA : si votre projet n'est pas encore suffisamment avancé pour vous positionner sur ces aspects, vous pouvez passer directement aux questions suivantes

← Précédent Suivant →

5 EFFETS SUR VOS PERFORMANCES ECONOMIQUES

Depuis l'octroi de l'aide FEDER, le niveau d'activité de l'entreprise s'est-il ?

- Fortement amélioré (évolution du chiffre d'affaires de plus de 25 %)
- Amélioré (évolution du chiffre d'affaires entre 11% et 25%)
- Maintenu (évolution du chiffre d'affaires entre 0% et 10%)
- Dégradé (évolution négative du chiffre d'affaires)

Merci de saisir quelques données relatives à votre chiffre d'affaires :

CA dernier exercice clos (2018)

CA prévisionnel (2019)

NOTA : si votre projet n'est pas encore suffisamment avancé pour vous positionner sur ces aspects, vous pouvez passer directement aux questions suivantes

← Précédent Suivant →

Jugez-vous que les investissements soutenus dans le cadre de ce projet vous ont permis :

	Aucun effet	De 0 à 10%	De 10 à 20%	Plus de 20%
D'augmenter votre volume de production	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De réduire les coûts de production	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
D'augmenter la valeur ajoutée de vos produits (amélioration de la qualité des produits, nouvelles spécifications, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Précisez vos réponses :

Depuis l'octroi de l'aide FEDER, la situation financière de l'entreprise s'est-elle :

- Améliorée
 Maintenue
 Dégradée

Merci de préciser :

NOTA : si votre projet n'est pas encore suffisamment avancé pour vous positionner sur ces aspects, vous pouvez passer directement aux questions suivantes

6 VOTRE RETOUR SUR L'INTERVENTION

Comment avez-vous eu connaissance de l'aide FEDER ?

- Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté
 Chambres de commerce et d'industrie
 Chambres de métiers
 Confrère
 Conseil Régional / site Internet Europe en Bourgogne-Franche-Comté
 Consultant / expert-comptable
 Presse / Autre site internet
 Services de l'État (DIRECCTE, DDT...)
 Autre

Merci de préciser :

Vous considérez-vous suffisamment informé sur les possibilités de financements européens ?

- Bien
 Plutôt bien
 Non

Merci de préciser :

Avez-vous été accompagné pour le montage du dossier ?

- Oui Non

Merci de préciser par qui (type de structure) :

Comment jugez-vous la qualité de cet accompagnement ?

- Bon Moyen Mauvais

Merci de préciser :

Avez-vous rencontré des difficultés à monter le dossier de demande de subvention ?

- Oui Non

Merci de préciser pourquoi :

← Précédent

Suivant →

Si vous aviez un choix à faire, parmi les différentes aides aux entreprises, quelle serait votre priorité par rapport aux besoins de l'entreprise ? (Classer par ordre d'importance de 1 à 6, 1 étant la plus importante)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aide à l'investissement matériel | <input type="checkbox"/> Aide à l'innovation, recherche et développement |
| <input type="checkbox"/> Aide à la création d'emplois /au recrutement | <input type="checkbox"/> Aide à l'international |
| <input type="checkbox"/> Aide aux conseils / accompagnement | <input type="checkbox"/> Aide à l'immobilier |

Quelle forme d'aide vous paraît la plus adaptée à vos besoins ? (Classer par ordre d'importance de 1 à 5, 1 étant la plus importante)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Garantie de prêt | <input type="checkbox"/> Aides en quasi-Fonds propres (Prêts ou titres participatifs, obligations à bons de souscription d'actions) |
| <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro (versé très rapidement) | <input type="checkbox"/> Aides aux fonds propres (prise de participation) |
| <input type="checkbox"/> Subvention (payé sur réalisation des dépenses) | |

Merci de préciser pourquoi :

← Précédent

✓ Enregistrer

6.3 Résultats d'enquête bruts

Voir document annexé au rapport

6.4 Focus actions accompagnement création

Cette étude de cas vise à explorer les conditions de réalisation et résultats des opérations d'accompagnement à la création portées par la Chambre Régionale des Métiers et l'Artisanat et financées au titre du PO FEDER/FSE Franche-Comté.

Historique / positionnement des opérations

Historiquement sur la partie Franche-Comté, la CRMA avait mobilisé du financement FEDER (2007-2013) car son intervention était régionalisée et non départementale.

En revanche, en Bourgogne les financements mobilisés relevaient de FSE et du financement propre Région. Le processus de fusion de la CRMA a par ailleurs été progressif entre 2014 et 2020 conduisant ainsi chaque chambre à travailler sur ces modes de financement distincts au moins jusqu'en 2018 (date de la fin des interventions en Bourgogne via des financements issues du PO FSE national).

La spécificité de certaines des opérations de la CRMA financées au titre du PO 2014-2020 réside dans sa logique de collaboration avec la CCI.

A la suite d'un appel à projets en Franche-Comté, la CRMA et la CCI ont répondu en 2016 à un AAP dont le CCTP invitait les porteurs à proposer des projets structurants et multipartenaires. Ainsi, un regroupement a été opéré avec la chambre des métiers en chef de file. La logique d'intervention étant la suivante : si les deux organismes consulaires accompagnent des publics différents, ils mettent en place des pratiques identiques, numéro unique, éventuelles réorientations en fonction du projet, etc.

Il convient de noter que cette demande émanant de la Région n'a pas nécessairement périclité durant la période de programmation. De nombreux projets mono-bénéficiaires ont par la suite été programmés aux différents opérateurs régionaux.

Deux opérations ont in fine embarqué la CCI (ODACE + CREACTION 2017) parmi les 4 opérations de la CRMA soutenues par le FEDER durant la période 2015-2019.

Logique d'intervention :

Dans la logique d'intervention de la CRMA, il n'y a pas de ciblage ou de sélectivité des potentiels entrepreneurs. La CRMA et CCI ne disposent pas de prescripteurs comme pourrait avoir d'autres acteurs plus insérés soit dans le réseau des acteurs travaillant dans l'inclusion sociale, soit à l'autre bout du spectre dans le domaine de la valorisation de la recherche et de l'incubation.

Ils sont donc la porte d'entrée pour l'enregistrement des entreprises des potentiels créateurs. Auparavant les potentiels créateurs devaient obligatoirement participer à un stage de préparation avant immatriculation mais maintenant ce stage n'est plus obligatoire. Les créateurs peuvent s'immatriculer en ligne ce qui ne permet pas aux consulaires de repérer ces publics et de diagnostiquer un besoin d'accompagnement ou non.

Cependant, sur certaines filières, il existe une sorte de prescription en interne. En effet, selon les secteurs de création visés, une formation est parfois obligatoire afin d'obtenir une attestation voire une certification. Ce sont souvent les consulaires eux-mêmes qui assurent ces formations métiers (exemple : métier de bouche), dont les participants vont ensuite rebondir sur un accompagnement à

la création d'entreprise. Pour certains bénéficiaires il peut donc exister une logique de parcours, depuis la formation métier jusqu'à l'accompagnement post création.

L'intervention et les méthodes communes CRMA / CCI permettent plus de fluidité dans les parcours d'accompagnement à la création. Les opérateurs mettent en œuvre des actions initiales de « Démarrage atelier » ou « sensibilisation ». C'est en fonction du projet que le consulaire oriente leur créateur vers le consulaire adapté : CCI ou CRMA.

La CRMA et CCI peuvent être amenées à travailler avec d'autres consulaires régionaux. En revanche, la CRMA met en évidence des redondances voire mêmes des concurrences avec d'autres acteurs sur le « marché » régional de l'accompagnement à la création. La CRMA fait également remonter des logiques de concurrence dans l'attribution de subventions – financements de leurs programmes d'actions.

Conditions de mise en œuvre

Deux principaux points de complication peuvent être soulevés concernant la mise en œuvre de ces opérations :

1. Insécurité juridique impactant les paiements : les opérations ont été financées jusqu'en 2018 sous le régime d'intermédiaire transparent pour les opérateurs et en de minimis pour les entreprises créées (changement en 2019 avec la mobilisation du régime dit SIEG qui soulève potentiellement d'autres difficultés). Il semble que les implications liées à ce régime n'étaient pas entièrement maîtrisées par les bénéficiaires (par manque d'information de la part des services instructeurs ?), qui se sont in fine vu refuser des dépenses notamment liées à des activités transversales car non directement imputables à l'accompagnement des entreprises créées bénéficiaires⁶⁰.
2. La chronologie des appels à projets apparait en décalage complet avec la réalité temporelle des opérations avec des notifications qui interviennent parfois plus d'un an après la date de démarrage effective des opérations. Ceci induit un risque important pour les opérateurs qui se retrouvent en situation de devoir engager une majorité de leurs dépenses avant même d'être notifié

Panorama des actions et réalisations :

Nom du dossier	Descriptif	Objectifs-cibles	Coût	Montant UE	Nombre d'entreprises créées
ODACE - CMAI	<i>Sensibilisation, accompagnement individuel et collectif, suivi post-crédation des porteurs de projets</i>	<i>Favoriser la création d'entreprises pérennes.</i>	1 160 045€	464 018€	826
Transmission/Reprise d'entreprises artisanales 2015-2016	<i>Accompagne les cédants en les orientant vers les repreneurs potentiels.</i>	Agriculture-Reprise	650 148€	260 059€	257
Accompagnement à la création d'entreprise 2015	<i>Propose aux candidats à l'installation un accompagnement</i>	<i>Favoriser la création d'entreprises pérennes.</i>	197 966€	79 186€	256

⁶⁰ Ce régime implique une répercussion intégrale et traçable des fonds publics vers les bénéficiaires finaux.

AAP 2017 : CREATION	<i>Propose un accompagnement personnalisé en présentiel et à distance, s'appuie sur des outils numériques et intègre des opérations variées de communication, de mise en réseau, de test, de coaching, d'approfondissement des connaissances</i>	1500 sensibilisations, 600 accompagnements, 200 suivis post-crétation. La création de 200 entreprises (y compris auto-entrepreneur) + 100 emplois en plus de celui de créateurs.	901 435€	360 574€	990
--------------------------------	--	--	----------	----------	------------

Nombre établissements créés

1144

Nombre d'établissements actifs

830

Nombre d'établissements fermés

314

Nombre d'établissements fermés durant les trois premières années

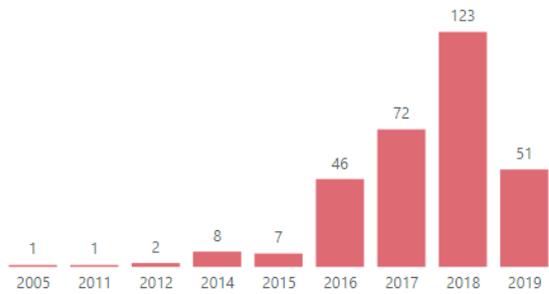
307

defaillance durant 3 première années	Nombre de SIRET	%TG	Nombre de SIRET
Non	837		73,16%
Oui	307		26,84%

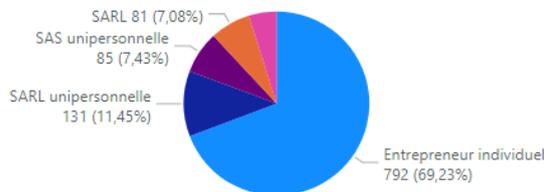
Défaillant durant deux année	Nombre de SIRET	%TG	Nombre de SIRET
Non	859		75,09%
Oui	285		24,91%

Défaillant durant la première année	Nombre de SIRET	%TG	Nombre de SIRET
Non	926		80,94%
Oui	218		19,06%

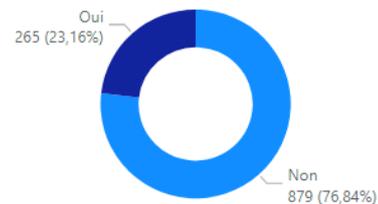
Nombre d'entreprises par année de césation



Répartition par nature juridique



Répartition par caractère employeur



Tous dispositifs confondus

Il convient de préciser sur le caractère employeur des établissements créés, la base SIRENE comporte des retards dans la mise à jour de ce champ. Le caractère employeur des établissements est donc potentiellement sous-estimé.

Lorsque l'on s'intéresse à la forme juridique des sociétés créées à la suite de l'accompagnement, 69% ont choisi la forme « entrepreneur individuel » et 11,5% la forme « SARL unipersonnelle » (sauf sur le volet transmission/reprise). Cette dynamique est bien entendu en partie tirée par l'existence du statut d'autoentrepreneur (ex. micro-entrepreneur), fiscalement attractif même si sa pérennité n'est pas assurée. Ce statut présente par ailleurs certaines limites (non-récupération de la TVA, absence d'assurance chômage, manque de crédibilité aux yeux de certains clients/ donneurs d'ordre, etc.).

De plus, les activités principalement visées par la création sont principalement la construction. Or, Le statut d'entrepreneur individuel ou autoentrepreneur engage une responsabilité illimitée de

l'entrepreneur (pas de distinction entre patrimoine professionnel et personnel, le dirigeant engage tous ses biens personnels).

Efficacité des réalisations :

Nom du dossier	Nombre de sensibilisations	Nombre d'accompagnement	Nombre d'entreprises créées	Taux de transformation (sur le nombre de sensibilisation)	Taux de pérennité		
					1 an	2 ans	3 ans
ODACE - CMAI	3 000	1 300	826	27,5%	84,4%	75%	75%
Transmission/Reprise d'entreprises artisanales 2015-2016* (pas de données pour 2015)	1 599	223 diagnostics	257	N/A	97,4%	92,31%	88,9%
Accompagnement à la création d'entreprise 2015	746	177	256	34,3%	73,5%	62,8%	58,3%
AAP 2017 : CREATION	3 500	1000	990	28,3%	80,9%	76,5%	75,6%
Global	8 844				80,9%	75,05%	73,2%

Les taux de transformation sont calculés sur l'ensemble des porteurs qui ont été accueillis/sensibilisés, mais pas nécessairement accompagnés sur la durée. Il apparaît donc moins élevé que certains taux calculés sur les seuls accompagnements ou formations réalisées⁶¹. Il est par contre relativement proche des chiffres avancés par BGE, de l'ordre de 32% pour son parcours sur-mesure⁶², et supérieur aux taux observés au niveau national sur le PO FSE (inférieur à 25% selon l'étude EDATER, Amnyos 2020 pour la DGEFP).

Le taux de pérennité des entreprises s'avère globalement bon, dans la moyenne régionale et nationale. Si on compare toutefois les résultats en matière de pérennité, les entreprises accompagnées par BGE analysées dans le cadre de cette étude ont un taux de pérennité de 79,8% à trois ans pour BGE contre 73,2% pour CRMA dans l'ensemble.

Focus sur le projet Accompagnement à la création 2015

Les données sur cette opération révèlent un taux de création important, supérieur aux autres moyennes disponibles mais un taux de défaillance significativement important. La conjoncture, meilleure entre 2017 et 2019 qu'entre 2015 et 2017 constitue un facteur d'explication potentiel. L'analyse de l'évolution du taux de pérennité des entreprises montre en effet que ces défaillances interviennent principalement entre 2016 et 2017. Ces résultats montrent également que les problèmes pour les entreprises défaillantes arrivent très vite, 63,4% des défaillances ont lieu dans les 12 premiers mois suivant la création.

Mais on remarque également que les autres interventions ODACE et CREATION, d'ailleurs portées par la CRMA et la CCI, présentent des taux d'accompagnement bien plus importants. En effet, sur l'action 2015, on remarque que moins d'un quart des personnes ayant eu un premier entretien (accueil, sensibilisation...) sont par la suite accompagnés dans la durée. La plus-value de

⁶¹ Evaluation du dispositif de formation des créateurs-repreneurs d'entreprises (Région BFC, 2019)

⁶² <https://www.bge.asso.fr/dyn/presse/COMMUNIQUE/2017-06-01%20Bilan%20chiffres%20BGE%202016.pdf>

l'accompagnement apparaît donc ici manifeste : au-delà des conseils apportés, l'accompagnement permet de mieux identifier la faisabilité et réorienter le projet du créateur si nécessaire (renvoi en formation, voire abandon du projet).

Focus sur le projet ODACE-CMAI

C'est sur ce dispositif d'actions que CRMA et CCI ont réalisé la première collaboration dans le cadre du FEDER. C'est aussi ce dispositif qui obtient l'un des meilleurs taux de pérennité (hors transmission reprise) de 75% à trois ans probablement liés à la forte prise en charge en matière d'accompagnement sur la durée (plus de 60% des publics accueillis sont effectivement accompagnés).

En revanche on a une faible volumétrie de bénéficiaires, pour lesquels l'analyse est possible. Ces résultats sont donc à confirmer sur plus grande volumétrie, au regard de ce qui est affiché (cf. tableau récapitulatif des taux de transformation).

Focus sur le projet Transmission-Reprise 2016

Sur la transmission reprise existe un réel enjeu régional : 16 300 transmission/reprises potentielles sur les 10 prochaines années⁶³.

De très bons résultats sur la défaillance des entreprises sont observés sur les 3 années avec un taux de pérennité s'élevant à 89%, (comparable aux taux observés chez les entreprises lauréates du réseau Entreprendre, étude 2017). Ces taux sont généralement plus élevés que pour la création : la transmission/reprise permet en général de développer l'entreprise plus vite, car l'entrepreneur part des bases existantes, en matière de capacité de production mais surtout de clientèle (voir ci-dessous). Un effet potentiellement important sur le maintien de l'emploi puisque 70% des établissements accompagnés sont employeurs.

Focus sur le projet Créaction 2017

Cette opération, menée en collaboration avec le réseau de CCI, présente des résultats particulièrement positifs avec une cible de 1500 sensibilisations largement dépassée voire doublée (3500 accueillis), une bonne proportion de personnes accompagnées sur la durée et des cibles de création effective largement dépassées.

Au regard des résultats sur la pérennité et l'emploi, le dispositif Créaction semble être particulièrement efficace avec un taux de pérennité à 3 ans de 75,6%.

Les facteurs d'explications sont les suivants :

- ✓ Un travail collaboratif avec les CCI permettant une meilleure orientation des porteurs et réponses à leurs attentes
- ✓ La mise en place d'un dispositif de « crash test entrepreneurs », permettant aux porteurs de confronter la viabilité de leur projet à des experts
- ✓ Une vigilance accrue sur l'effort réalisé par le créateur sur la partie commerciale. En effet, les créateurs négligent souvent la recherche de clients, étant trop accaparé par la mise en place de leur outil de travail et par la gestion comptable

⁶³ Estimation INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4303729>

Votre interlocuteur :

Hugo Thenint : thenint@edater.com